

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE  
DU 21 SEPTEMBRE 2017**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

**ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE**

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	34
Absents représentés.....	10
Absents excusés.....	1
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE VINGT ET UN SEPTEMBRE à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 septembre 2017 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL****PRÉSENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBIASIO, M. MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, Méhadée BERNARD, adjoints au Maire,  
M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, MM. CHIESA (à partir de la question), ALGUL, TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, KIROUANE, PIERON (jusqu'au 2<sup>ème</sup> vœu), M. SEBKHI, Mme MISSLIN, M. AIT AMARA (jusqu'au point A), Mmes SIZORN, APPOLAIRE, ANDRIA, M. BOUILLAUD (à partir du point A), Mmes PHILIPPE, BAILLON, Sandrine BERNARD, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par Méhadée BERNARD,  
Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par Mme POLIAN,  
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,  
Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par Mme SEBAIHI,  
M. ZAVALLONE, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS,  
Mme LEFRANC, conseillère municipale, représentée par Mme APPOLAIRE,  
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme ANDRIA,  
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, représenté par Mme PHILIPPE (jusqu'au vote du 2<sup>ème</sup> vœu),  
Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON,  
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD,  
M. AIT AMARA, conseiller municipal, représenté par M. PRAT (à partir du point B).

**ABSENTS EXCUSÉS**

M. CHIESA, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),  
Mme PIERON, conseillère municipale (à partir du point A).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE, Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

**M. BOUYSSOU** ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

**M. BOUYSSOU.** - *« Je propose que les derniers élus qui sont encore dans les travées veuillent bien s'asseoir. »*

*Alors d'abord, je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue dans notre conseil municipal. Je vais d'abord faire l'état des présences. Mehdi Mokrani a donné procuration à Méhadée Bernard. Charlotte Pauron a donné procuration à Sabrina Sebaihi. Josée Rodrigo a donné procuration à Nicole Polian. Romain Zavallone a donné procuration à Mehdy Belabbas. Thérèse Pourriot a donné procuration à Sigrid Baillon. Alexandre Vallat a donné procuration à Sandrine Bernard. Valentin Aubry a donné procuration à Marie Andria. Sébastien Bouillaud a donné procuration à Aurélie Philippe. Annie Lefranc a donné procuration à Annie-Paule Appolaire. Et Pierre Martinez a donné procuration à Arthur Riedacker. Le quorum est atteint. Je vous propose que nous procédions à l'élection de la secrétaire de séance. Y a-t-il des candidatures ? Fanny Sizorn. »*

**Mme SIZORN.** - *« Je propose comme secrétaire de séance Séverine Peter. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix. Qui est pour cette candidature ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Ne prend pas part au vote ? »*

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche Communistes, Parti de Gauche, ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages, est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE, Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors comme point à l'ordre du jour, malheureusement, je vais être obligé de respecter une tradition que nous avons engagée il y a de cela plusieurs conseils municipaux. Chacun de nous a encore en tête que depuis notre dernier conseil, un nouvel attentat terroriste a eu lieu à Barcelone en Espagne et a fait plusieurs victimes. Dans le même temps, il y a eu, pendant tout l'été, malheureusement, une série d'attentats que je ne vais pas vous énumérer mais qui ont eu lieu en Syrie, au Pakistan, en Afghanistan, au Burkina Faso, en Irak à Bagdad sur des marchés. Enfin, il y a eu de nombreux attentats, en Égypte, également au nord du Sinaï, qui ont fait au total plus de 250 victimes au cours de l'été. Je vous propose que nous respections une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes. »*

*(minute de silence à la mémoire des victimes des attentats)*

*« Alors, dans les sous-mains, vous trouverez des éléments actualisés sur le point A, concernant la rentrée scolaire qui est une information. Et vous avez comme documents consultables en séance le compte administratif du SIIM94.*

*Alors, il faut que je vous fasse approuver le compte rendu de notre séance du 22 juin. Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, le compte rendu est adopté. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 22 juin 2017.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, j'ai plusieurs informations à vous donner. La première, vous étiez habitué - j'avais salué son départ lors du précédent conseil municipal - à voir derrière moi à la table de l'administration Laurent Jeannin qui était mon directeur de cabinet jusqu'à l'été. Et c'est donc Julien Pontes ici présent qui l'a remplacé en cette rentrée et je lui souhaite, en votre nom à tous, la bienvenue. »*

*(Applaudissements)*

*« J'informe aussi de la création d'un nouveau groupe au sein de la majorité municipale composé d'Ali Algül et de Mourad Tagzout et qui s'intitulera France insoumise. C'est bien ça. Ce qui explique les déplacements dans le conseil. Donc, nous accueillons ce nouveau groupe et bien que les élus qui le composent étaient déjà élus, nous leur souhaitons néanmoins la bienvenue. Je vous informe également de quelques modifications des délégations transmises de ma part aux maires adjoints qui composent notre assemblée communale. Il y a trois modifications essentiellement, dont je tiens à vous informer. J'assurais jusqu'à maintenant directement la délégation à la politique de la ville. Elle sera désormais confiée à Sabrina Sebaihi. Bozena Wojciechowski assumait et assumera jusqu'à ce soir - puisque c'est elle qui rapportera tout à l'heure sur le bilan des attributions, la délégation à l'habitat. C'est Mehdi Mokrani, qui est excusé ce soir, qui l'assumera désormais. Et Bozena Wojciechowski assumera également une délégation qu'a transitoirement assumée Mehdi Mokrani qui concerne l'action handicap que nous avons décidé de relier cette fois à la lutte contre toutes les discriminations, délégation qu'assume Bozena Wojciechowski depuis le début de ce mandat. Voilà pour les informations. Je me tourne vers la secrétaire de séance et le premier adjoint, je crois que je n'ai rien oublié. »*

**M. TAGZOUT.** - *« Si je peux me permettre, Monsieur le Maire. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Qui demande la parole ? Mourad Tagzout. Je t'en prie. »*

**M. TAGZOUT.** - *« Sans vouloir alourdir la séance d'aujourd'hui, mais vous avez eu la gentillesse de signaler la création de notre groupe des élus de la France insoumise. Et pour éviter une incompréhension partielle comme on a pu le comprendre il y a quelques mois dans Ivry ma ville où on avait parlé de changement d'étiquette quand j'ai commencé à siéger en tant que France insoumise, je voulais juste rappeler deux-trois éléments, en fait. Que la France insoumise c'est un nouveau cadre de rassemblement des citoyens créé il y a un peu plus d'un an et demi qu'ont rejoint Ali Algül et moi, autour de la nécessité de répondre aux urgences sociales, écologiques et démocratiques, rupture avec les politiques menées jusqu'à présent et qui vont continuer, on va le voir tout à l'heure, malheureusement d'être amplifiées et avec un programme qui s'appelait L'avenir en commun, qui a connu un écho que je pourrais qualifier quand même de significatif dans cette ville, que ce soit aux présidentielles avec l'arrivée en tête de Jean-Luc Mélenchon et aux législatives avec l'élection de notre camarade Mathilde Panot comme députée de la 10<sup>e</sup> circonscription du Val-de-Marne. Ces positions sont, Philippe Bouyssou l'a dit, largement en convergence avec le programme Ivry au cœur et c'est pour ça que naturellement nous sommes dans la majorité et nous entendons être un partenaire*

*loyal et exigeant dans la majorité autour des valeurs et du projet politique que j'ai cité tout à l'heure et aussi continuer, je crois que ce soit pour Ali Algül ou pour moi, vis-à-vis de nos collègues de l'opposition, à être dans une attitude républicaine d'écoute et de respect, malgré nos différences. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Mourad Tagzout. »*

## QUESTION D'INTÉRÊT LOCAL POSÉE PAR LES GROUPES POLITIQUES

### Jardins ouvriers du Fort

Question posée par le groupe Front de Gauche

**M. BOUYSSOU.** - *« Donc, nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour et je crois que le groupe Front de Gauche a une question à me poser en la parole de Fabienne Oudart dont nous fêtons ce soir les 41 ans. Voilà ! Bon anniversaire, Fabienne ! »*

*(Applaudissements)*

**Mme OUDART.** - *« En fait, c'est gentil, mais tu te trompes, Philippe Bouyssou. Tu as le même âge que moi, rappelle-toi. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Mais justement. C'est pour ça que je me trompe. »*

**Mme OUDART.** - *« Ok, d'accord. Donc, une petite question. J'ai distribué quelques photos de Doisneau à l'assemblée. C'est une photo qui a été prise il y a très longtemps du Fort d'Ivry, des jardins ouvriers. Donc, ma question est en rapport. En effet, Doisneau les a photographiés. Jean-Bernard Pouy qui est un écrivain de polars qui a été aussi, ce qu'on appelait « pion » à l'époque au lycée Romain Rolland, a choisi d'en faire le lieu d'un très beau livre que je vous conseille si vous ne l'avez pas lu, c'est La Belle de Fontenay. Il s'agit des jardins ouvriers, qui font partie intégrante de notre culture commune à Ivry. Donc ma question, Monsieur le Maire, la voici.*

*Nous avons appris par l'Association des jardins ouvriers d'Ivry que le ministère de la Défense, propriétaire des glacis du fort d'Ivry, c'est-à-dire en contrebas, la fosse, remettait en cause l'occupation historique de ce lieu qui date depuis 1907, pour ceux qui ne savent pas. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point et nous dire quelle démarche vous envisagez d'engager ? Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Fabienne Oudart pour cette question. Alors, ma réponse va être un peu longue, je m'en excuse d'avance, mais le sujet le mérite. En effet, l'Armée semble avoir des difficultés en termes de communication fluide et transparente. Nous avons été informés, non pas par l'Armée, mais par le Président de l'Association des jardins ouvriers, M. Huart, dont je salue la présence dans la salle ce soir, il y a de cela six mois, que l'Armée envisageait de fermer le site au motif du risque que présenterait les carrières situées sous les jardins. À la suite de cela et sans plus de diplomatie, nous recevions un courrier du département de l'Armée spécialisé dans les cessions d'actifs immobiliers nous faisant part de leur souhait de céder une partie des glacis du fort. Puis le diagnostic de stabilité des sols a été simplement*

déposé auprès de mon directeur de cabinet. Selon celui-ci, 120 jardins sur un total de 253 seraient impactés par la dégradation des cavités souterraines, en conséquence de quoi 89 jardins devraient être totalement interdits et 31 diminués dans leur exploitation. À aucun moment donc, l'Armée n'a jugé de bon sens de nous contacter officiellement sur ce dossier afin d'en échanger. Cela en dit long sur leur pratique, ou l'absence de pratique plutôt, coopérative. Ce n'est qu'à l'été que ces derniers, se rappelant sans doute de l'existence d'un maire dans cette petite bourgade d'Ivry, nous ont contactés afin de me rencontrer. Parallèlement, c'est aussi le ECPAD, l'établissement cinématographique des Armées, qui s'est manifesté. Mais vous le savez sûrement car la Ville travaille régulièrement avec. Et je salue d'ailleurs la richesse de ce partenariat, le ECPAD est un établissement public de la Défense dédié à l'image et à la production audiovisuelle. Ces derniers stockent donc une quantité importante de bobines en nitrate de cellulose. Or, celles-ci sont soumises à la réglementation environnementale car présenteraient des risques en cas d'incendie. De ce fait, une zone située autour du lieu de stockage de ces bobines doit être fermée au public. Mais il ne s'agit, semble-t-il, que d'un périmètre très contraint, très restreint, avec un impact minime sur les jardins. Enfin, dans le même laps de temps, les courriers à l'attention des Jardins du Fort se sont multipliés, demandant une cessation totale des activités alors que seule une partie des parcelles est impactée par les carrières. Voilà pour ce qui concerne les éléments factuels et la façon un peu déplorable à mon sens dont se sont déroulées les choses.

Le devenir de ces terrains est, pour le moment, assez flou. En l'absence d'informations plus précises de l'Armée, j'ai pris l'initiative d'organiser une table ronde sur le sujet qui réunira la Ville, le Département, l'Armée et les représentants de l'Association des jardins ouvriers. Elle aura lieu le 5 octobre et nous en saurons donc certainement plus sur le positionnement des uns et des autres à cette occasion. Ce que nous pouvons pressentir, c'est que le ministère de la Défense, soumis comme toutes les institutions publiques à une injonction à la baisse des dépenses, pourrait voir d'un bon œil la cessation des parcelles du Fort qui représentent au total 18 hectares. Cela serait sans nul doute une belle opération immobilière, opération qui, cela va sans dire, est inacceptable pour moi. Les jardins du Fort sont néanmoins classés par le Département en espace naturel sensible, ce qui, de fait, limite leur constructibilité et interdit donc, à priori, toute opération spéculative. À moins que l'État ait les moyens de faire tomber cette classification, ce que nous ignorons encore à l'heure actuelle. Il faut, par ailleurs, savoir que la Ville, tout comme le Département, bénéficie d'un droit de préemption, appelé droit de priorité pour la Ville, dont le délai de purge pourrait atteindre huit mois. Ce qui laisserait donc un laps de temps relativement conséquent pour prendre une décision si jamais l'Armée décidait de céder les terrains. Mais là encore, en l'absence de jurisprudence, nous sommes incertains quant à la durée réelle de ce délai de purge. Il est donc pour le moment difficile d'y voir clair. Vu la classification en espace naturel sensible et la présence de carrières, la cession de ces terrains par l'Armée semble être une opération complexe. Côté ville, difficile d'envisager en l'état un achat de ces terrains car, au-delà du coût d'acquisition, il faudrait alors combler les carrières ce qui financièrement, mais surtout politiquement est impensable. La Ville doit être à l'offensive. Dans le contexte incertain et en présence d'une multiplicité d'acteurs aux objectifs divergents, la Ville a un espace clair pour être à la manœuvre. C'est pourquoi je me suis fendu début août d'un courrier à l'attention de l'Armée faisant part de mon positionnement et invitant à une table ronde. Je réaffirme mon soutien plein et entier à l'Association des jardins ouvriers et à son président. La cessation d'activité des jardins du Fort n'est pas envisageable. Ces derniers sont présents à Ivry depuis, Fabienne Oudart l'a rappelé, 1907, d'abord installés à l'arrière de l'Assistance publique puis venus sur le Fort et

ont permis de donner un nouvel usage à ces terrains désaffectés depuis des années et franchement inconstructibles. Ils ont, par ailleurs, assumé un rôle social évident dans notre ville. Ils participent du nécessaire développement de l'agriculture et de l'écologie urbaine. Et les derniers événements climatiques nous enjoignent fortement, je crois, à porter la question de la transition écologique et de l'autonomie alimentaire à bras le corps. La Ville porte depuis quelques années l'ambition de développer l'agriculture urbaine. Reculer sur un terrain de cette ampleur et à l'historique aussi lourd serait, je le crois, un très mauvais signe. Relocaliser ces jardins, comme nous le suggère finement l'Armée, est également inenvisageable et peu compatible avec l'injonction de densification qui est faite aux villes dans le cœur dense de la métropole. Il ne serait guère plus sérieux de laisser ce terrain vacant car dans le contexte social que nous connaissons et qui ne semble pas en passe de s'améliorer, il est à craindre que ces terrains laissés vides soient rapidement occupés illégalement par d'autres. Enfin, c'est avant tout la responsabilité de l'État qui doit être engagée. Les carrières, qui renchérisent tous nos projets d'aménagement et la présence d'un fort militaire sont des résultats de notre passé servant au bénéfice tantôt de l'État et tantôt de la ville de Paris, mais jamais des Ivryens, alors que ce sont eux qui ont à en payer et continuent à en payer le prix fort. C'est pourquoi il serait juste que l'État assume enfin ses responsabilités. Une juste répartition pourrait constituer en un comblement des carrières afin de permettre la poursuite de l'exploitation des jardins. Voilà la position que je défends et qu'il nous faudra sans doute très prochainement articuler autour d'une mobilisation populaire la plus large possible si l'Armée maintenait ses positions.

Enfin, pour ce qui concerne la table ronde, j'ai deux propositions à y verser de nature à avancer dans la résolution du conflit. Je demande que soit réalisée une convention entre l'Armée et les Jardins, excluant sans doute les parcelles présentant un danger. Je demande, par ailleurs, à ce que soit engagé un second volet de l'étude géotechnique afin d'obtenir des préconisations et un chiffrage des mesures qui seraient à engager pour remettre les terrains en état. Toute réflexion sur un éventuel transfert de propriété ne sera possible qu'après un engagement sur ces deux points. Il faut d'ailleurs savoir pour la petite histoire que nous nous sommes, dans un passé pas si lointain, déjà mobilisés en faveur des jardins ouvriers du Fort car ce n'est pas la première fois que des pressions menacent leur existence. En 1966 - on n'était pas nés, Fabienne Oudart -, c'est ainsi la ville de Paris qui a voulu construire sur ce terrain entraînant une mobilisation de la ville sous la devise « le fort d'Ivry aux Ivryens ». Un peu plus tard, c'est aussi Fabius, alors ministre, qui a visiblement eu le projet de vendre ces terrains. convoités donc, mais je veux dire ici ma pleine et entière détermination à ce que ces jardins continuent à exister au sein du Fort et pourquoi pas se développent plus encore tissant des liens avec les jardins partagés qui émergent un peu partout dans Ivry et se tournent ensemble vers une agriculture respectueuse de la nature, des sols, des personnes et des besoins alimentaires, en partie au moins, des Ivryens. Et je dirais que cette question tombe bien puisque samedi, nous allons avoir non seulement la traditionnelle remise des prix des maisons et balcons fleuris, mais la fête de la nature également. Et donc tout ça arrive à point nommé. Merci pour votre attention et désolé d'avoir été si long. Et j'ai été saisi, en accord avec la conférence des présidents, de deux vœux. Le premier, je crois, porte sur la suppression des APL et je crois que c'est Atef Rhouma. Non, c'est Saïd Hefad au nom de la majorité municipale pour le groupe CCI qui rapporte sur ce vœu. À toi, Saïd Hefad. Sandrine Bernard, je t'en prie, mais... »

**Mme BERNARD Sandrine.** - « Si je peux me permettre. Oui, bonsoir Monsieur le Maire. Excusez-moi, il n'est pas de coutume de poser une autre question sur les questions qui sont posées au Maire, mais du coup, je n'ai pas bien compris. Ils sont dangereux ces terrains ou non ? Et donc s'ils sont dangereux, qu'est-ce qui est proposé pour les associations qui occupent ce terrain ? Parce que j'ai bien entendu les effets de manche sur la relation et la communication avec le ministère, tout ça, je pense qu'il faudrait qu'on ait les éléments sous les yeux pour nous rendre compte de la réalité de ces échanges. Mais en tout cas, quelle est la réalité du danger ? »

**M. BOUYSSOU.** - « Alors, ma chère Sandrine Bernard, deux choses. Trois, en fait. Un, vous ne respectez pas le règlement intérieur que vous avez adopté. Et vous avez beau vous en excuser, c'est un outrage à la police de l'assemblée. Non, je plaisante. Deuxièmement, il ne s'agit pas d'effets de manche. Il s'agit de quelque chose de réel et sérieux. Et troisièmement, je vous transmettrai mon intervention écrite qui répond à toutes vos questions. Et la prochaine fois, je lirai le bottin (rires) si vous n'écoutez pas davantage. Voilà, je vous le transmettrai et je passe la parole à Saïd Hefad. »

LE CONSEIL,

/ ENTEND la réponse apportée par Monsieur le Maire à la question posée par le groupe Front de Gauche relative aux Jardins ouvriers du Fort.

(Pas de vote)



**VŒUX****Contre la baisse des aides au logement et pour le droit au logement pour tous**

Vœu proposé par le groupe Convergence Citoyenne Ivryenne au nom de la majorité municipale

**M. HEFAD.** - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le logement et le pouvoir d'achat font partie des premières préoccupations des Français avec, comme nous le savons, une tension forte sur le logement social, et, de plus en plus de difficultés pour les gens à payer leur loyer et accéder à un logement à prix abordable. Les prix des loyers deviennent exorbitants et les expulsions locatives sont en augmentation constante. Face à cela, le Gouvernement propose des mesures qui loin de régler les problèmes en rajoutent. Car bien entendu, l'objectif premier du Gouvernement est bel et bien de réaliser des économies. Depuis le début de son mandat, le gouvernement d'Emmanuel Macron multiplie les mesures d'économies qui affectent directement les milieux populaires, qu'il s'agisse de s'en prendre au budget de la politique de la Ville en direction de ces mêmes quartiers, du gel des emplois aidés qui se traduit par une diminution drastique des subventions aux associations ou ici du logement social avec notamment la baisse des APL. Cet été, le Gouvernement a annoncé une baisse uniforme de 5 € par mois de ces aides à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour l'ensemble des bénéficiaires, soit 6,4 millions de foyers. Récemment, le Gouvernement a annoncé une nouvelle baisse plus conséquente encore de 50 à 60 € par mois des APL qui touchera tous les locataires des HLM, ce qui représente également 2 milliards d'euros en moins pour les organismes HLM. Avec l'ensemble de ces mesures, ce sont les plus précaires qui verront se détériorer leurs conditions de vie. C'est aussi l'avenir du logement social qui est en danger puisque les bailleurs sociaux vont perdre des garanties importantes de couvrir une grosse partie de leurs recettes locatives. D'autres coupes sont envisagées. La baisse des APL rentre, en effet, dans une stratégie plus large du Gouvernement et il apparaît, en effet, que celui-ci veut annuler 185 millions d'euros de crédit dédié au logement social pour 2017. L'Union sociale pour l'Habitat affirme que 12 000 logements sociaux en PLAI, c'est-à-dire à très faible loyer, ne seront pas construits. Comme si ces mesures ne s'attaquaient pas suffisamment aux pauvres, le Gouvernement prévoit de compenser ces baisses de différentes manières et notamment par le gel du taux d'intérêt du livret A à 0,75 %. Comme vous le savez, en France, le gros du financement de la construction HLM vient des épargnes que les gens font sur le livret A et plus récemment du livret développement durable. Or, le livret A est l'épargne la plus populaire en France. Donc si on fait l'hypothèse grossière, mais assez probable, qu'une bonne partie des gens qui ont un livret A perçoivent des APL, alors ces gens à qui on veut enlever des APL parce que ce n'est pas assez efficace soi-disant, en fait ce sont les plus grands financeurs du logement social. Beaucoup plus que l'État avec ses subventions qui, par ailleurs, sont financées avec nos impôts et pas avec la fortune privée de Monsieur le Ministre. Mais bon, c'est un autre débat. Il n'en reste pas moins que malgré toutes les propositions de compensation, la politique de logement social perd plus d'1 milliard d'euros, ce qui se traduira forcément par moins de constructions et moins d'entretien. Le Gouvernement propose également dorénavant que les aides personnelles au logement soient calculées sur la base du revenu en cours des bénéficiaires et non plus sur le revenu d'il y a deux ans. Là encore, ce sont les jeunes démarrant sur le marché du travail qui vont être pénalisés, ainsi que les*

*travailleurs précaires qui feront des allers et retours dans le dispositif. La conséquence à craindre à la suite de telles mesures est qu'il soit de plus en plus difficile d'avoir accès au logement pour les personnes les plus vulnérables. Le vœu de ce soir est un vœu conséquent. Je vais donc prendre deux minutes supplémentaires pour vous lire les considérants et les demandes qui sont faites par notre municipalité au Gouvernement.*

*Considérant que l'Aide Personnalisée au Logement est garante du droit à un logement pour toutes et tous, permettant aux bénéficiaires de réduire les coûts liés à leurs charges de logement, cette aide est indispensable pour des millions de foyers bénéficiaires dont plusieurs milliers à Ivry ;*

*Considérant que la baisse de cette aide va affecter en priorité les ménages et locataires les plus pauvres, ceux pour qui chaque euro compte ;*

*Considérant notamment que l'APL doit rester une aide universelle pour favoriser l'accès à l'autonomie des étudiants et qu'elle représente souvent une aide vitale pour ceux qui se trouvent déjà en situation de précarité et dans l'obligation de travailler ;*

*Considérant que cette mesure ne réglera nullement la question primordiale du coût exorbitant des loyers et de leur hausse alors que même des leviers efficaces existent et ne sont pas actionnés ;*

*Considérant enfin que cette mesure est profondément injuste et inquiétante, en cela qu'elle vise à faire payer aux plus pauvres les ambitions d'économies à réaliser d'un gouvernement qui, dans le même temps, baisse l'impôt sur la fortune ;*

*Le conseil municipal demande au gouvernement français de renoncer à la baisse des aides au logement dont l'APL, qu'il garantisse un droit à l'Allocation Logement Universelle destinée à faire disparaître les inégalités de situations dans l'accès au logement, qu'il fasse appliquer, qu'il renforce et généralise à tout le territoire l'encadrement des loyers, comme la loi ALUR le prévoit depuis 2014, qu'il fasse du logement et de la construction de logements sociaux une priorité nationale, qu'il agisse plus fermement pour imposer la construction de logements sociaux aux communes qui refusent de respecter la loi SRU, qu'il agisse contre la spéculation immobilière notamment par la réquisition des nombreux logements vacants, notamment en région parisienne. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Saïd Hefad. Qui souhaite intervenir ? Ouarda Kirouane. »*

**Mme KIROUANE.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je baisse l'impôt sur la fortune, je prends 5 € à chaque allocataire de l'aide au logement. Ces choix de Macron sont hautement symboliques d'une politique qui s'annonce rude pour les plus fragiles de notre société. En effet, plus de 90 % du montant des APL bénéficient aux 30 % des ménages les plus pauvres. Un allocataire sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté. Baisser les APL, c'est diminuer la solvabilité des familles, les exposer à des risques d'impayés voire d'expulsion. Bien entendu, nous partageons le texte et la présentation du vœu déposé pour notre majorité par le groupe CCI et je ne reviendrai pas en détail sur tous les aspects de choix politique assumé par le Président. Le vœu dénonce clairement le caractère arbitraire et injuste de cette décision prise durant l'été. Mais le Gouvernement ne s'arrête pas là. Parmi les mesures envisagées, on demanderait aux bailleurs sociaux de compenser la diminution des APL en baissant les loyers de 50 à 60 € pour les locataires qui perçoivent ces aides qui risquent ainsi d'être encore plus réduites, voire de disparaître. Une mesure qui, aujourd'hui, serait une*

*catastrophe pour l'équilibre économique des organismes et qui priverait d'aide un grand nombre de locataires qui ne seraient plus éligibles. Un tour de passe-passe catastrophique cette fois pour les bailleurs, mais donc à terme pour les locataires. Pour exemple, notre OPH d'Ivry loge 1 900 bénéficiaires de l'APL. Une telle mesure nous priverait d'1 million d'euros de recettes par an. Quid des travaux d'entretien, d'amélioration, de réhabilitation ? Sur la ville, ce sont près de 4 000 foyers qui sont impactés par la mesure. Globalement, c'est l'avenir du logement social, du mouvement HLM qui est en cause. D'ailleurs, le président de l'Union sociale pour l'Habitat, qui représente 720 organismes HLM du pays, vient de lancer un appel solennel au Président de la République pour dénoncer des choix budgétaires qui auraient des conséquences très lourdes pour l'avenir des bailleurs sociaux et les locataires. De plus, les annonces du Gouvernement sont un sérieux coup porté à l'économie, et, en particulier, au secteur du BTP. Aujourd'hui, selon les régions, les bailleurs sociaux remplissent entre 25 et 40 % des carnets de commandes des entreprises du secteur. Le million de salariés du BTP appréciera. Un recul considérable qui doit nous appeler, élus, locataires, demandeurs de logement, à nous mobiliser, car c'est bien l'avenir du logement social en France qui est menacé à terme. Autre exemple, la Cour des comptes préconise l'imposition sur les sociétés pour les organismes HLM, au nom sans doute de la concurrence libre et non faussée. La logique marchande s'attaque désormais au logement social. Si nous laissons faire, c'est un véritable recul de civilisation qui s'annonce pour notre pays.*

*Alors, nous réaffirmons haut et fort que le droit au logement est un droit fondamental. Nous exigeons que l'État assume sa pleine responsabilité en la matière. Nous nous opposons fermement à la précarisation généralisée de notre société dans tous les domaines, comme nous l'avons fait encore aujourd'hui en manifestant contre la casse du Code du travail. C'est évidemment vrai aussi contre le projet de bail d'un à dix mois qui constitue un scandale en tant que tel, tout cela au nom de la généralisation de la précarité. Nous nous exprimons clairement contre le projet gouvernemental de casse du logement social en France et appelons tous les acteurs à se mobiliser pour le défendre et le développer mieux encore. Merci. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Ouarda Kirouane et merci d'avoir rappelé le fait que nous sommes aujourd'hui encore dans une journée d'action nationale et faire référence à la manifestation qui avait lieu aujourd'hui. Mme Aurélie Philippe a demandé la parole. »*

**Mme PHILIPPE.** - *« Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Votre vœu concerne les APL. Cette annonce du Gouvernement a été mal préparée et mal présentée par le gouvernement de notre président Emmanuel Macron. Cela dit, je le rappelle, notre groupe n'est pas contre le logement social. En revanche, il nous semble que tout ne doit pas tourner autour de ce logement social. Il ne nous paraît pas cohérent de lier ces deux sujets. Pour ces raisons, nous nous abstiendrons. Merci. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Sabrina Sebaihi. »*

**Mme SEBAIHI.** - *« Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le Gouvernement a annoncé une baisse aveugle et indiscriminée de 5 € par mois des Allocations Personnalisées au Logement pour l'ensemble des bénéficiaires. Cette baisse pourrait même tourner autour de 50 à 60 € par mois, comme l'a indiqué Saïd Hefad. Cette mesure, aussi inutile que vexatoire, s'inscrit dans une bien curieuse logique, qui tient surtout de la pensée magique. La baisse des APL conduirait à une baisse mécanique des loyers. Mais de qui se moque-t-on ? Tout cela n'est pas bien sérieux. Cette décision, aussi stéréotypée que datée, est typique des exigences des plans d'ajustement structurel imposés par le Fonds*

*Monétaire International, qui ont fait partout la preuve de leur inefficacité. C'est pourquoi les écologistes dénoncent une mesure inique qui va toucher en priorité les ménages et locataires les plus pauvres, déjà bien éprouvés par la crise et le désengagement croissant de l'État de ses prérogatives régaliennes. Dans la réalité, cette mesure va accentuer la difficulté des poursuites d'études pour les étudiants précaires et donc les risques de loyers impayés et les mises à la rue.*

*Hélas, le Gouvernement a fait le choix de financer sur le dos des plus faibles les cadeaux fiscaux pour les plus fortunés, comme l'a rappelé Ouarda Kirouane, avec la baisse de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune ou la pérennisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi. Pour ce dernier point, même la Cour des comptes a pu constater qu'il ne servait qu'à favoriser les dividendes. Enfin, la baisse des APL rapporterait 390 millions d'euros à l'État. Dans le même temps, la baisse de l'ISF coûtera 3 milliards à la France. Faites le compte et voyez les priorités de ce gouvernement. Enfin, plus globalement en matière de logement, les écologistes attendent que l'encadrement des loyers soit enfin généralisé hors Paris, comme la loi ALUR le prévoit depuis 2014. Donc, nous voterons bien sûr ce vœu. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Sabrina Sebaihi. Est-ce qu'il y a d'autres... ? Mourad Tagzout. »*

**M. TAGZOUT.** - *« Je voulais donner aussi le point de vue de notre groupe sur ce vœu. Alors que le SMIC n'a pas été revalorisé, alors que le gel du point d'indice des fonctionnaires a été maintenu, alors que l'augmentation de la CSG va toucher de plein fouet les retraités, voilà maintenant que ce sont les plus pauvres qui sont attaqués via les réformes des APL, avec la baisse mensuelle de 5 € pour l'ensemble des allocataires, soit 50 à 60 € indirectement pour les locataires du parc HLM. L'objectif est désormais clair : tuer le logement social avec 2 milliards d'euros de coupe dans le budget des bailleurs sociaux compensés seulement à hauteur de 800 millions d'euros. Les conséquences vont être désastreuses. Moins de constructions, moins d'entretien et cela conduira inévitablement à des désastres humains, comme ceux de Londres cet été avec 80 morts dans un incendie, comme on a pu le voir. L'émotion et la gêne face à cette mesure n'ont visiblement pas gagné les rangs de la République en marche puisque l'on se souviendra des propos tenus par certains députés, comme la députée O'Petit qui disait « Si à 18, 19, 20 ans, 24 ans, vous commencez à pleurer parce qu'on vous enlève 5 €, qu'est-ce que vous allez faire de votre vie ? » 75 % des allocataires faisant partie du tiers le plus pauvre des Français, c'est donc sans ménagement aucun que les plus modestes sont encore frappés. Avec de grands coups de rabot comme ceux-là, on se demande effectivement ce que nos concitoyens vont réussir à faire de leur vie, privés de toutes ressources, contrairement aux ultra-riches à qui le Gouvernement offre 7 milliards de cadeaux fiscaux.*

*De manière plus générale, c'est toute la politique du Gouvernement qui est à jeter à la poubelle. Emmanuel Macron fomenté un véritable coup d'État social. Il ne faut pas avoir peur de l'expression. La meilleure illustration de coup d'État est la loi Travail XXL, calquée sur la feuille de route du Medef et de la Commission européenne, ne faisant que perpétrer les vieilles politiques libérales sous couvert de renouveau. La méthode des ordonnances est, par ailleurs, un véritable désastre pour la démocratie, fustigeant tout débat à l'Assemblée. Le drame se situe aussi et surtout dans l'inversion de la hiérarchie des normes sociales. Nous avons la chance de vivre dans un pays protecteur des salariés. Désormais, cela n'existera plus. L'entreprise aura tous pouvoirs, supprimant ainsi le principe de faveur qui permettait jusqu'alors à une entreprise de déroger à la loi uniquement si cela était plus favorable. Mais*

*aussi avec ce coup d'État social, les chômeurs vont être remplacés par des travailleurs pauvres et précaires enchaînant CDD ou se faisant licencier à tour de bras. Tout cela est réalisé dans une brutalité sans précédent avec une méthode comparable à celle de Thatcher au Royaume-Uni au début des années quatre-vingt, avec un vocabulaire violent et provocant à l'égard de ceux qui ne sont pas d'accord, c'est-à-dire les fainéants, les cyniques et les extrémistes. Macron semble désormais chercher l'affrontement. Il est grand temps pour notre peuple de se rassembler et de refuser cette attaque en règle contre son droit à vivre dignement. C'est le sens de la manifestation nationale du 23 septembre contre le coup d'État social mené par Macron au seul profit de l'oligarchie. Les grandes manifestations syndicales du 12 septembre et d'aujourd'hui montrent que la bataille est loin d'être perdue et que nous devons nous rassembler et amplifier la mobilisation du peuple. Oui, M. Macron, la démocratie est dans la rue. Les grandes batailles ont toujours été gagnées comme cela. Les Parisiens ont pris la rue contre les nazis, les femmes ont gagné leurs droits et les salariés le Code du travail. Le vote de ce vœu s'inscrit dans cette mobilisation et le groupe des élus France insoumise le votera. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Mourad Tagzout. Sigrid Baillon, à vous. »*

**Mme BAILLON.** - *« Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire et chers collègues. Le groupe des élus socialistes ivryens considère la décision de baisse des aides au logement de 5 € par foyer et par mois inacceptable. Pour rappel, les aides au logement représentent 21 % des revenus des 10 % des ménages les plus pauvres. Il n'est pas juste de vouloir faire porter des efforts aux Français les plus modestes quand dans le même temps, le Gouvernement annonce la baisse de l'impôt sur la fortune pesant sur les valeurs immobilières. Alors Ouarda Kirouane, vous parliez d'assumer. Je ne dirais pas la même chose. Parce que M. Macron essaye de faire porter cette décision au gouvernement précédent. Nous accuser de cette décision est assez insupportable. Cela montre en tout état de cause que ce gouvernement ne sait pas assumer ses décisions. Nous constatons en début de mandat de M. Philippe que la politique du logement ne possédait pas de ministère propre. Mais en plus, en ce qui concerne le logement, ce gouvernement n'hésite pas à se montrer simpliste avec cette baisse injuste des aides au logement. Comment est-il sérieusement possible de croire que la baisse des APL sera répercutée sur les loyers ou sur les charges ? Il serait certainement plus difficile de s'engager dans la continuité vers une politique ambitieuse en faveur du logement qui viserait à contenir l'augmentation des loyers. Bien que pour les raisons habituelles, nous ne prendrons pas part au vote de ce vœu. Nous affirmons que la politique du logement mérite bien mieux que ce coup de rabot mesquin et injuste.*

*Alors, je conclurai, moi, depuis notre territoire, en appelant publiquement M. Macron à revenir à une politique sociale du logement plus juste et assumer publiquement les décisions prises par son gouvernement. Merci. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Je crois qu'il n'y a plus d'autres inscrits, donc la qualité et la clarté de vos interventions m'amènent à ne pas commenter quoi que ce soit. Simplement, Sigrid Baillon, juste pour vous faire remarquer que les raisons habituelles de votre non-prise de part au vote que je comprends, qui est complètement votre choix sur les questions qui n'intéressent pas Ivry et qui nous amènent à l'extérieur et tout, là il y a quand même des centaines d'Ivryens qui vont être concernés. Non, mais je vous en prie. Reprenez la parole. »*

**Mme BAILLON.** - « *Juste sur les raisons, c'est aussi le fait que les vœux soient placés en début de conseil municipal et qu'on a demandé à ce qu'ils le soient en fin de conseil et que ce soit les délibérations qui soient en début de conseil.* »

**M. BOUYSSOU.** - « *D'accord. Excusez-moi. Je vous remercie de l'avoir précisé et je vous précise, à mon tour, que je trouve ça dommage pour des raisons de formalisme de ne pas nous rassembler tous autour de cette question. Je le regrette très sincèrement. Je vais faire une petite allusion comme ça, ça aurait été une belle démonstration pour dimanche prochain où nous allons porter les mêmes couleurs dans une certaine élection. Donc, je mets aux voix. Qui est pour l'adoption de vœu ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Ce vœu est donc adopté.* »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Convergence Citoyenne Ivryenne au nom de la majorité municipale contre la baisse des aides au logement et pour le droit au logement pour tous.

(35 voix pour, 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

### Soutien à Salah Hamouri, prisonnier franco-palestinien

Vœu proposé par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité municipale

**M. BOUYSSOU.** - « *Je passe maintenant la parole à Séverine Peter au nom de la majorité municipale pour un deuxième vœu concernant la situation de notre compatriote franco-palestinien Salah Hamouri.* »

**Mme PETER.** - « *Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Qui est Salah Hamouri ? Pourquoi une mobilisation s'organise en France ? Quel crime a-t-il commis pour se retrouver emprisonné dans les prisons israéliennes ? Pourquoi les médias français, hormis l'Humanité, ne relaient pas l'information ? Salah Hamouri est un avocat franco-palestinien âgé de 32 ans qui a été arrêté dans la nuit du 23 août dernier à son domicile. Il est accusé par l'État d'Israël de fomenter un attentat sans qu'aucune preuve n'existe. Inculpé en 2005 sous la double accusation d'avoir projeté de tuer le rabbin Ovadia Yosef et d'appartenir au FPLP, organisation considérée comme terroriste par l'État d'Israël, il sera condamné à sept ans d'emprisonnement qu'il purgera dans sa quasi-totalité. C'est grâce à une mobilisation importante en France conduite par Jean-Claude Lefort, ancien député du Val-de-Marne et alors président de l'AFPS qu'il sera libéré en décembre 2011. Moins de six années se sont écoulées et le même scénario se produit. Après une mascarade de procès, le tribunal israélien a jugé Salah Hamouri et l'a condamné à six mois de détention administrative. Salah Hamouri serait un danger pour la sécurité d'Israël. Où sont les éléments du dossier permettant de priver un homme de sa liberté ? Il n'y en a pas. Israël contrevient au droit international, considérant qu'il peut, sur la base d'un dossier secret, emprisonner les Palestiniens sans procès. Dépourvu de ses droits, Salah Hamouri est aujourd'hui soumis à l'arbitraire et condamné à purger sa peine. La détention administrative est un outil redoutable car*

renouvelable à l'infini, sans inculpation ni procès. Très utilisé à l'époque de l'Apartheid en Afrique du Sud et lors du conflit nord-irlandais, elle permet de laisser croupir en prison tout citoyen qu'Israël considère comme un danger. À ce jour, nous dénombrons 450 Palestiniens assujettis à cette même sentence. Souvent accompagnée de mauvais traitements, voire de tortures, la détention administrative est un moyen de pression exercé sur les Palestiniens pour obtenir des informations et faire pression sur les acteurs de la résistance palestinienne. Par ces pratiques barbares, Israël bafoue le droit international, les droits de l'Homme et la convention de Genève alors même qu'elle appose sa signature sur une série de conventions de défense des droits et de respect des prisonniers politiques. À ce jour, le gouvernement d'Israël agit en toute impunité, discréditant les Nations Unies et l'ensemble des organismes et associations de défense des droits de l'Homme. Et la France dans tout cela ? Elle reste muette. Salah Hamouri est français, et, à ce titre, la France devrait avoir à cœur de le défendre. Il a droit au soutien et à l'intervention de notre pays pour qu'il regagne sa liberté. Ni le président Macron ni le ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, ni le Consulat de France à Jérusalem n'ont dénoncé le placement de Salah Hamouri sous ce régime ni même réclamé officiellement sa libération. Le gouvernement français pourtant très mobilisé pour un autre prisonnier détenu il y a peu en Turquie, Loup Bureau, n'a même pas daigné recevoir la famille de Salah Hamouri. Leur seul geste fut de demander aux autorités israéliennes de permettre le droit de visite à sa famille entérinant ainsi le principe de sa détention alors même que cette dernière n'avait rien demandé et exige uniquement sa liberté. Le gouvernement Macron montre donc clairement son souhait de maintenir de bonnes relations avec Israël, après avoir en juillet dernier déroulé le tapis rouge à Netanyahu et fait un odieux amalgame entre antisionisme et antisémitisme. Nous ne pouvons que dénoncer ce silence, là où la France, pays des droits de l'Homme, devrait au contraire s'élever pour demander à Israël le respect du droit international et lutter ainsi contre son impunité. Lors de sa première intervention à l'ONU cette semaine, le président Macron n'a pas eu une parole en direction de la Palestine et de son peuple.

Salah Hamouri est victime d'un acharnement judiciaire insupportable, fruit d'un conflit qui n'a que trop duré. Il est fondamental que la France pèse à nouveau fortement sur la question israélo-palestinienne dans le cadre d'une indépendance assumée vis-à-vis d'Israël. C'est tout le sens du courrier adressé par le Maire au président Macron et son adhésion au comité de soutien Salah Hamouri conduit par son épouse, Elsa Lefort, à qui nous adressons à nouveau tout notre soutien et notre détermination pour l'accompagner dans cette lutte. Le Président, le gouvernement français, les élus, doivent se mobiliser. Il n'est pas tolérable de rester muet face à cette situation. Je me permets, Monsieur le Maire, d'anticiper un peu sur les interventions de nos collègues de l'opposition qui vont, une fois de plus, se dérober sur une telle question et se cacher derrière le fait que le dossier Salah Hamouri n'a rien de local. Vous allez peut-être nous surprendre et prendre vos responsabilités, exprimer votre solidarité pour notre compatriote et me contredire et ce sera tant mieux. Au-delà des liens familiaux qui le lient à Ivry, l'emprisonnement de Salah Hamouri a le même écho que celui de Nelson Mandela, de Marouane Barghouti ou de Naama Asfari. Ivry est une ville messagère de la paix. Elle en est aussi et surtout une actrice convaincue et déterminée. Et parce que ce combat s'inscrit nécessairement dans le respect du droit international, la cause des prisonniers politiques est depuis longtemps la nôtre. C'est peu dire que notre Ville porte fortement le combat pour la défense des droits de l'Homme, la paix et l'autodétermination des peuples. La municipalité, via ses diverses actions de coopération internationale, mais aussi ses engagements locaux en est l'une des voix. Le tissu associatif ivryen, dont tout le monde ici

*connaît la richesse, en est une autre. Pour nombre d'entre nous, par ailleurs, ce sont aussi des engagements individuels, parfois anciens. En cette journée internationale pour la paix et au regard des conflits qui existent dans le monde, nous devons encore plus que jamais être porteurs de cette paix.*

*Pour conclure, je tiens à préciser que Salah Hamouri n'est pas seul. De nombreux Ivryens et Ivryennes ont, d'ores et déjà, signé la pétition et je vous invite à en faire de même. Permettez-moi de citer quelques organisations, personnalités françaises et internationales, qui ont rejoint le comité de soutien qui, je l'espère, sera basé à Ivry. Il y a donc Amnesty International, la CGT, l'AFPS, Edwy Plénel, journaliste et co-fondateur de Médiapart, Pascal Boniface, chercheur géopolitologue, Pierre Laurent, André Chassaigne, Patrick Le Yaric, pour citer qu'eux concernant les parlementaires Front de Gauche, Philippe Poutou, Olivier Besancenot, dirigeant du NPA, Bernard Thibault, ancien secrétaire général de la CGT, Clémentine Autain pour la France insoumise, Michel Warschawski, militant pacifiste de Gauche et israélien, José Bové, altermondialiste, Christiane Hessel, HK, Gilbert Roger, président du groupe d'amitié franco-palestinien à l'Assemblée nationale, Richard Falk, universitaire à Princetown, Jean Ziegler, vice-président à la commission des droits de l'Homme à l'ONU, Pierre Barbancey, grand reporter. Je pourrais poursuivre l'énumération tant les soutiens sont nombreux. Nous avons une responsabilité en tant qu'élus et compatriotes, celle de porter la voix de Salah Hamouri au-delà des murs de sa prison. C'est tout le sens de ce vœu présenté au nom de la majorité. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Séverine Peter. Qui souhaite intervenir ? Arthur Riedacker. »*

**M. RIEDACKER.** - *« Oui. Merci Monsieur le Maire. Je voudrais ce soir intervenir au nom de notre groupe et insister sur le fait qu'il faut tout faire, comme ça a été dit, pour faire libérer au plus tôt Salah Hamouri, l'avocat franco-palestinien emprisonné en Israël au motif d'un dossier secret. Car cette façon de traiter les personnes qui ne plaisent pas aux autorités israéliennes n'est pas digne d'un Etat qui, comme Israël, veut se présenter, aux yeux des investisseurs notamment et des Nations Unies, comme un état démocratique présentable. Les Nations Unies ont donné une partie des territoires palestiniens à Israël en 1947. Mais depuis 1967, l'occupation israélienne déborde largement de ce qu'il leur a été alors octroyé. Cette arrestation arbitraire ressemble à ce qui se passait chez nous jadis sous l'ancien régime, avant la Révolution de 1789. Il suffisait alors d'une simple lettre de cachet pour être emprisonné à la Bastille, d'où la prise de la Bastille. L'État d'Israël a encore beaucoup de chemin à faire pour devenir une vraie démocratie respectable. Rappelons aussi à ce propos que cet acte arbitraire n'est pas un acte isolé. Le comité international de la Croix rouge évalue à 850 000 le nombre de Palestiniens ayant été, depuis 1967, arrêtés et plus ou moins longtemps détenus par les forces israéliennes. Ce chiffre représente presque le quart de la population de la Palestine occupée et signifie que chaque famille palestinienne connaît ou a connu au moins un emprisonné. Parmi ces arrestations, on trouve que, selon l'Association de solidarité France - Palestine, 15 000 femmes et 10 000 enfants ont été arrêtés, souvent sans visite possible d'avocat. De plus, comme le souligne la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, les conditions de détention infligées aux prisonniers politiques palestiniens ne respectent aucun des standards internationaux. La détention administrative est prévue pour des périodes de six mois, mais dans les faits, elle est indéfiniment renouvelable, ce qui viole l'article 9 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est aussi l'occasion de rappeler que le récent rapport d'universitaires américains, qui ont déjà été mentionnés, Richard Falk et Virginia Telley, paru sur internet en 2017, a été rapidement retiré sous la*



*pression d'Israël. Ce rapport qui est maintenant disponible en français à l'AFPS - et j'ai un exemplaire avec moi. Il est tout à fait intéressant et je vous invite à le lire - dénonce les pratiques israéliennes à l'égard du peuple palestinien et parle de la question de l'Apartheid que pratique l'État d'Israël vis-à-vis des Palestiniens. Il faut rappeler ici que parler d'Apartheid ne signifie pas faire référence à l'Afrique du Sud. D'après l'article 2 de la convention sur l'élimination et la répression du crime d'Apartheid de 1973 à Rome, il suffit en effet de constater, pour utiliser ce terme, la domination d'une race sur une autre. Or, l'État d'Israël, je cite le rapport, exerce une domination raciale sur les Palestiniens. En Israël même, il y a discrimination quant au droit de vote, l'emploi, l'héritage et bien sûr l'accès à la terre. Rappeler cela, ce n'est pas faire de l'antisémitisme. Il s'agit simplement de réclamer les mêmes droits pour les Palestiniens que pour les Israéliens, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, ni pour les prisonniers politiques ni pour les simples citoyens palestiniens. Tout juif du monde est accueilli à bras ouverts en Israël alors que les réfugiés palestiniens d'après la guerre de 1947 ne peuvent plus retourner dans leur maison. Il y a actuellement plusieurs millions de réfugiés palestiniens et certains d'entre eux vivent depuis plus de trois générations dans les camps de réfugiés. On imagine très mal cette situation.*

*Aujourd'hui, on parle des Rohingyas qui ont dû fuir la Birmanie et le président Macron veut, à juste titre, qu'on intervienne. Il faudrait donc qu'il intervienne également avec le ministre des Affaires étrangères dans le conflit israélo-palestinien. Cela a été rappelé. François Hollande a toujours dit que la France devait reconnaître l'État de Palestine. On attend toujours. Quand le soldat français israélien Shalit a été arrêté à Gaza, dans les circonstances que l'on connaît et que je ne peux pas rappeler ici faute de temps, le gouvernement français, la presse, se sont mobilisés. Pourquoi ne ferait-on pas de même pour l'avocat franco-palestinien, Salah Hamouri, dont la femme et le fils sont ivryens ? Seul le journal l'Humanité l'a fait jusqu'à présent. L'Association France - Palestine solidarité remercie le conseil municipal, par ailleurs, le conseil municipal de Besançon, dont les élus En marche, Europe Écologie Les Verts, PCF, PS, ont voté jeudi dernier, 14 septembre, à l'unanimité pour la libération de notre concitoyen, Salah Hamouri. Cette ville est jumelée, comme Ivry, cela a été rappelé, avec une ville palestinienne et avec un camp de réfugiés. Je vous invite donc tous ardemment, chers collègues et concitoyens, à voter le vœu qui nous est proposé par la majorité municipale ce soir. Si on est pour le respect des droits de l'Homme, ce qui est, je crois, aussi le cas du PS et de l'Alternative pour Ivry, on ne peut en aucun cas s'abstenir car cet apartheid dure depuis trop longtemps. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - « Merci Arthur Riedacker. Mehdy Belabbas. »

**M. BELABBAS.** - « Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. En espérant aller assez vite car le groupe Europe Écologie Les Verts partage bien évidemment les attentes de vœu. Nous avons appris avec beaucoup d'effroi et de consternation la nouvelle arrestation de notre concitoyen Salah Hamouri à Jérusalem par les autorités israéliennes le 23 août dernier. Cet infatigable militant de la cause palestinienne et militant de la paix entre les deux peuples a déjà été victime d'une condamnation, comme l'a rappelé Séverine Peter. Il a déjà passé sept ans dans les geôles de l'État hébreu et il est soumis depuis sa libération en 2011 à de multiples pressions et décisions arbitraires constantes de la part des autorités israéliennes, visant à le dissuader de se rendre dans les territoires occupés. Il a d'abord été détenu sous le régime de la détention administrative. Il lui a été signifié l'in vraisemblable décision de compléter sa peine précédente alors que sa libération était intervenue dans le cadre d'un échange de prisonniers palestiniens contre le soldat Gilad Shalit. Nul ne peut

*ignorer que ces peines arbitraires prises par l'État d'Israël avec l'aval, bien évidemment, et sous le contrôle du ministre extrémiste Liberman, viole les droits les plus fondamentaux de notre concitoyen Salah Hamouri. Les écologistes d'Ivry apportent donc leur plein soutien à Jean-Claude Lefort et à Elsa, l'épouse de Salah Hamouri, dans leur démarche pour obtenir une intervention forte et résolue du gouvernement français, afin d'offrir à Salah Hamouri la protection et l'assistance que tout ressortissant est en droit d'attendre face à ce type de décision arbitraire et injuste. Nous témoignons également ici de notre engagement à avoir un débat apaisé, mais toujours déterminé, sur la libération des territoires palestiniens dans le cadre d'une résolution pacifique à ce conflit. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Mehdy Belabbas. Atef Rhouma. »*

**M. RHOUMA.** - *« Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues. Notre concitoyen Salah Hamouri est une fois de plus victime de l'arbitraire colonial des autorités israéliennes. Le 23 août dernier, Salah Hamouri a, en effet, été arrêté en plein milieu de la nuit à son domicile à Jérusalem Est par l'armée d'occupation israélienne. Il a été placé en détention sur ordre unilatéral d'Avigdor Liberman, le ministre de la Défense israélienne, sans qu'aucun chef d'accusation n'ait été énoncé. Cette détention peut être renouvelée tous les six mois, comme on l'a tous rappelé, à l'infini sans que les autorités israéliennes n'apportent la moindre preuve d'une quelconque culpabilité. En 2005 déjà, Salah Hamouri avait été emprisonné injustement. Il a ainsi déjà passé sept années de sa vie en prison pour des accusations fantaisistes, après avoir été jugé sans l'ombre d'une preuve par un tribunal militaire d'occupation, après trois années de détention administrative. Ce régime de la détention administrative qui permet à Israël de procéder à l'arrestation et à la détention d'une personne sans inculpation ni procès est largement condamné dans le monde par les ONG et les organismes de défense des droits de l'Homme. Il constitue un véritable élément de pression contre toutes celles et tous ceux, membres de la société civile ou des partis politiques, qui contestent, y compris pacifiquement, l'occupation israélienne. Cette politique israélienne est contraire aux droits internationaux et bafoue le droit des détenus à un procès équitable et au droit de se défendre. La détention et son renouvellement sont entièrement soumis à la discrétion du juge et surtout dépendants de la seule décision de l'appareil militaire. En clair, la détention de Salah Hamouri dépend essentiellement de la volonté du ministre de la Défense israélienne, Avigdor Liberman. Ce ministre d'extrême droite est connu pour ses prises de position et ses propos d'une extrême violence envers les Palestiniens. L'homme qui décide de la liberté ou non de Salah Hamouri est notamment celui qui a déclaré que tous ceux qui s'opposent à la politique d'Israël doivent être condamnés à mort ou découpés à la hache. C'est celui qui en parlant des prisonniers palestiniens remis en liberté a appelé à ce que ceux-ci soient transportés en autocar jusqu'à la mer Morte et qu'ils y soient noyés. Face à cela, alors que les autorités israéliennes violent en permanence les normes du droit international et font preuve de harcèlement et d'arbitraire incessants à l'encontre de Salah Hamouri et de sa famille, le gouvernement français s'illustre par un silence assourdissant. Silence devant l'arbitraire et l'injustice dont est victime un citoyen français et sa famille. Silence qui s'inscrit dans le silence général de la France face à ce qui se passe au Proche-Orient et qui contribue à l'impunité d'Israël. Ce n'est pas sans raison qu'Israël est persuadé de ne devoir rendre des comptes à personne. Et pour cause, les derniers gouvernements français ne s'étaient pas caractérisés par leur courage face à l'arbitraire colonial israélien, comme l'avait rappelé Arthur Riedacker, malgré les promesses de notre ancien président François Hollande. Dès qu'il s'agit d'Israël, les autorités françaises font preuve d'une retenue particulière. Cette impunité et cette indifférence doivent cesser et la*

*France se doit de faire ce qui est, en son pouvoir, pour obtenir la fin de l'emprisonnement arbitraire de son ressortissant.*

*Tout le monde sait que Salah Hamouri est de nouveau jeté en prison injustement. C'est simplement parce qu'il défend ses positions politiques, parce qu'il dénonce l'occupation, la politique coloniale et l'apartheid du gouvernement israélien, l'asphyxie de la bande de Gaza, parce qu'il défend le droit des prisonniers et qu'il refuse de renoncer à défendre les droits légitimes du peuple palestinien. Cette procédure ne vise pas qu'à faire taire et empêcher d'agir ce défenseur des droits de l'Homme devenu avocat trois jours avant son arrestation. Depuis 2014, Salah Hamouri fait l'objet de pressions constantes de la part des forces occupantes israéliennes qui ont pour unique but de le faire craquer et de le faire quitter pour de bon sa terre natale. Il subit régulièrement des ordres d'interdiction d'entrée en Cisjordanie, l'empêchant ainsi de se rendre à l'université durant six mois en 2015. Il a été séparé de sa famille suite à l'expulsion de son épouse alors qu'elle était enceinte. Le traitement que connaît Salah Hamouri, faut-il le rappeler, est le lot de celui de nombreux Palestiniens. Les arrestations, les privations de circulation et de liberté constituent leur infernal quotidien. Comme des centaines de milliers de Palestiniens, Salah Hamouri est victime de l'acharnement de la puissance coloniale. Tout le monde y a droit en Palestine, même les enfants qui sont plus de 300 à être détenus dans les prisons israéliennes. Si vous allez en Palestine, il vous sera difficile de rencontrer un homme palestinien qui n'a jamais fait de prison. Il suffit de coller des affiches, tracter ou participer à une manifestation. Aujourd'hui, ils sont plusieurs milliers de prisonniers politiques à croupir dans les geôles israéliennes. Des centaines de Palestiniens sont retenus comme Salah Hamouri sous le régime extrajudiciaire de la détention administrative, parfois pendant plusieurs années. L'ONG Addameer estime qu'environ 40 % des Palestiniens sont emprisonnés par Israël à un moment donné de leur vie. Plus de 800 000 Palestiniens ont connu les prisons israéliennes depuis 1967. Il n'est guère de familles qui n'aient été touchées à un moment ou à un autre. On comprend avec ces chiffres que la prison est le premier outil d'oppression en Palestine. C'est la raison pour laquelle la libération de prisonniers politiques palestiniens est une préoccupation essentielle dans la lutte du peuple palestinien. L'objectif de ce système carcéral est de casser la volonté des résistants palestiniens. En vain. « Si mon corps est en prison, mon esprit est toujours libre », dit le proverbe palestinien. Mais ce n'est pas juste un proverbe. C'est un véritable état d'esprit pour les Palestiniens qui passent souvent deux, trois années de leur jeunesse dans les geôles israéliennes, mais qui restent toujours aussi fermes dans leurs convictions, malgré la privation de liberté, la torture et les traitements qu'on peut aisément qualifier d'inhumains. Depuis près de 70 ans, les Palestiniens résistent, persistent et ne lâchent rien car il en va de leur droit et de leur dignité. En face d'eux, ils ont une machine de guerre implacable, résolument inhumaine, fermée à toutes négociations. Ce qu'Israël ne veut pas comprendre, c'est que ni les murs ni les prisons n'entameront la volonté des Palestiniens d'obtenir leurs droits et leur liberté. Je citerai pour finir Salah Hamouri qui a écrit ceci depuis sa cellule de la prison de Negev, un texte qu'Elsa Lefort a lu ce week-end lors de ma première Fête de l'Huma : « Nous, prisonniers palestiniens, nous clamons de toutes nos forces : sachez que les prisons israéliennes ne seront jamais le lieu où se briseront nos convictions et notre volonté. Bien au contraire. Chaque nouvelle arrestation est une preuve de plus qui nous conforte dans cette idée que notre liberté et notre indépendance ne seront acquises que par la lutte. » Et plus loin : « Nous ne lâcherons rien et comme d'autres peuples, nous irons au bout de notre chemin qui sera comme ailleurs un succès car il est impossible de*

*mettre les droits des peuples en prison, de mettre leur liberté en prison, de mettre leurs idées en prison. »*

*CCI tient à apporter sa solidarité totale à Salah Hamouri et à ses proches, ainsi qu'à tous les Palestiniens et les militants pour la Palestine victimes du régime d'exception que leur réserve Israël. Nous resterons mobilisés pour lui jusqu'à l'obtention de sa libération et jusqu'à ce que Mme Lefort et leur enfant puissent rejoindre M. Salah Hamouri pour résider avec lui à Jérusalem, comme il le souhaite. Nous approuvons l'ensemble de cette délibération et nous sommes fiers qu'Ivry, enfin je le souhaite, puisse accueillir le comité Salah Hamouri pour mener le combat. J'en appelle aussi à notre députée, même si la France insoumise a fait un communiqué général, à ce qu'elle puisse se prononcer à la tribune de l'Assemblée nationale, comme elle a pu le faire ces derniers jours concernant les musulmans birmans persécutés par le régime. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Atef Rhouma. Je n'ai plus d'inscrits. Mme Aurélie Philippe.*

**Mme PHILIPPE.** - *« Monsieur le Maire, nous ne prendrons pas part au vote parce que notre groupe ne fait pas de géopolitique internationale, étant donné que ce sujet ne concerne pas concrètement la vie locale d'Ivry-sur-Seine. Merci. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Bien. Sigrid Baillon. »*

**Mme BAILLON.** - *« Chers collègues, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Oui, nous continuons de penser et nous affirmons, de nouveau, que le conseil municipal n'est pas le cadre le plus adapté à ces échanges. Cela ne veut pas dire que nous trouvons ces débats inintéressants. Mais nous pensons que ce n'est pas le cadre le plus adapté. Oui, la demande de libération de Salah Hamouri est légitime. Pour l'instant, elle ne trouve pas écho auprès des autorités françaises. Selon notre groupe, le gouvernement français devrait réaffirmer rapidement qu'une détention permettant de maintenir en prison sans inculpation ni jugement est contraire aux droits de l'Homme et au droit international. Pour l'instant, ni le Président de la République ni le ministre des Affaires étrangères n'ont dénoncé publiquement ce placement de Salah Hamouri en détention administrative. Nous ne prendrons pas part à ce vote. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Sigrid. Mourad Tagzout. »*

**M. TAGZOUT.** - *« Merci. Nous voterons ce vœu par solidarité avec Salah Hamouri et toutes les raisons qui ont été évoquées par les collègues et dénoncer la situation inique qui lui est faite et demander sa libération. On inscrit ce vote aussi dans une position traditionnelle de solidarité avec le peuple palestinien, ses droits et aussi pour aller vers une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens. Par rapport au débat qu'on a là et les échanges qu'on a traditionnellement quand on exprime la solidarité vis-à-vis de quelqu'un à l'étranger, on va dire, je pense que ce type d'action a lieu d'être dans un conseil municipal et il apporte quelque chose. C'est-à-dire des municipalités, des associations, des intellectuels, c'est notre tradition, c'est notre devoir, je dirais même, d'être aux côtés des gens qui subissent l'arbitraire et de demander, quand en plus la France est directement engagée, qu'elle agisse. On a cité tout à l'heure le cas de Loup Bureau. Loup Bureau a été libéré et c'est heureux. Il faut s'en réjouir. Je pense que ça, c'est important de le dire. Il a été libéré parce qu'il y a eu cette mobilisation vis-à-vis du régime d'Erdogan. Plus largement, c'est important, je crois, que les citoyens, là où ils se trouvent, que ce soit dans une association ou dans un cadre de collectivités territoriales, aient leur mot à dire et pèsent aussi sur la politique de la France*

*dans le monde et fassent valoir auprès de nos autorités la nécessité de défendre, et non pas à géométrie variable, les droits des peuples et les droits humains, en particulier vis-à-vis des nations, des pays, avec lesquels la France entretient des relations très étroites d'un point de vue politique ou économique. Et au-delà des gens, il n'y a pas besoin que quelqu'un vive à Ivry, comme Naama Asfari ou ait un lien avec Ivry comme Salah Hamouri pour se positionner. Je pense que c'est important de le faire. Et le gouvernement Macron ne rompt pas avec les politiques traditionnelles de soutien et de soumission, de complicité avec les régimes les plus autoritaires et les plus antidémocratiques. Vous n'avez qu'à voir la situation qui prévaut, par exemple, au Maroc depuis plusieurs mois, notamment dans la région du Rif, avec un mouvement populaire et citoyen sans précédent qui est réprimé de façon sauvage et Macron, le ministre des Affaires étrangères ayant fait des allers-retours ces derniers temps sans piper mot, sans rien dire. Et ils vont même plus loin puisqu'on l'a appris, c'était à la Fête de l'Huma, mais à la Fête de l'Huma, il y avait des représentants du mouvement populaire rifain et notamment une jeune femme qui s'appelle Silya Ziani qui vient de sortir de trois mois de prison là-bas, qui était une des porte-paroles du mouvement et pour venir ici, elle n'a eu qu'un visa de dix jours et elle a subi un interrogatoire de deux heures et demie au consulat de France de Casablanca. Donc, il est temps aussi là-dessus, ce n'est pas qu'un vœu pieux, que la politique de la France change et ça ne changera que si les citoyens se mobilisent. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Écoutez, comme il n'y a plus d'inscrits, je pense qu'on va... Ah, pardon, Arthur Riedacker. Une deuxième fois, mais on va essayer de raccourcir. Les deuxièmes interventions, c'est plus court. »*

**M. RIEDACKER.** - *« Merci de me redonner la parole. Je m'attendais quand même à un sursaut de la part du Parti Socialiste ici. C'est pour ça que j'ai rappelé qu'à Besançon En marche et le Parti Socialiste avaient voté la motion à l'unanimité. Et donc je m'étonne qu'ici, on soit dans un autre pays, dans un autre secteur. Alors, ma question est très courte. Puisque vous trouvez que ce n'est pas le lieu pour débattre et pour faire pression sur ce genre de choses, dites-nous un peu quelle est votre politique et où est-ce que vous faites pression ? »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Écoutez, Sigrid Baillon, vous n'êtes pas du tout obligée de répondre à cette question. Parce que si on commence à s'interpeller les uns les autres sur la question des vœux, je crains fort que nous n'en finissions pas. On va dire que c'était une interro-négation que tu posais, que c'était une forme... Sandrine Bernard, par contre, va répondre. Comme Arthur Riedacker a interpellé Sigrid Baillon, donc je ne peux pas m'abstenir de donner la parole. Je te la donne. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Je crois que ma collègue Sigrid Baillon s'est très clairement associée au combat qui est porté ce soir. On a déjà eu l'occasion d'exprimer le fait que c'est très volontiers que nous participerions à ce genre de débat, de réflexion, à la fin des conseils municipaux, pour une raison très simple. C'est qu'on peut aussi décider de ne pas y participer et rentrer chez nous. Il s'avère que nous allons, une fois de plus, commencer à parler des sujets pour lesquels nous sommes élus à 21h30. Et c'est une question qui est importante. On peut y penser ce qu'on veut. Donc oui, on ne votera pas ces vœux. On ne participera pas au vote. On peut s'exprimer favorablement, défavorablement, ne pas s'exprimer. D'ailleurs, au bout du bout, excusez-moi du peu, on fait ce qu'on veut à l'issue ou pas des débats qui ont lieu dans cette instance. Mais en tout état de cause, on maintient cette position qui est très ferme : on trouve insupportables ces grandes interventions de politique, de géopolitique internationale qui durent 20 minutes sur des sujets qui ne concernent pas les compétences*

*pour lesquelles nous sommes élus. Tout simplement. Et c'est très volontiers, en fin de conseil ou dans la rue ou dans notre parti politique ou par des communiqués de presse ou par n'importe quel autre biais qu'on apportera notre soutien à Salah Hamouri ou à tous les sujets qu'a abordés notre collègue Mourad Tagzout, parce que bien sûr, il a raison. Et d'ailleurs, on pourrait proposer à Monsieur le Maire, après la minute de silence, de lister tous les pays du monde dans lesquels il y a des droits de l'Homme qui ne sont pas respectés pour qu'on fasse un hommage collectif. C'est toujours orienté. Il y a toujours un public. Il y a toujours une tribune. On y passe deux heures. Eh oui, effectivement, on a envie d'être là pour faire ce pour quoi nous sommes élus. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« En tout cas, on a une unité de l'opposition sur ces sujets. Simplement, vous comprendrez qu'on peut regretter que sur un... ça fait deux vœux qui passent, alors oui, on a un débat depuis le début sur est-ce que c'est au début ? Est-ce que c'est à la fin ? Je rappelle simplement deux choses. C'est que les communes ont ce qu'on appelle la compétence générale. On peut se saisir de toutes les questions dans les politiques publiques et c'est encore maintenant notre droit et dans les prises de position politique. Je rappelle simplement les attendus du vœu qui ont été donnés par Séverine Peter tout à l'heure et sur lesquels il est important que le conseil municipal se prononce, c'est qu'on va mettre le portrait de Salah Hamouri en solidarité sur la façade de l'hôtel de ville, c'est qu'on va offrir asile au collectif qui soutient et qui agit au plan national pour Salah Hamouri et qu'on demande au Président de la République une intervention. Je vais rappeler ici les paroles de Loup Bureau qui est le journaliste qui a été arrêté il y a quelque temps, qui a dit que la parole présidentielle l'avait protégé en prison. C'est ce qu'il a dit. Et il est sorti d'ailleurs il y a quelques jours et son sort a changé dans les prisons turques quand le Président de la République s'est prononcé en sa faveur. Si ça, obtenir pour quelqu'un qui est lié à Ivry, qui est franco-palestinien, ça sort de nos compétences et ça sort de notre point de vue, je trouve ça tout à fait regrettable. Et je trouve encore plus regrettable qu'on soit d'accord sur le fond, sur un sujet comme celui-là et que pour des questions de formalisme et de désaccord sur le fonctionnement du conseil municipal, nous nous privions de nous prononcer ensemble sur ce point, ce qui aurait quand même plus de poids. Je le regrette. Donc, j'ai appelé l'attention sur les sujets qui sont dans le vœu, je le mets aux voix. Qui est pour son adoption ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Le vœu est adopté et je passe la parole à Méhadée Bernard pour le premier point de l'ordre du jour du conseil, le rapport traditionnel sur la rentrée scolaire. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité municipale pour le soutien à Salah Hamouri, prisonnier franco-palestinien.

(35 voix pour et 10 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE, Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

**AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE****A) ENSEIGNEMENT****Rentrée scolaire 2017/2018**

Information

Rapporteurs : Méhadée Bernard et Tariq Aït Amara

**M. BOUYSSOU.**- *« Méhadée Bernard interviendra également sur la question de SOS Rentrée en l'absence de Mehdi Mokrani. »*

**Mme BERNARD Méhadée.**- *« Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je rapporte ce soir pour ce qu'on appelle communément un marronnier dans les travaux de nos conseils, la rentrée scolaire. La rentrée s'est bien passée. C'est le signe d'une ville qui porte haut les ambitions éducatives et qui sait travailler de bonne façon avec ses partenaires. Cette année encore, pas d'occupation devant les écoles de la ville, pas de surcharge dans les classes. Alors, permettez-moi, permettez-nous d'en être satisfaits. Et un grand merci à tous les acteurs de l'école qui y ont contribué très largement. Pourtant, le climat national sur les questions éducatives comme sur d'autres sujets n'est pas de nature à nous rassurer. C'est même tout le contraire. Il ne s'agit pas pour nous d'être en permanence dans la critique, mais quand même. Sur une question aussi importante, j'en appelle au plus grand des sérieux. Le ministre Jean-Michel Blanquer détricote ce qui a animé et sclérosé la communauté éducative depuis plus de quatre ans. Cette nouvelle capitulation devant les intérêts particuliers est un coup porté à tous les enfants en général, mais singulièrement aux enfants des milieux populaires pour qui l'école permet de se construire et de construire leur avenir. Un nouveau rapport d'ailleurs du Sénat datant du 7 juin dernier, donc qui est très récent, titrait « Rythmes scolaires, faire et défaire, en finir avec l'instabilité » et demande de faire prévaloir l'intérêt de l'enfant. Jean Delahaye, ancien directeur général de l'enseignement scolaire, interpelle le président Macron dans sa tribune publiée sur Médiapart le 24 août dernier, je cite : « En procédant à ce qu'il faut bien appeler une déscolarisation institutionnelle pour des raisons autres qu'éducatives, vous prenez la lourde responsabilité de laisser ainsi à penser à nos concitoyens que le temps scolaire des enfants est un fardeau dont les adultes peuvent se débarrasser impunément en le concentrant sur un minimum de jours. » Vous le voyez, chers collègues, nous n'en avons pas fini avec ce débat et il nous faudra, comme nous l'avons indiqué depuis plusieurs mois, en passer par une nouvelle concertation dont nous déterminerons ensemble la forme, forme que nous n'avons pas encore déterminée, pour statuer ensemble sur les rythmes scolaires des enfants pour la rentrée 2018. Il nous faudra, encore une fois, et sans éléments nationaux pertinents, évaluer seuls l'organisation mise en place. Je dois avouer être un peu fatiguée de tout cela. L'éducation doit redevenir une question nationale pour assurer l'égalité de droit pour toutes et tous.*

*Je souhaiterais, d'ailleurs, en toute transparence, revenir sur ce que j'ai pu lire dans le journal municipal sur les pseudo bénéficiaires qu'aurait bénéficié la Ville depuis la réforme des rythmes scolaires. Je dois vous avouer mon étonnement et même ma colère, mon agacement. Nous n'avons toujours pas touché le fonds d'accompagnement de 275 000 € pour l'année écoulée. L'organisme payeur semble rencontrer des difficultés techniques et malgré la pression*

*exercée par plusieurs villes, nous ne voyons rien venir. Ensuite, sachez que nos prestations de service ont baissé car nous n'avons plus l'autorisation de déclarer auprès de la CAF les temps du midi. Et je crois qu'on avait déjà évoqué cette question, je crois que c'était au conseil municipal du mois de juin. Les recettes augmentent bien en apparence mais il ne suffit pas de regarder bêtement l'évolution de deux lignes budgétaires - on n'additionne pas des choux avec des carottes -, mais bien d'observer les chiffres avec sérieux. Oui, l'argent qui rentre dans les caisses de la commune est redistribué aux enfants de la ville. N'en déplaise à certaines et certains. Oui, l'État se désengage, et ce, depuis de nombreuses années, avec une ampleur sans précédent sous le quinquennat Hollande. Ivry n'est d'ailleurs pas la seule collectivité à s'être mobilisée contre les purges budgétaires et continuera ce combat. Avec mes collègues de la majorité, notre priorité reste l'accès au service public de qualité pour toutes et tous. Je prendrai un seul exemple : la prévention routière. Nous avons, bien entendu, contrairement à ce que j'ai pu lire, maintenu nos engagements tout en accentuant le travail partenarial entre les services enseignement, prévention, médiation, tranquillité publique, déplacement, stationnement, en réorientant nos actions pour qu'elles soient plus pertinentes au regard des besoins. Le travail que nous menons avec Sabrina Sebaihi et Stéphane Prat est remarquable de ce point de vue. J'insiste car, pour moi, cela va de soi : nous travaillons. L'action de sensibilisation au risque routier lors des déplacements à vélo pour tous les élèves de CM2 est d'ailleurs organisée en partenariat avec des fonctionnaires de police, soit avec l'État. Alors oui, nous sommes critiques souvent et à juste titre, mais lorsque l'intérêt général est en jeu, nous travaillons avec l'ensemble des acteurs institutionnels. Ceci étant dit, comment ne pas être critique quand la mesure phare du président Macron était le doublement des enseignants en CP et en CE1 en REP et en REP+ et que pour cette année, seuls les CP du réseau d'éducation prioritaire renforcée sont concernés. Mais ça ne concerne pas, pour le moment, notre commune. Cette mesure devrait toucher Ivry dès l'année prochaine, avec une trentaine de classes environ. Il reviendra à la municipalité d'organiser les choses du point de vue logistique et financier. Au-delà des efforts de la ville que nous devons produire dans un contexte, je le rappelle, de baisse drastique des dotations, nous sommes face à des incertitudes vraiment inquiétantes de la part de l'État quant au personnel enseignant. En d'autres termes, l'État recrutera-t-il deux fois plus de professeurs pour les classes de CP ? Se pose également la question de l'égalité entre tous les élèves. Car en théorie, j'insiste, en théorie, si l'école en CP se déroulera dans les meilleures conditions d'apprentissage, en théorie, quid des autres classes ? Prioriser les CP, mais pas en abandonnant les autres niveaux. D'ailleurs, nous aurions préféré que le nouveau gouvernement travaille sur une baisse globale des effectifs dans les écoles, que les écoles soient classées d'ailleurs en réseau d'éducation prioritaire ou non, ainsi que sur les décharges de direction. Cela aurait fait la démonstration du réinvestissement de l'État dans l'Éducation Nationale, avec un grand N.*

*J'en viens maintenant aux réalités locales. Je le répète, je suis satisfaite des conditions d'accueil de tous les élèves dans une ville forte de ses mutations. L'équilibre dans l'ensemble de nos 27 écoles est atteint et nous pouvons, je crois, nous en féliciter. C'est la démonstration de la qualité de notre travail de prospectives scolaires, produit par nos services, en lien permanent avec les services de l'Éducation nationale et de Mme Dudon, inspectrice de la circonscription d'Ivry. Cette année encore, la rentrée a été sereine. Ce sont 6 078 enfants qui sont accueillis chaque jour, soit 80 nouveaux élèves par rapport à l'an dernier, sur 260 classes, dont 5 UPEAA (unité pédagogique d'élèves allophones arrivants), 5 pôles d'accueil d'enfants de moins de trois ans et 3 ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire). Ainsi, en cette rentrée, nous comptabilisons 11 ouvertures de classe et 5*



*fermetures. Au regard des seuils d'enfants par classe qui sont aujourd'hui préconisés et plus contraints, nous sommes en dessous des moyennes partout. Je vous épargne les pourcentages de moyennes d'enfants par classe, mais je pourrai vous les donner dans un second temps. Nous restons évidemment vigilants sur les évolutions possibles de ces effectifs au cours de l'année. Nous maintenons donc le même nombre de pôles d'accueil d'enfants de moins de trois ans que l'année dernière avec 5 classes. La configuration des écoles et les effectifs n'ont malheureusement pas permis d'ouvrir un pôle supplémentaire cette année, mais nous travaillons déjà pour la rentrée prochaine à l'ouverture d'une classe pôle supplémentaire, au moins à Makarenko et sans doute ailleurs. Je vous rappelle que l'ouverture de ces pôles nécessite une réponse à un cahier des charges extrêmement strict pour adapter les locaux et nous poursuivons les formations communes aux ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) et enseignants de pôles pour garantir un encadrement de qualité salué par la direction académique. Nous avons l'an dernier étendu cette formation à tous les enseignants de petites sections et aux agents communaux travaillant dans ces classes. Ces formations sont la preuve que lorsque l'on provoque un peu les choses, nous pouvons créer des ponts et des liens intéressants et partager des exigences communes. Ainsi, pour garantir une réponse aux préconisations portées par la loi de la refondation de l'école de la République relative à la scolarisation des enfants de moins de trois ans, nous avons mis en place avec les services de l'Éducation nationale et les directeurs volontaires, avec mon collègue Atef Rhouma, ainsi que les services de la petite enfance et les services de l'action sociale, une commission visant à étudier les dossiers des familles demandant l'accueil de leurs enfants dans un pôle. Cette commission a permis d'identifier les enfants dont les familles sont les plus éloignées de l'école et qui sont prioritairement scolarisés dans ces pôles. Ce sont les exigences de l'Éducation nationale. Nous avons prévu d'ailleurs de nous revoir rapidement afin d'ajuster le travail pour préparer la rentrée prochaine.*

*En ce qui concerne les classes spécialisées, nous avons obtenu l'ouverture d'une cinquième UPEAA, unité pédagogique pour les enfants allophones arrivants à Guy Môquet. Nous restons extrêmement attentifs aux effectifs de ces classes qui sont évidemment très mouvantes dans l'année, afin qu'Ivry puisse prendre part dans la responsabilité collective qui incombe à chacune et à chacun. Je tiens, d'ailleurs, à rappeler ici que notre ville contribue de manière accentuée à cette solidarité, car nous considérons que c'est notre devoir. J'insiste pour affirmer que nous ne pouvons pas agir seuls. Les autres villes doivent également respecter le cadre légal relatif à la scolarisation de tous les enfants. Le nombre d'ULIS, unité localisée pour l'inclusion scolaire reste stable avec 3 classes. Ce dispositif permet la scolarisation d'enfants en situation de handicap. Nous devons rester vigilants pour qu'Ivry soit et reste une ville pour toutes et tous. Je pense notamment aux effectifs des auxiliaires de vie scolaire (AVS), dont le président Macron alors candidat avait fait la promesse de la nécessité d'une AVS devant chaque enfant et rémunérée à un salaire décent. Nous savons déjà que des équipes et donc des enfants sont en panne de personnel pour les accompagner. Je rappelle ici que lorsque l'AVS le souhaite, nous prolongeons son contrat sur les autres temps de l'enfant, les temps vides, les temps périscolaires. Nous ne lâcherons pas la pression pour que les dossiers déposés auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) soient instruits rapidement. J'en reviens au Président de la République et l'annonce de la suppression des emplois aidés qui impacte de nombreuses collectivités. À Ivry, nous avons eu raison de ne pas céder à la mise en place de ce dispositif. Aujourd'hui, nous avons la chance de ne pas être impactés par sa suppression, contrairement à certaines associations de notre territoire dont la survie en dépend. Ceci étant, les postes d'assistance auprès des directeurs*

*sont supprimés. Les contrats en cours se poursuivront, mais pas de nouveaux recrutements prévus, alors que nous savons l'importance de l'accompagnement qu'il ou elle réalise auprès des directions d'école pour les familles et les enfants. Je tiens d'ailleurs à saluer l'arrivée de quatre nouveaux directeurs, Mme Le Nocher à Thorez B, M. Sitbon à Dulcie September maternelle, Mme Rivier à Dulcie September élémentaire et Mme Soudon à Langevin maternelle. Je nous souhaite une collaboration fructueuse pour les années à venir. Ils vont pouvoir prendre la mesure des moyens pédagogiques mis en place par la municipalité pour accompagner la scolarisation, la scolarité et les familles, pour lutter contre les inégalités, pour la réussite et l'émancipation de tous les élèves.*

*Divers redéploiements et ajustements ont été mis en place suite aux préconisations de l'Observatoire des moyens pédagogiques. Cet observatoire, composé des services et d'une délégation de directeurs et d'enseignants, a examiné l'ensemble des crédits accordés et leur pertinence. Je prendrai juste deux exemples, mais il y en a plein d'autres. Le contenu des pochettes de fournitures scolaires distribuées aux enfants des écoles élémentaires correspond mieux aux besoins par niveau. J'en profite d'ailleurs pour remercier les élus de la majorité qui ont pu se rendre disponibles pour cette distribution. Je pense également au redéploiement des classes de découverte, exclusivement vers nos extra-muros. Cette année, les élèves de CM1 ainsi que les élèves de classes ULIS partiront à Héry-sur-Ugine. Ainsi, ces séjours montés en régie par notre service public est le fruit d'une collaboration étroite entre le service vacances et le service enseignement. Cette année, nous innovons dans le cadre des aides au projet. Afin de valoriser les relations entre les enseignants et les animateurs, nous avons décidé d'orienter l'aide financière au projet développé conjointement entre les deux structures. Nous reconduisons ce que nous avons gagné avec Monsieur le Maire auprès de la directrice académique, à savoir un temps de travail commun dans chaque école un samedi matin de septembre, afin de travailler les projets communs. Concernant l'accès au numérique pour toutes et tous, nous poursuivons nos efforts malgré de réelles difficultés. Nous nous sommes saisis des appels à projets de l'Éducation nationale pour l'équipement d'écoles ciblées. Nous poursuivons l'évaluation des équipements avec les acteurs de terrain afin que notre réponse soit adaptée. Mais je ne vous cache pas que nous avons atteint certaines limites dans la mise en œuvre concrète de ces outils qu'il nous faudra dépasser.*

*Une rentrée écologique aussi, synonyme de développement durable dans nos écoles, car suite à une expérimentation menée à Rosa Parks et à Henri Barbusse, nous généralisons le tri sélectif et la récolte des déchets alimentaires dans toutes les cantines des écoles maternelles de la ville. Cette valorisation des biodéchets s'inscrit dans une politique globale visant le « zero waste ». Par ailleurs, de nombreux travaux ont été réalisés cet été afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage. Alors évidemment, nous avons effectué de gros travaux dans les écoles qui avaient été victimes de sinistres l'année dernière. Donc, de gros travaux à Paul Langevin suite à l'inondation, la remise en état de Rosalind Franklin suite à l'incendie et la reprise des murs d'Einstein suite à l'effondrement. D'autres travaux plus classiques, mais tout aussi importants : la cour de l'école maternelle Solomon, le changement des huisseries à Casanova, la dernière tranche d'étanchéité de l'Orme au Chat, etc. L'agrandissement de l'école Anton Makarenko se poursuit pour une ouverture en septembre prochain.*

*Concernant la sécurité, de nouvelles consignes ont été prescrites en avril 2017 qui distinguent deux types de plans particuliers de mise en sécurité (les fameux PPMS) face aux risques majeurs et attentat, intrusion, qui permettent de prendre l'ensemble des précautions en cas d'attentat imminent. Une simulation aura lieu dans les semaines à venir et nous restons*

*attentives, avec ma collègue Sabrina Sebaihi, en lien étroit avec le commissariat, sur les aménagements à prévoir.*

*Avant de conclure cette intervention bien longue et je m'en excuse, je souhaite partager avec vous mon enthousiasme sur plusieurs questions qui me semblent essentielles. D'abord, la formation des animateurs. Nous avons inauguré l'an dernier le Petit Robespierre, un centre de loisirs innovant, irriguant toutes les écoles de la ville et lieu singulier de formation qui renoue avec l'éducation populaire. Formation diplômante, formation entre pairs, formation partenariale, le tout travaillé par les équipes elles-mêmes. Le cycle de formation proposé permet de mieux former les animateurs de notre ville. Nous pouvons être fiers de l'engagement de nos équipes, pour les enfants, dans ce lieu vraiment que je qualifierais d'exceptionnel. Ma seconde source d'enthousiasme, ce sont évidemment les rendez-vous de l'éducation qui cette année prennent un virage positif en mobilisant plus de services et davantage d'acteurs du territoire. Ces rendez-vous sont des moteurs à la mise en débat de questions qui dépassent le cadre de nos compétences, mais qui sont essentielles pour la construction du débat d'idées. Je vous invite à découvrir le programme que je vous ai distribué, à regarder sur le site de la ville, à vous tenir au courant. Là, c'est les premiers rendez-vous qui sont fixés jusqu'en janvier et il y en aura d'autres.*

*Enfin, des relations précieuses existent depuis de nombreuses années entre le secteur culturel et les écoles de la ville. Cette année encore, tous les élèves pourront bénéficier de parcours culturels dans nos équipements. La confrontation à la création ouvre le champ des possibles, aide à rêver, à se construire, développe l'esprit critique et le sens de l'analyse. L'universalité de ces dispositifs inscrits sur le temps scolaire permet à tous les enfants scolarisés dans nos écoles publiques d'être outillés pour faire société. La 10<sup>e</sup> édition du Prix qui l'a lu s'inscrita totalement dans cette démarche et j'imagine qu'on aura l'occasion d'en reparler. Je vous remercie. Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions. Philippe Bouyssou, j'enchaîne avec SOS Rentrée ? D'accord. Je fais une pause. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Pour te permettre de faire une légère pause, de boire un petit coup et bien marquer la rupture entre les différentes délégations. Je propose de passer la parole à Tariq Ait Amara pour la question des collèges et de te la repasser tout de suite derrière pour SOS Rentrée. Merci Méhadée Bernard. À toi, Tariq Ait Amara. »*

**M. AIT AMARA.** - *« Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Alors tout d'abord, je tiens à remercier l'équipe du service enseignement pour leur travail au quotidien grâce à qui la rentrée a pu bien se dérouler dans l'ensemble.*

*Concernant la situation des collèges ivryens, je tiens une nouvelle fois à rappeler notre inquiétude concernant la hausse des effectifs que nous observons encore cette année. 2 249 élèves étaient accueillis dans les collèges d'Ivry à la rentrée 2015 et 2 275 l'an passé pour une capacité totale d'accueil de 2 500 élèves sur les quatre établissements que compte notre ville, soit une hausse de 26 élèves. Cette année, les collèges d'Ivry doivent absorber 140 élèves en plus, ce qui nous ramène le compte à 2 420 élèves. Nous continuons donc à pâtir du report de l'ouverture du collège Assia Djebbar prévue initialement en 2015, pour les raisons que nous connaissons, et dont nous ne connaissons toujours pas la date d'inauguration. C'est une situation plus qu'alarmante, en particulier pour un collège comme Romain Rolland qui atteindra bientôt le cap des 700 élèves. Dans le même sens, je ne peux que regretter le peu d'informations fournies par le Département sur la future construction d'un collège sur la ZAC du Plateau, dont l'utilité n'est plus à prouver au vu du taux d'occupation actuel. En effet, le*

*collège Pasteur de Villejuif accueille tous les élèves issus de l'école Rosa Parks pour désengorger la hausse des effectifs du collège Molière. Si la distance à parcourir pour les élèves demeure dans ce cas raisonnable, nous restons vigilants sur les différents parcours des élèves des autres établissements, afin que les déplacements vers d'autres communes se fassent dans la concertation et dans les meilleures conditions.*

*J'avais alerté le conseil municipal en septembre 2015 et 2016 sur l'augmentation de la part des élèves boursiers dans les établissements d'Ivry, ainsi que la concentration d'élèves issus de familles très défavorisées au collège Politzer. J'avais également pointé l'utilité de notre nouvelle sectorisation pour répondre à cette problématique. Pour autant, je suis certain que le Conseil départemental a fait de la mixité sociale sa priorité et qu'elle s'illustrera à travers d'une nouvelle sectorisation qui doit prendre en compte le futur de ces enfants, car nous connaissons les conséquences de classes surchargées. Les études ne manquent pas pour démontrer la nocivité des sureffectifs à tous les niveaux de l'enseignement pour les élèves. Et la plupart indiquent que la réduction de la taille des classes est particulièrement favorable aux élèves scolarisés dans le premier degré et dans les premières années du collège. Pour ces niveaux, une taille de classe plus élevée implique une dégradation des résultats scolaires. En 2006 déjà, une étude de l'EHESS conduite par Thomas Piketty avait cherché à évaluer l'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les collèges et lycées et dans la perpétuation des inégalités scolaires. Cette étude avait, certes, pointé un impact plus important pour les élèves de primaire, mais avait également signalé les effets néfastes de classes trop nombreuses sur les collégiens et les lycéens. Une réduction d'un élève dans une classe surchargée conduit mécaniquement à des résultats scolaires meilleurs en moyenne. Pour information, le taux de réussite national pour le Brevet, cette année, était de 89 %. À Ivry, on est à 75 %. Je ne dis pas que c'est une relation de cause à effet mais ces chiffres sont à suivre de près.*

*Nous demeurerons également vigilants dans la lutte contre l'évitement scolaire. Des dispositifs comme la classe citoyenne actuellement à l'expérimentation dans certaines villes et dont nous devons nous-mêmes étudier la faisabilité vise à accueillir collectivement pour une période d'une semaine des élèves exclus temporairement afin de favoriser un retour en classe constructif et apaisé. Il nous revient, cependant, de nous assurer que ces dispositifs ne sont pas des moyens détournés pour se débarrasser d'élèves perçus comme définitivement perdus ou inadaptés au système scolaire. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Tariq Aït Amara. Je repasse la parole à Méhadée Bernard sur SOS Rentrée. »*

**Mme BERNARD Méhadée.** - *« Oui, alors je fais avec les notes que m'a envoyé Mehdi Mokrani puisqu'il est malade, le pauvre. Donc, vous connaissez tous le dispositif SOS Rentrée qui est un dispositif départemental qui accompagne les jeunes val-de-marnais rencontrant des difficultés dans le cadre de leur parcours scolaire, et, qui, au moment de la rentrée, se concentre sur les jeunes qui sont sans affectation. Aujourd'hui, il y a 28 jeunes Ivryens sans affectation référencés sur 236 à l'échelle du Département. Mardi soir au Hangar, a été lancée une grande soirée dédiée à SOS Rentrée à l'échelle départementale. Une pétition a été mise en ligne et cette pétition a été animée par les jeunes eux-mêmes. Cette pétition doit permettre d'élargir la lutte aux jeunes sans affectation, aux jeunes qui ont des affectations et bien sûr plus largement aux familles, aux citoyens et à des personnalités. L'idée, ce qui a été évoqué lors de la rencontre au Hangar, c'est de mener une campagne virale qui rende plus*

*fort devant les institutions. Je crois qu'il y a une rencontre au ministère de l'Éducation nationale qui est prévue très prochainement. Il y a une page dédiée sur Facebook qui a été construite par les élèves qui s'appelle « SOS élève en détresse ». Donc, je vous invite à liker, à partager, à faire connaître. Ça peut toucher des gens qui sont autour de nous à tous les niveaux. La semaine prochaine, une initiative forte sera portée devant un lycée de Vitry où des jeunes Ivryens seront les acteurs principaux de cette initiative. Donc vraiment, je ne vous en dis pas plus parce que je n'ai pas beaucoup plus d'éléments, mais je sais que Mehdi Mokrani nous irrigue, semaine après semaine, de ce qui se passe autour de SOS. Mais vraiment, je vous invite à aller voir la page Facebook, à relayer les infos parce que ce n'est pas possible qu'en France aujourd'hui, des jeunes n'aient pas d'affectation scolaire à la rentrée. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« J'insiste sur ce que dit Méhadée Bernard. Très important de faire tourner de manière virale, comme on dit maintenant, le petit texte où il y a écrit des trucs que des fois les gens de ma génération ne comprennent pas bien. J'ai le seum. C'est comme ça qu'ils disent. Après ces interventions, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Ana Macédo. »*

**Mme MACÉDO.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Dans l'Éducation nationale, les annonces de Jean-Michel Blanquer sont tout à fait inquiétantes. En quelques semaines, il a réussi à remettre en cause une année scolaire déjà préparée et surtout à accroître la dérégulation dans l'école. Sur le terrain, c'est vrai qu'il n'y a pas eu de problèmes majeurs à Ivry. Pour l'instant. Il y a même des écoles dans lesquelles les effectifs par classe ont diminué. Mais, parce qu'il y a des « mais », je ne m'arrêterai ici que sur quatre points pour ne pas être trop longue.*

*Premier point, l'accueil des enfants de moins de trois ans. À Ivry, sur 225 demandes, seuls 113 enfants ont pu être scolarisés. Si on veut scolariser tous les enfants de moins de trois ans, dont les familles en font la demande, alors il faudra passer à la vitesse supérieure en la matière.*

*Deuxième point, le nouveau décret des rythmes scolaires. Malgré certaines pressions, en maintenant l'organisation de la semaine à 4,5 jours pour laisser la place à la concertation, nous avons pris une décision respectueuse du nécessaire dialogue avec les familles et les personnels qui interviennent dans les écoles. Ce nouveau décret dérogatoire à l'aménagement du temps scolaire hebdomadaire démontre la volonté gouvernementale d'exploser le cadre national de l'éducation tout en maintenant l'architecture des réformes issues du quinquennat précédent.*

*Le troisième point, c'est la mise en place des CP 100 % de réussite ou CP à 12 - c'est la même chose - en éducation prioritaire renforcée cette année. Au premier abord, ça paraît sympathique. La réduction des effectifs en classe, particulièrement en CP, correspond à une demande quasi unanime des enseignants et des enseignantes et est regardée dans le monde de la pédagogie comme un facteur d'aide aux apprentissages. Il faut tout de même voir l'écart entre l'annonce et la réalité. La faisabilité est compliquée par des problèmes de locaux et surtout par le fait que les moyens humains sont constants, que les enseignants ne sont pas formés à cette nouvelle organisation. Cette année dans le Val-de-Marne, seules trois villes étaient concernées par ces CP dédoublés. Ces CP qui devaient être à 12, en fait, ils sont à 12 ou 15 selon les écoles, se sont mis en place en REP+ ou en zone prioritaire renforcée avec des dispositifs variés incluant la co-intervention dans les classes, donc deux enseignants dans une classe, voire des cloisons mobiles au milieu des classes, quand ce n'était pas possible*

autrement. En 2018, toutes les classes de CP en éducation prioritaire seront concernées. Pour le département, aux dires de Madame l'Inspectrice d'académie, il faudra 200 enseignants supplémentaires rien que pour les CP dédoublés. Une grande partie des écoles ivryennes, tout à l'heure Méhadée Bernard a dit une trentaine de classes, une grande partie des écoles ivryennes seront concernées. Pour le ministre de l'Éducation nationale, il faut aller vite car la lutte contre l'échec scolaire n'attend pas. Mais où trouver les bâtis dans les écoles ? Je pense que ça va être un problème à Ivry.

Enfin, un dernier point, 160 000 emplois aidés seraient supprimés, dont 20 000 dans l'Éducation nationale. Dans notre département, la direction académique de l'Éducation nationale a annoncé qu'aucun contrat aidé d'assistant de direction d'école ne serait reconduit. Cela signifie que des centaines de salariés déjà précaires, pour certains presque à la retraite, pour certaines parce que c'est quasiment que des femmes, vont se retrouver au chômage du jour au lendemain sans aucune perspective professionnelle, alors que pour toutes les directions d'école les tâches s'alourdissent chaque jour. De plus, les assistantes administratives accompagnent aussi des sorties dans les écoles. C'est tout le fonctionnement des écoles qui sera mis à mal à Ivry et ailleurs. Évidemment, il ne s'agit pas de garder un statut précaire de ces personnes. L'idéal serait qu'elles aient un vrai statut et parce que ces emplois sont indispensables dans les écoles.

Pour tout cela et sans m'étaler sur les conditions de travail et de rémunération des enseignants et des enseignantes qui s'avèrent particulièrement catastrophiques en cette rentrée 2017, il est plus qu'urgent d'augmenter le budget de l'Éducation nationale pour faire face aux besoins et pour éviter de faire supporter le coût des études par les familles, les collectivités locales et les associations. L'école, comme tous les services publics, a besoin d'ambition, de moyens car elle est un investissement pour l'avenir. Je vous remercie. »

**M. BOUYSSOU.** - « Merci Ana Macédo. Sandrine Bernard. »

**Mme BERNARD Sandrine.** - « Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Au nom du groupe Socialiste, quelques considérations sur la rentrée scolaire. D'abord, je ne peux que vous approuver sur un certain nombre de points. Le premier concerne les contrats aidés. La suppression des aides administratives aux directions d'école au regard de l'organisation actuelle des écoles primaires, maternelles et élémentaires, et des tâches qui sont dévolues à des directeurs pas toujours déchargés, c'est une décision qui pourra avoir des conséquences extrêmement dommageables sur le quotidien de nos établissements. Il en va de même pour les personnels qui pouvaient intervenir dans les bibliothèques ou remplir d'autres missions tout aussi bénéfiques pour les écoles et pour les enfants. Le deuxième point sur lequel j'aurais tendance à être en accord avec ce que j'ai entendu ce soir, comme quoi rien n'est perdu, c'est les rythmes scolaires. Il est assez déstabilisant, voire gênant, de se dire que l'on fait et que l'on défait des politiques publiques sans évaluer les impacts que ces politiques publiques ont pu avoir sur nos enfants. Quoi qu'on pense de la manière dont cette réforme a été menée avec des inégalités et des disparités entre les communes et avec toutes les limites qu'elle comporte puisqu'elle a constitué bien davantage une complexification qu'un assouplissement pour les enfants, il est vraiment regrettable d'en arriver finalement par une manière de balayer du revers de la main les objectifs de cette réforme, sans tenir compte des éducateurs et des professionnels qui l'ont accompagnée, à un risque d'aggravation. Donc, nous verrons à Ivry comment les choses seront débattues et puis comment la situation évoluera.

*Je souhaitais au nom du groupe Socialiste aborder trois ou quatre points particuliers locaux ce soir. Le premier concerne un sujet que j'ai déjà abordé l'année dernière, les contraintes qui ont été imposées aux familles le mercredi et le soir en matière d'horaires pour récupérer leurs enfants. Alors, je suis désolée de revenir sur ce point mais je trouve toujours totalement aberrant - donc en fait, je ne suis pas désolée - de contraindre les familles à attendre 17 heures le mercredi quand elles peuvent récupérer leur enfant plus tôt et 18 heures le soir pour des raisons qui ne sont toujours pas claires. Forcer les enfants qui ont des activités le mercredi à manger chez eux, parfois seuls, parce que pour aller à leur activité, ils ne pourront pas sortir avant 17 heures, donc ils ne pourront pas s'inscrire à des activités. Forcer des parents à demander des dérogations pour récupérer leur enfant. Je ne sais pas, je ne comprends pas. Il faut m'expliquer. Forcer les enfants dont les parents sont disponibles à rester en accueil collectif alors qu'on sait tous qu'ils font des semaines qui peuvent aller jusqu'à 50 heures de collectivité, c'est totalement aberrant et inacceptable. Aucune raison d'organisation ne peut justifier cette contrainte. Entre 13 h 30 et 14 heures le mercredi, les enfants font une pause avec leurs animateurs avant d'engager les activités de l'après-midi. On pourrait tout à fait réinstaurer un moment de coupure, de césure, au cours duquel les parents pourraient venir les récupérer. D'autant plus qu'il y a des gardiens dans la plupart des écoles. Et quand bien même ce serait un problème d'organisation, vraiment, jamais l'organisation ne s'impose à l'enfant. C'est un postulat de base. L'organisation s'adapte à l'enfant. Et quand on utilise ce postulat de base, on raisonne autrement et on supprime ce genre de contrainte absolument aberrante.*

*Le deuxième sujet que je souhaitais aborder ce soir, c'est la question de l'école numérique. J'entends bien que la ville fait chaque année des efforts considérables à investir 10 - 15 000 € dans des chariots numériques lesquels sont financés en partie par l'Éducation nationale. Ivry est une ville qui se veut, notamment sur le plan numérique avec tout un tas de @, assez moderne. Les équipes enseignantes dans de très nombreux territoires de France et à fortiori d'Île-de-France bénéficie aujourd'hui d'équipements extrêmement modernes. Ivry qui peut se targuer sur tout un certain nombre de points d'être en pointe, sur ce sujet-là, sur ce terrain-là, accepterait d'être en retrait et de laisser les équipes enseignantes finalement ne pas pouvoir bénéficier de ces outils pédagogiques qui viennent compléter leur attirail déjà important évidemment, en premier lieu leur autonomie pédagogique. Je ne comprends pas. Si on fait une simulation rapide, à 3 500 € le tableau numérique interactif pour 105 classes élémentaires, on est sur un investissement de 370 000 €. 370 000 € sur un an, deux ans, trois ans pour une ville qui a un budget d'investissement annuel de 30 millions d'euros, ça me paraît tout à fait absorbable. Certes, je n'oublie pas les coûts RH d'installation de ces équipements et de maintenance. Néanmoins, la ville d'Ivry avec la direction des services informatiques qu'elle a et les adhésions aux différents syndicats intercommunaux qui suivent ces questions-là, a les outils, a les compétences, a la capacité de mener ce chantier avec ambition et elle n'a clairement pas souhaité le faire jusqu'à présent. C'est extrêmement regrettable.*

*Le troisième sujet qu'il me paraissait important d'aborder ce soir, c'est la question des collèges, même si le collègue qui en a parlé l'a évoqué rapidement, ça n'était pas dans la note et nous nous sommes montrés quelque peu stupéfaits de ne pas avoir d'informations sur les collèges dans la note. Rien sur les travaux qui ont été réalisés alors qu'on le sait, le Conseil départemental a dû réaliser des travaux pour permettre d'accueillir des élèves en nombre toujours plus important dans les collèges de la ville et les collèges des autres villes qui accueillent les élèves d'Ivry, c'est surprenant. C'est surprenant, d'autant plus qu'il me semble que la communication entre le Département et la ville d'Ivry fonctionne plutôt bien. Peut-être*

*Monsieur le Maire, elle en est arrivée au même état que la communication avec le ministère de la Défense. Vous nous le direz tout à l'heure. Rien sur le collège d'Ivry Confluences. C'est quand même assez surprenant quand on sait qu'on a un collège tout neuf, qui est en attente d'évaluation, de réalisation des travaux d'évacuation, dépollution, etc., depuis de nombreuses années. On ne sait pas encore à l'heure actuelle quel est le niveau de la pollution, qu'est-ce qui a été découvert, qu'est-ce qui n'a pas été découvert et quand est-ce qu'il va ouvrir. Vous parliez tout à l'heure, toujours en ce qui concerne le ministère de la Défense, de communication fluide et transparente, elle ne l'était pas, force est de constater qu'en la matière, vous n'avez pas tellement de conseils à donner. Et un autre sujet vient immédiatement à l'appui de ces deux premiers, c'est la question du collège du Plateau. Cela fait 20 ans que l'on nous annonce un collège sur le Plateau. Alors, si vous vous promenez sur le Plateau, tous les terrains qui jouxtent le collège sont aujourd'hui détruits, en construction, on construit des logements, on construit un ministère, on construit des places, on construit beaucoup, mais on a le Point P, puisqu'il s'agit d'un Point P, qui reste désespérément planté au milieu de cette ZAC et on n'a pas de délai et on n'a pas de collège. N'aurait-il pas fallu identifier un terrain disponible plus vite pour anticiper l'arrivée des populations nouvelles et éventuellement les besoins en scolarisation sur ce secteur-là ? Je conçois qu'on puisse regretter de ne pas avoir davantage d'informations du Département, mais enfin en matière de scolarisation des élèves, il y a une responsabilité partagée et il n'est pas acceptable que le conseil municipal ne soit pas informé ce soir davantage sur ces questions-là. Nous avons un véritable problème et il n'est visiblement pas pris à la hauteur où il devrait l'être. La même opacité existe pour ce qui concerne les travaux de rénovation sur la ville et sur les écoles. Je pense notamment à l'école Einstein. Des travaux ont eu lieu cet été, d'autres vont suivre. Des témoins sont toujours installés. Monsieur le Maire, nous vous avons écrit pour vous demander que les rapports nous soient transmis, sans succès et sans retour à ce jour. Et donc effectivement, des interventions ont lieu, d'autres sont nécessaires, où en sommes-nous vraiment ? Il me paraît nécessaire, au vu de la situation qui a été rencontrée à Einstein, que nous ayons davantage d'informations sur ce point.*

*Pour le reste, nous n'avons rien ni à ajouter ni à enlever à l'intervention faite dans ces mêmes circonstances l'année dernière, que je vous invite à réétudier. »*

**M. BOUYSSOU.** - « Aurélie Philippe. »

**Mme PHILIPPE.** - « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le décret publié au Journal officiel du ministère de l'Éducation nationale le 28 juin dernier offre la possibilité d'organiser la semaine scolaire comme les villes le souhaitent. Nous sommes d'accord sur le fait que dans l'intérêt de l'enfant, il nous semble être une priorité pour ne pas refaire, défaire, modifier l'organisation de la semaine, de ne pas nous précipiter. Il nous semble que cette année doit être un temps de réflexion du bilan des années précédentes. Nous nous posons plusieurs questions. La semaine de 4,5 jours avec le mercredi matin travaillé est-elle la bonne solution pour les enfants et leur famille ? Le rythme de la journée est-il le meilleur ? Et notamment je m'interroge sur la pause déjeuner de 11 h 45 à 13 h 45. N'est-elle pas épuisante pour les enfants ? Qu'en est-il des activités proposées jusqu'à 18 h 30 ? Quel retour d'expérience peut-on en faire ? Une question me préoccupe. Que va-t-il advenir des tarifs facturés aux familles pour l'accueil du soir si le fonds d'accompagnement versé au prorata des enfants scolarisés est supprimé ? Une fois cette réflexion menée et qui nous semble nécessaire, je pense, à tous, nous espérons qu'une concertation libre et transparente sera ensuite lancée prenant réellement en compte l'avis des parents et l'ensemble de la



*communauté éducative, afin de convenir ensemble et au-delà des dogmes stigmatisants de ce qu'il convient le mieux pour nos petits Ivryens. Nous serons particulièrement vigilants sur la méthode choisie et les résultats communiqués, ainsi que sur le choix qui en découlera. Nous ne devons pas revivre les difficultés rencontrées lors de l'application des ex-nouveaux rythmes scolaires. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Mehdy Belabbas. »*

**M. BELABBAS.** - *« Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je tenais tout d'abord en premier lieu à remercier nos collègues, Méhadée Bernard, et Tariq Aït Amara, pour leur présentation, à la fois synthétique et précise.*

*Cette année encore, les élus écologistes profitent de cet exposé pour saluer l'ensemble des agents municipaux et des professionnels de l'Éducation nationale pour leur engagement et leur professionnalisme au service de nos petits enfants. Grâce à ces derniers, cette rentrée 2017 a pu se dérouler dans des conditions optimales pour les jeunes ivryens. Cependant, comme vous le savez, nous sommes confrontés depuis plusieurs années à des contraintes budgétaires d'une ampleur inédite qui pénalisent directement notre capacité à assurer un service public de qualité, un service public important pour les générations futures, l'éducation de nos enfants. Baisse continue des dotations de l'État, nouveau plan d'économies annoncé par le gouvernement d'Emmanuel Macron de 13 milliards d'euros qui sera imposé aux collectivités d'ici 2022, le tableau se noircit jour après jour. Malgré tout, l'éducation, et Méhadée Bernard l'a bien rappelé, reste une priorité de notre majorité municipale, avec une mesure emblématique à chaque rentrée scolaire, la distribution des pochettes de rentrée à chaque enfant ivryen, qui leur permet d'avoir toutes les fournitures scolaires dont ils ont besoin pour bien apprendre et bien travailler tout au long de l'année. Mais je pourrais également évoquer les nombreux investissements que nous avons réalisés sur nos écoles, avec de nombreuses écoles qui ont été livrées dans les dix dernières années et de nouvelles qui seront livrées notamment sur Ivry Confluences dans les prochaines années.*

*Nous avons beaucoup accompli en matière d'éducation et nous devons bien évidemment faire toujours plus tant le sujet est essentiel et important. Et tout cela n'est pas fini. En effet, dans les prochains mois et les prochaines années, nous aboutirons à la fin de la restructuration de l'école Makarenko qui est un chantier extrêmement important et je vous invite à passer sur la rue Hoche pour voir l'avancée de ce chantier. Un chantier qui sera livré en 2018 et qui permettra de porter à 33 classes la capacité d'accueil de cette école. La construction d'un 5<sup>e</sup> collège qui a été évoquée. Bien évidemment, nous, écologistes, avons depuis longtemps porté la question de la construction de ce 5<sup>e</sup> collège sur le Plateau. Nous aurions pu anticiper, nous aurions souhaité que ce collège soit construit plus tôt. Diverses raisons nous ont amenés à différer, mais en tous les cas, les choses sont lancées et nous devons répondre avec le Conseil départemental, notre partenaire, à la construction de ce collège dans les meilleurs délais également. Nous sommes également toujours attentifs à la situation du collège Assia Djébar. Il me semble que dans une commission développement de la ville du mois de juin, on nous a apporté les derniers éléments sur la dépollution qui est en cours sur ce collège. Et il suffit de passer devant le collège, ce que j'ai pu faire il y a quelques jours pour voir qu'effectivement, le chantier de dépollution avance. Alors là aussi, il y aura bien évidemment des vérifications et vous pouvez être assurés que cet établissement n'ouvrira que si les conditions de sécurité sont réunies pour les collégiennes et les collégiens.*

*Enfin, je voudrais dire que plus que jamais, les écologistes sont attachés, comme l'ensemble de notre majorité, au principe d'une éducation nationale forte, garante de l'égalité républicaine dans chaque territoire et offrant à tous les futurs citoyens une instruction de qualité. Nous partageons donc les différentes inquiétudes qui ont été exprimées sur tout un tas de mesures gouvernementales, notamment la remise en cause des emplois aidés. À Ivry, la situation n'est pas encore dramatique, mais il y a eu en cette rentrée quelques postes d'AVS non pourvus où il a fallu insister auprès de l'Éducation nationale pour qu'ils soient pourvus. Et il y en a encore. Merci Méhadée Bernard. On voit bien l'importance que revêt un certain nombre de postes de ce type-là sur nos établissements scolaires et nous devons donc être très attentifs à ce que les moyens alloués à l'Éducation nationale soient renforcés dans les années à venir. Nous devons continuer à agir pour que notre jeunesse demeure une jeunesse conquérante, une jeunesse qui croit en son avenir.*

*Un petit mot en conclusion sur le dispositif SOS Rentrée. Méhadée Bernard nous disait que 28 jeunes Ivryens sont sans bahut en cette rentrée. Nous voulons leur assurer notre soutien parce que chaque jeune a le droit d'avoir une formation, d'avoir accès à un lycée, à un collège. On ne peut pas laisser nos jeunes gens sur le carreau. Et là aussi, c'est une mesure qui n'est pas symbolique. Le dispositif SOS Rentrée est un dispositif qui est efficace. Chaque année, ce sont plusieurs dizaines de jeunes val-de-marnais qui retrouvent grâce à ce dispositif-là un établissement scolaire et j'espère que d'ici quelques semaines, ces 28 situations auront trouvé une issue favorable. En tous les cas, chers collègues, nous ne pouvons que nous féliciter des efforts importants qui sont produits par notre majorité municipale et par notre municipalité pour faire en sorte que l'éducation reste une vraie priorité. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Fabienne Oudart avait demandé la parole. »*

**Mme OUDART.** - *« Juste une petite remarque par rapport à la rentrée du lycée Romain Rolland. Parce que ce soir, on a parlé des écoles, des collèges, mais j'aurais voulu vous alerter sur la situation qui risque de devenir très problématique au lycée Romain Rolland. En effet, le lycée connaît depuis de nombreuses années une très forte augmentation de son effectif. Cette année, le nombre de lycéens a dépassé 1 000, 1 080, je crois. Je n'ai pas le chiffre exact, mais c'est quand même très important. Toute l'année dernière, la communauté scolaire ainsi que les parents d'élèves se sont mobilisés fortement. Il y a eu des courriers de la ville pour vraiment essayer de faire en sorte que la rentrée se passe dans de bonnes conditions. Au niveau des professeurs, au bout du bout, la communauté scolaire a eu gain de cause, mais uniquement au niveau des professeurs. Aujourd'hui, le nombre d'assistants d'éducation n'a pas augmenté depuis trois ou quatre ans, donc avec un effectif qui augmente. On est passé de 700 élèves à 1 080 avec toujours le même nombre d'assistants d'éducation, le même nombre de CPE, un seul infirmier, une seule documentaliste. Donc, ça commence vraiment à être un problème parce que pour la première fois depuis longtemps, les résultats du Bac n'ont pas été très bons cette année au lycée Romain Rolland. Et on peut imaginer que le mauvais résultat peut s'expliquer par les conditions d'enseignement et les conditions de vie des lycéens. Je pense qu'il va falloir être très vigilant par rapport à la Région, car l'effectif augmente et la cantine, et les gens qui travaillent à la cantine, c'est pareil, les effectifs n'augmentent pas du tout et ça devient un cauchemar. Donc pareil, des conditions de vie pour les lycées qui sont vraiment de pire en pire. Voilà, c'est tout. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Fabienne Oudart. Romain Marchand avait demandé la parole. »*

**M. MARCHAND.** - « *Simplement deux petites précisions sur la question des collèges. D'abord à la suite de Mehdy Belabbas sur la question du collège d'Ivry Confluences Assia Djebbar, je ne comprends pas ce besoin d'affoler en permanence. Toutes les données que nous avons sont données au fur et à mesure, mais tout le monde sait ici que le processus de dépollution est un processus lent qui se déroule sous le contrôle d'un expert judiciaire. Et donc les travaux de dépollution se poursuivent. C'est indiqué dans une publication qui est diffusée sur le quartier. Il n'y a aucune opacité dans tout ça. À la suite du conseil municipal dédié aux questions de l'opposition et comme le Maire s'y était engagé, nous avons dédié une réunion entière de la commission développement de la ville aux questions de pollution, lors de laquelle nous avons auditionné Sadev en particulier sur la manière dont les processus de dépollution sont envisagés et conduits sur l'ensemble de la ZAC. Nous avons également présenté et nous avons fait à cette occasion un point particulier évidemment sur le collège Assia Djebbar. Nous avons présenté également le début du travail sur la cartographie des pollutions qui a été engagé. C'était aussi un engagement que nous avons pris lors de ce conseil municipal. Le groupe PS était absent de cette commission, mais enfin il y a des comptes rendus, il y a des possibilités de se tenir au courant, donc un peu moins de cinéma, je pense, quand on crie à l'opacité parce que je crois qu'on n'a pas grand-chose à se reprocher sur le partage des informations en la matière. Pareil sur le collège du Plateau, je ne comprends pas non plus ce besoin d'affoler les foules. Les logements se construisent, certes, sur le Plateau. Pas besoin de sortir de la cuisse de Jupiter pour le voir. Les élèves sont accueillis aujourd'hui tous dans des collèges. Alors certes, pour certains et pour ceux qui habitent sur le Plateau, il y a un peu de trajet pour aller au collège, mais l'absence d'un collège sur le Plateau quand même ne date pas de la ZAC du Plateau. Il n'y a jamais eu de collège à Ivry sur le Plateau. Certains ici ont grandi à Ivry et certains sur le Plateau, on a fait un peu de trajet pour aller au collège, on est monté, on est descendu. Je crois qu'on ne s'en est pas trop mal porté. Donc, on travaille avec le Département pour que ce collège voie le jour et le collège ouvrira quand ce sera nécessaire. Mais je ne crois pas qu'il y ait besoin, comme ça en permanence, d'affoler sur le fait que « Oh là là, les logements se construisent et on ne voit toujours pas le collège et le Point P est toujours là. »*

**M. BOUYSSOU.** - « *Merci Romain Marchand. Je suppose que comme je n'ai plus d'inscrits, Méhadée Bernard veut apporter peut-être quelques éléments de réponse.*»

**Mme BERNARD Méhadée.** - « *Non, mais j'ai écrit plusieurs choses. D'abord sur les travaux et sur Einstein, franchement, je ne trouve pas juste, mais vraiment pas juste, de remettre en cause le principe de précaution qui nous a conduits à poser des témoins et à surveiller l'école toutes les semaines depuis les incidents et tous les points de l'école qui sont des points chauds et identifiés par l'expert. Je trouve ça malhonnête et je trouve ça pas très juste. Sur la transparence sur cette école, ma mission, c'est d'informer en toute transparence la communauté scolaire de l'école. Ça, c'est ma mission. Et dès qu'il y a eu l'incident, on est allé à l'école avec Philippe Bouyssou, on a rencontré la communauté éducative, on est revenu en réunion un matin pour rencontrer la communauté éducative, on en a échangé extrêmement longuement avec le responsable des bâtiments communaux de la Ville pour expliciter les rapports, et aux enseignants et aux personnels municipaux de l'école et aux parents d'élèves. On s'est engagé à remettre des rapports. On a déjà remis des rapports dans les mains de la communauté éducative. On vient de recevoir le dernier rapport donc on va revenir vers la communauté éducative de l'école pour donner toutes les clés d'explication. On a fait des travaux colossaux et indispensables cet été. Vous verrez dans la construction du budget prochain que la PPI (programmation pluriannuelle d'investissement) sera évidemment irriguée*

*par les travaux d'Einstein. Mais alors franchement, affoler les gens avec les témoins. Les témoins, on les a mis pour un principe de précaution et si on ne les avait pas mis, vous nous auriez reproché de ne pas le faire. Donc, je trouve ça vraiment extrêmement limite de faire ce type de remarque. Ça me met en colère parce que vous savez à quel point je suis attachée à cette école et ça me met encore plus en colère parce que Sigrïd Baillon, vous êtes à l'école et vous avez participé à toutes ces rencontres. Et là, je trouve qu'il y a quelque chose de pas juste.*

*Sur les autres questions qui sont posées, sur le numérique, alors je vais dire comme Philippe Bouyssou, peut-être que j'ai lu le bottin pendant 20 minutes, mais j'ai quand même fait un aveu de faiblesse, si je peux le qualifier comme ça dans mon intervention. On est en grosses difficultés sur le numérique. On essaye de se faire aider tant bien que mal par l'inspecteur qui est dédié sur cette question à l'échelle de l'Éducation nationale. On n'est pas très aidé. Les « y-a-qu'à - faut qu'on », c'est un peu facile. Il ne suffit pas d'aller acheter 150 tableaux numériques pour 350 000 €. Un tableau numérique, ça se branche, ça nécessite des câblages, ça nécessite des travaux, parfois de percer des voiries, d'aller regarder ce qui se passe dans les sous-sols, dans les murs et on a des écoles qui parfois sont anciennes sur lesquelles ces travaux de liaison sont extrêmement complexes, donc ce n'est pas juste « il faut passer un marché ». Ce n'est pas juste comme ça que les choses se posent.*

*La dernière chose qui était votre question sur les contraintes imposées aux familles, on a regardé avec les services et avec les élus - mais si vous veniez en commission un peu plus régulièrement, vous auriez plus d'éléments - ce qui se passe dans les autres villes. Donc on a observé ce qui se passe dans une trentaine de villes sur les temps du soir. On a pris des villes de toutes les couleurs politiques pour ne pas qu'on puisse nous taxer d'avoir orienté nos investigations. Il n'y a pas une ville qui fonctionne de la même façon et je peux vous dire qu'en termes de raideur, on n'est pas les plus raides. C'est-à-dire que c'est vrai que l'habitude dans cette ville a été le « on fait ce qu'on veut ». On dépose nos enfants, on ne préinscrit pas, on les met, on ne les met pas. Ce qui est la garantie d'un service public de qualité à mon avis, c'est que les activités proposées aux enfants sont des activités de qualité. Si vous voulez mettre vos enfants dans une garderie où il n'y a pas de projet, aucun problème. Nous, on a décidé de faire des choses de qualité. L'année dernière - je l'ai déjà dit ici, mais c'est pareil, comme je dois lire le bottin, donc je vais me répéter - l'année dernière, 150 familles ont fait des demandes de dérogation. Nous, ça nous permet de nous couvrir parce que quand même il y a juste une toute petite question de sécurité. On ne laisse pas des enfants partir comme ils veulent des écoles d'Ivry. Donc, qui ont fait une demande pour venir chercher leurs enfants. On les a toutes acceptées. Toutes ! 150 familles sur 1 078 enfants moins 81 scolarisés l'année dernière. Donc, les rythmes scolaires sans doute nous conduiront à reconduire des réflexions, à rééchanger sur un tas de sujet. Je vous invite à venir en commission parce que la commission municipale accès aux savoirs et à la connaissance sera un espace pertinent pour échanger de toutes ces questions-là. Et puis quant aux questions que vous avez posées au conseil municipal de rentrée l'année dernière, franchement, j'ai autre chose à faire. Voilà ! »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Comme c'est un débat sans vote, on ne passera pas au vote. Il y a beaucoup de choses qui ont été dites, donc je ne vais pas rallonger. Je voudrais simplement faire trois petites remarques, mais Méhadée Bernard a répondu et Romain Marchand aussi. Sur les questions de la transparence, il n'y a aucun problème. Quel intérêt on aurait à cacher au conseil municipal, aux Ivryens, à la communauté scolaire, les questions dramatiques qui nous sont posées aujourd'hui. Je dis « dramatiques » parce que le collège Confluences quand même,*

le collègue Assia Djebbar, je l'évoquais dans ma réponse à la question, à Fabienne Oudart tout à l'heure sur les jardins ouvriers, cette ville a été un territoire servant. On a des trous de carrière qui nous coûtent des millions quand il faut construire des logements, quand il faut construire des équipements publics pour y couler des tonnes de béton. Cette réparation des servitudes de notre territoire, on se l'assume tous seuls et notre territoire a aussi été servant quand, au début du XX<sup>e</sup> siècle, voire fin du XIX<sup>e</sup>, il a fallu accueillir sur notre territoire les entreprises polluantes. J'ai encore en tête les débats qu'on a en ce moment avec Romain Marchand, avec la direction de Total, pour savoir qui doit prendre en charge dans le cadre de Confluences la dépollution des sols de Total et tout ça, c'est plein pot pour la ville, plein pot pour les Ivryens. Et ceux qui en sont victimes aujourd'hui, effectivement, c'est les collégiens et c'est la réponse aux besoins scolaires. Moi, je veux bien qu'on me dise « et le cinquième collège sur le Plateau et tout ça ». Oui, enfin sauf que si c'est pour aller vite et pour refaire exactement la même erreur que celle qui a été faite sur le collège Confluences, moi je n'y tiens pas. Et je préfère justement qu'on se donne des garanties de ne pas avoir sur notre territoire une deuxième mésaventure aussi dramatique que celle-là. Donc effectivement, on est en train d'y travailler avec le Conseil départemental et là non plus, il n'y a pas de mystère. Quand on aura avancé sur une localisation sérieuse, crédible et à notre portée pour le cinquième collège, on le dira. On serait bien les derniers des abrutis de le garder pour nous quand même. D'autant que sur la question, je ne reviens pas sur ce qu'a dit Tariq Aït Amara, je ne reviens pas sur ce qu'a dit Méhadée Bernard, les besoins existent, ils sont là et il va falloir qu'on y réponde. Et puis au passage, je vous rassure complètement sur l'état de mes relations avec le Conseil départemental. Tout va bien avec Christian Favier. J'ai avec lui des rapports d'extrême proximité qui n'ont rien à voir, ma chère Sandrine Bernard, avec les rapports que je peux avoir avec le ministre des Armées. C'est quand même autre chose. Et à ce propos, j'aimerais bien quand même que dans tous ces débats - Méhadée Bernard l'a rappelé, comme elle l'a dit, elle aurait pu lire le bottin, la pauvre - le débat derrière, parfois on se dit, il est le même. Quand on voit les responsabilités qui reposent sur notre tête, du point de vue d'un service public national comme celui de l'Éducation nationale et les inégalités territoire par territoire qui peuvent du coup s'opérer par là, il y a quand même une question qui devrait nous rassembler. Je rappelle qu'on vient de se prendre une purge, toutes les collectivités locales, de 11 milliards d'euros. On va s'en prendre une deuxième de 13 milliards. Les 300 collectivités les plus importantes, dont Ivry fait partie en termes de population à l'échelle nationale, tous les maires vont être convoqués chez les préfets, incessamment sous peu, et on va nous demander de remplir un contrat d'objectif sur là où on va devoir faire des économies, et si on n'en fait pas, on sera pénalisé sur le peu de subventions de l'État qu'il nous reste. Voilà le sort qui va nous être fait. Au mois de novembre, le Président de la République va convoquer tout le monde dans une grande conférence nationale pour voir comment on tord le cou aux conseils départementaux dans l'espace métropolitain, pour faire comme son copain a fait à Lyon, Gérard Collomb, de supprimer sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris les trois départements qui existent puisque Paris a un statut particulier. Et on verra à ce moment-là qui va se récupérer la gestion des collèges. La Région ? L'EPT qui aujourd'hui n'a, pour fonctionner, que le développement et la croissance minimum de la Contribution Foncière des Entreprises ? La Métropole du Grand Paris ? Remarquez, comme ça, c'est bien, Patrick Ollier pourra inviter les élèves de nos collèges à aller à sa fête de ville qui s'appelle « le Jubilé impérial ». Alors voilà, ça en dit long sur ce qui adviendra des collèges si la gestion de ces collèges est gérée à une autre échelle que celle du Département et dans la proximité, comme c'est le cas aujourd'hui, avec les collectivités locales ? Donc, c'est plutôt sur tout ça qu'il faudrait s'interroger, plutôt

*que d'aller chercher des trucs pour faire peur aux gens, comme l'a dit Romain Marchand. Je n'en rajoute pas.*

*Et puis à propos d'Einstein, j'ai quand même reçu une lettre des enfants de l'école. Heureusement qu'il y a les enfants ! Comme disait Thorez « l'enfant, notre plus doux espoir ». Parce qu'ils me font une remarque sur les tailles-crayons dans les pochettes de gratuité, dont Mehdy Belabbas a parlé, ils me disent que les tailles-crayons quand même ne sont pas terribles. Donc, il faudra quand même qu'on regarde cette histoire de tailles-crayons, mais par contre, les enfants d'Einstein me remercient pour les travaux qui ont été faits dans leur école pendant l'été. Donc du coup, ça nous efface tout parce que c'est les enfants qui le disent et ça nous met du baume au cœur. Donc, il n'y a pas de vote sur cette question, c'est une information importante et je remercie l'ensemble des intervenants. Sigrid Baillon, comme vous avez été interpellée dans le débat, je ne puis pas vous priver de la parole et c'est toujours un plaisir. Allez-y. »*

**Mme BAILLON.** - *« Je vous remercie Monsieur le Maire parce que c'est vrai que là, ça m'a contrarié. Vous l'avez remarqué, Méhadée Bernard, je n'ai pas l'habitude de mélanger mes casquettes. J'ai une casquette d'enseignante, une casquette d'élue et une casquette associative. Jamais en commission je ne parle d'une autre casquette que celle d'élue. Vous pourriez au moins me dire que ça, c'est vrai. Oui, alors peut-être que vous avez fait une explication de texte sur les rapports des experts, c'est vrai. Sauf que Monsieur le Maire en tant qu'élue, on vous a demandé les rapports des experts et vous nous avez répondu que vous ne nous les donneriez pas. Et là aussi, je pense que... Ah, que vous les donneriez, mais nous ne les avons toujours pas. Je ne parle pas d'une explication, je parle des rapports. Et vous parliez des enfants, il y a aussi des enfants qui ont été inquiétés de ce qui s'est passé dans la cour et qui le sont encore. Et il y a aussi des familles qui sont inquiètes et qui le sont encore. Nous relayons aussi ces inquiétudes parce que, certes, il y a eu des travaux et je trouve qu'ils ont été bien faits parce qu'ils correspondent à l'architecture de départ mais il y a quand même des inquiétudes. Ce sont ces inquiétudes que nous faisons remonter et je crois que ma collègue avait été claire qu'il ne s'agissait pas de ce que moi je pensais, mais de ce dont on nous fait part. Excusez-moi, une dernière question. La commission accès aux savoirs n'a pas eu lieu avant ce conseil ? Elle ne s'est pas tenue. Pas celle-ci. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Non, mais Sigrid Baillon, vous avez raison, il ne faut pas mélanger les casquettes. Vous venez de le faire un tout petit peu quand même mais ce n'est pas grave. Moi, je ne me coupe pas en tranches de saucisson donc je comprends que les autres ne le fassent pas non plus et on retire ce point de frottement qui n'a pas beaucoup d'intérêt. Mais reconnaissez, Sigrid Baillon, qu'il est tout à fait différent effectivement de venir au conseil municipal et de dire les habitants sont inquiets sur telle et telle question. C'est les rôles de chacun d'entre nous de relayer, dans l'assemblée communale, les préoccupations des Ivryens. Chacun le fait selon son prisme, selon son analyse, je n'ai aucun problème avec ça. Mais ce n'est pas la même chose de dire « nous sommes inquiets et nous vous rappelons que la communauté scolaire est toujours en attente des rapports que vous vous étiez engagé à communiquer », ça je peux l'entendre, mais venir nous faire un procès d'intention en opacité, comme si on avait la volonté de cacher les choses, ce n'est pas tout à fait la même chose. Méhadée Bernard l'a rappelé, ces deux rapports, le rapport, je me retourne vers l'Administration, sur l'étanchéité et sur la structure du bâtiment viennent de parvenir, il y a, je crois, 48 heures, dans les services techniques de la ville. Nous les avons depuis 48 heures. Il est quand même normal et c'est la responsabilité des cadres techniques de cette*

*administration que ces rapports soient étudiés, lus, par les cadres techniques de l'Administration. Et je m'engage et je tiendrai cet engagement qu'on a pris avec Méhadée Bernard quand on est allés devant la communauté scolaire. Ces rapports seront non seulement transmis au minimum au conseil d'école qui est quand même l'organisme qui représente toutes les composantes de la communauté scolaire et feront l'objet - parce que je peux vous assurer que moi qui en ai vu défiler quelques-uns, quand on est néophyte et qu'on n'a pas les compétences techniques, il faut sacrément comprendre les choses - d'une explication de texte par les techniciens de la Ville et en toute transparence avec la communauté scolaire, ce qu'on a déjà fait. On n'a absolument rien à cacher sur cette question-là. Il faut arrêter de penser ça. Sandrine Bernard, je veux bien te redonner la parole, mais après ça suffit.*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« En fait, il faut savoir si on a la possibilité de s'exprimer dans cette instance. Il nous paraît tout à fait opportun qu'on exprime les trois, quatre, réflexions que nous avons sur la rentrée scolaire sans recevoir des procès d'intention. En ce qui concerne Einstein, je peux regarder tout ce que j'ai exprimé au nom du groupe Socialiste, pas un moment j'ai dit que la communauté scolaire n'avait pas été informée, j'ai dit « nous vous avons demandé des informations précises que nous n'avons pas reçues à cette heure. » Or, il s'avère que pour nous, élus - puisqu'à priori je parle ici en tant qu'élue - ce n'est pas non plus dans le rapport. Donc après peut-être qu'il y a des commissions où des choses ont été dites, dont nous recevons les comptes rendus ou pas. La commission accès aux savoirs ne s'est pas réunie en cette rentrée pour le point sur la rentrée scolaire et les dernières commissions, nous nous y sommes rendus. Ce genre d'arguments ne sert à rien (si on s'y rend, si on ne s'y rend pas, c'est qu'on a des raisons valables pour ne pas s'y rendre) et il s'avère qu'on s'y rend dans cette commission. On s'y rend même à deux. On nous a fait la remarque qu'on avait qu'une place, mais qu'on nous y autorisait à venir à deux si on ne s'exprimait qu'à un. C'est des choses totalement stupides et on s'y rend à deux. Donc à un moment donné, à quoi ça sert ? À quoi ça sert ? On a abordé des points très précis. Oui, vous avez fait amende honorable peut-être sur la question du numérique, est-ce que ça nous empêche d'exprimer le fait que le numérique pour nous est insuffisamment traité dans cette collectivité. Et ensuite, vous mettez en place des activités de qualité dans les centres de loisirs, c'est très bien et en tant que parents, on peut avoir le choix d'y mettre nos enfants ou pas, que ce soit de qualité ou pas et d'estimer stupide de nous y contraindre. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Personne oblige personne à inscrire ses enfants dans les activités périscolaires de la ville. À ce moment-là, si on considère que les activités de qualité qu'on met en place, c'est des sortes de dépôt d'enfants, de consignes d'enfants et à ce moment-là quand il y a une activité cinéma au Luxy, il faut autoriser les parents à venir au milieu du film récupérer les enfants parce que leur rythme de vie est supérieur à l'intérêt de l'enfant pour suivre les choses jusqu'au bout. Enfin, c'est complètement ridicule. C'est complètement ridicule et on va s'en tenir là. Mais il y a un moment, il y a une limite que vous avez franchie, c'est le mensonge éhonté. C'est le mensonge. Il n'a jamais été dit... j'interpelle les présidents de commission qui sont ici présents. Franchement si on vous a dit dans une commission municipale que c'était un effet de notre grande bonté de vous accueillir à deux, mais que par contre, il faudrait qu'il n'y en ait qu'un qui s'exprime, je demande ici aux présidents de commission qui sont tous présents, lequel ou laquelle d'entre eux a dit une chose pareille. Personne ! C'est un mensonge éhonté. Voilà ! On va passer à la question suivante. Je passe la parole à Catherine Vivien. »*

LE CONSEIL,

A/ RECOIT l'information relative à la rentrée scolaire 2017/2018.

(affaire non sujette à un vote)

**B) SANTÉ**

**Centre Municipal de Santé**

Note d'information sur la vaccination

Rapporteur : Catherine Vivien

**C) SANTÉ**

**Centre Municipal de Santé**

Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) Ivry Vitry  
Convention de prestation 2017 avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Rapporteur : Catherine Vivien

**D) SANTÉ**

**Centre Municipal de Santé**

Financement 2017 des Centres de vaccination et de lutte contre la tuberculose  
Convention de prestation 2017 avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Rapporteur : Catherine Vivien

**Mme VIVIEN.** - « Bonjour. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.  
Je vais successivement traiter des points B, C et D lors de cette présentation.

*Concernant le point B, il s'agit d'une note d'information soulignant le désengagement croissant de l'État de ses fonctions régaliennes. La problématique de la vaccination est particulièrement éclairante à ce sujet. En effet, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015 a modifié les conditions de prise en charge des dépenses afférentes aux vaccins. Concrètement, il ne s'agit ni plus ni moins que de la fin de la gratuité, faisant désormais peser le poids de la dépense sur les assurés sociaux, et ce, aux dépens des plus faibles. Pour Ivry, cela veut dire en 2018 deux choses :*

- *La perte de la subvention annuelle de 31 000 € versée par l'Agence Régionale de Santé,*
- *Un temps d'accueil multiplié par deux pour assurer la gestion du tiers payant et la recherche de la part mutuelle.*

*Malgré tout, notre ville maintiendra un service public de proximité au bénéfice de toutes et tous.*



Concernant le point C, Ivry déploie une politique sanitaire tant ambitieuse que globale en s'appuyant à la fois sur une approche préventive et curative de la santé publique. À titre illustratif, la Ville conduit depuis plus de 30 ans, s'agissant de la prévention et de l'information, des actions relatives au VIH, Sida et autres infections sexuellement transmissibles (IST), notamment autour du 1<sup>er</sup> décembre, journée mondiale de lutte contre le VIH - Sida. Le dépistage consiste selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) à l'aide de tests appliqués de façon systématique et standardisée, les sujets atteints d'une maladie ou d'une anomalie passée jusque-là inaperçue. La prévention, quant à elle, consiste à éviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies ou d'incapacités. Dans cette perspective, les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles ont été mis en place à partir de janvier 2016. Ils constituent la fusion des centres de Santé et centres de Dépistage Anonyme et Gratuit d'Ivry et de Vitry. Les missions de ces nouvelles structures sont essentiellement les suivantes :

- Prévention, dépistage et diagnostic de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine VIH, responsable du sida et des hépatites, ainsi que l'accompagnement dans la recherche de soins appropriés ;
- La prévention, le dépistage, le diagnostic et le traitement ambulatoire des IST ;
- Et enfin, la prévention des autres risques liés à la sexualité dans une approche globale, notamment par la prescription de contraception.

Par voie d'arrêté, l'ARS (Agence Régionale de Santé) a habilité la structure CeGIDD Ivry-Vitry en confiant aux centres municipaux de ces deux villes les missions citées plus haut. S'agissant de l'aspect budgétaire, l'Assurance Maladie finance la structure, dans le cadre du fonds d'intervention régional des ARS. Cela se traduit concrètement par la signature d'une convention de prestation 2017. Pour l'année 2017, l'article 5 de cette convention stipule que l'agence contribue financièrement pour un montant maximal de 460 000 €, donnant lieu à une répartition des ressources entre les CMS, les centres de Vitry et d'Ivry, soit 230 000 € pour chaque centre.

Dès lors, nous proposons à l'assemblée municipale l'approbation de la convention de prestation 2017 avec l'ARS. Nous soulignons l'attachement de notre ville aux dispositions de prévention et de dépistage.

Concernant le point D, dans la même logique qui préside à la mise en œuvre du CeGIDD Ivry-Vitry, nous maintenons nos efforts en termes de prévention sanitaire. Celle-ci comporte trois stades : la prévention primaire qui agit en amont de la maladie (vaccination et action sur les facteurs de risque), la prévention secondaire qui agit à un stade précoce de son évolution (dépistage), et, enfin, la prévention tertiaire qui agit sur les complications et les risques de récurrence. Ainsi, la vaccination et la lutte contre la tuberculose s'inscrivent pleinement dans cette politique. Comme l'indique l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), la tuberculose est l'une des dix premières causes de mortalité dans le monde. En 2015, près de 11 millions de personnes ont contracté cette maladie et 2 millions en sont mortes. En outre, celle-ci est le premier facteur de mortalité chez les personnes VIH-positives. Ainsi, en 2015, 35 % des décès de séropositifs ont été dus à la tuberculose. Enfin, le diagnostic et le traitement de la tuberculose ont permis de sauver 49 millions de vies entre 2000 et 2015. Ces données chiffrées démontrent que la tuberculose reste, hélas, une maladie actuelle.

*Pour Ivry, l'ARS a habilité le Centre Municipal de Santé comme centre de vaccination et centre de lutte contre la tuberculose (CLAT) pour l'année 2016-2018. Ainsi, la convention de prestation 2017, engageant la Ville et l'ARS, indique un double objet. Premièrement, la gestion des vaccinations gratuites. Des séances de vaccination collectives ont pour objectif de permettre au centre de santé d'exercer, à titre gratuit pour les usagers, l'activité de vaccinations obligatoires et de celles qui sont recommandées et de participer à un réseau de vaccinations coordonné par une plateforme départementale. La gestion de la lutte antituberculeuse portant sur le dépistage et la contribution à la lutte par le traitement des personnes atteintes hors structures collectives (écoles, foyers, etc.). Enfin, le suivi jusqu'à guérison des cas de tuberculose dépistés, le partenariat avec le réseau départemental de lutte contre la tuberculose coordonné avec le CLAT central de Créteil, l'adaptabilité du dispositif de lutte, en tenant compte des caractéristiques épidémiologiques et les évolutions réglementaires.*

*En ce qui concerne le volet budgétaire, les articles 5 et 6 de la convention de prestation 2017 précisent que l'ARS contribue financièrement pour un montant maximal de 56 000 € équivalant à 100 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles. La contribution financière se décline donc comme suit : 31 000 € au titre du centre de vaccination et 25 000 € au titre du centre de lutte contre la tuberculose. Une avance de 80 %, soit 44 800 €, sera effective à la signature de la convention.*

*Ces éléments posés, je vous propose de vous prononcer en faveur de la signature de cette convention de prestation 2017. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Catherine Vivien. Y a-t-il des interventions sur ce point ? Bahri Sebkhî. »*

**M. SEBKHI.** - *« Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues. Ces trois points en débat relevant des politiques publiques de prévention en matière de santé montrent plusieurs faits. Tout d'abord, que notre ville assume ses responsabilités en matière d'actions de prévention et entend continuer ainsi en garantissant l'accès pour tous aux soins, en particulier les populations les plus exposées à la pauvreté et la mal vie, en direction également des plus jeunes, de l'enfance aux jeunes adultes, et toujours en direction de tous. Il montre que le service public est indispensable au bien-être d'une société. Il montre que le partenariat public - public est particulièrement efficace. Et là, je pense au centre gratuit de dépistage et de diagnostic en point C qui peut voir le jour grâce au partenariat Ivry - Vitry. C'est d'autant plus important que la pandémie du virus VIH, pour prendre cet exemple, se poursuit. Chaque année, 6 000 contaminations sont dépistées en France. Dans le monde, près de 40 millions de personnes sont contaminées, plus d'un million meurent chaque année faute d'accès aux soins et aux traitements que les plus grands laboratoires refusent de produire à bas prix. Oui, il faut poursuivre et amplifier le travail de prévention et c'est une question que je connais bien puisque j'anime des débats de prévention sur les infections sexuellement transmissibles avec les jeunes dans les collèges, dans les lycées, dans les maisons de quartier, les services municipaux de jeunesse ou les foyers de jeunes travailleurs. Les jeunes me demandent souvent : comment se fait-il que les dirigeants de ce monde n'arrivent pas à arrêter cette pandémie de SIDA alors que les moyens de prévention ou de traitement existent ? Eh bien, moi je ne leur mens pas. Avec beaucoup d'amertume, je leur réponds que c'est une histoire d'argent. Egalement grâce au travail théâtral mené par l'association Les Bergers et des centaines de jeunes qui ont contribué à aborder la question du SIDA et comment s'en*

*prémunir. Oui, le service public est indispensable au bien-être d'une société. C'est d'autant plus vrai qu'il s'agit de faire face aux conséquences dramatiques pour la vie des gens des politiques de mise en concurrence, de précarité et de pauvreté qui frappent un nombre toujours plus important, alors que nous vivons dans la cinquième puissance économique mondiale. C'est vrai pour la santé comme pour faire face à un ouragan. Ce n'est jamais au cœur de la tempête ou d'une épidémie que les apôtres du libéralisme viennent nous chanter leur éternel couplet contre les fonctionnaires et anti-service public. Mais entre-deux, là tout est permis, y compris donc de remettre en cause la gratuité de la vaccination. Une nouvelle fois, l'État se désengage, laissant à la charge des Communes, celles qui le souhaitent, le soin d'assumer cette mission de prévention et c'est un nouveau recul évidemment. Une situation nouvelle dans laquelle il nous faudra être particulièrement attentifs aux retours et aux évolutions que ne manqueront pas de nous faire connaître les professionnels de santé au cœur de la polémique et au plus près des usagers.*

*Je pense bien sûr en premier lieu au Centre Municipal de Santé et ses personnels, dont il faut saluer l'engagement et le professionnalisme au service de la population d'Ivry, dans des conditions difficiles. Il s'agit, en effet, de faire face à l'aggravation des conditions de vie et de santé, à la désertification médicale, au manque de spécialistes, par exemple dans notre ville, que la loi du marché impose à certaines populations, certains territoires. Certains peuvent considérer que je m'éloigne un peu de notre sujet ce soir. Moi, je ne pense pas. La question du droit à la santé pour tous est pleinement au cœur de notre programme. Nous allons signer ces conventions pour la prévention et le soin contre la tuberculose, contre les maladies sexuellement transmissibles, mais nous condamnons le recul, le désengagement de l'État sur la vaccination gratuite. Et je pense que cela mérite une intervention vive de notre part en direction de l'État sous une forme qui reste à préciser, mais indispensable. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Bahri Sebkhi. Stéphane Prat. »*

**M. PRAT.** - *« Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Merci Catherine Vivien pour cette présentation exhaustive, qui met bien en perspective l'aspect préventif de notre politique sanitaire, au service de toutes et tous.*

*Cette fin d'année 2017 verra également le début des travaux de réhabilitation de notre Centre Municipal de Santé (CMS), traduisant de manière concrète l'attachement de notre ville à un égal accès aux soins à un moment où d'autres collectivités font un choix différent. Je pense malheureusement à la fermeture du CMS de Colombes, inauguré voilà 50 ans. Les élus écologistes sont particulièrement mobilisés sur cette problématique puisque notre collègue Mehdy Belabbas a été en charge des questions de santé lors du mandat précédent. Ainsi, le volet préventif constitue un pilier essentiel de la santé publique, en complément de l'approche curative. Ceci étant dit, cela ne nous empêche pas de questionner certaines démarches dites « préventives » comme par exemple l'apparition de 11 nouveaux vaccins obligatoires. Nous estimons que c'est au médecin d'évaluer librement si l'enfant est capable de recevoir autant de vaccins et non pas à des experts souvent payés par des laboratoires pharmaceutiques. Nous dénonçons avec la plus grande fermeté la collusion évidente qu'il y a entre le domaine public de la santé et les laboratoires pharmaceutiques privés. Il s'agit là d'un conflit d'intérêts avéré.*

*Par ailleurs, nous en profitons pour interroger à nouveau la place de la santé environnementale au sein de nos politiques. En effet, la santé environnementale est constituée par l'ensemble*

*des effets sur la santé de l'homme dus à ses conditions de vie, les expositions liées à l'habitat et/ou expositions professionnelles par exemple, les nuisances tels que le bruit ou l'insalubrité, etc., dus à la contamination des milieux (l'eau, l'air, le sol, etc.), dus aux changements environnementaux enfin, changements climatiques, les ultra-violetts par exemple.*

*Pour rappel, en juin 1999, l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, lors de la conférence ministérielle santé et environnement, « l'environnement est la clé d'une meilleure santé », incluant dans ce terme des paramètres liés à la qualité des milieux (pollution de l'atmosphère, de l'eau, des sols, déchets, mais aussi nuisances sonores, insalubrité, etc.) et à l'ensemble des activités humaines (air ambiant, accidents domestiques, violences urbaines, etc.). L'action des élus écologistes à tous les niveaux en matière d'alimentation est également un enjeu primordial et nous continuerons à faire en sorte que chacune et chacun puisse être en droit de se nourrir sainement puisque nous le savons, y compris scientifiquement, la nourriture constitue le premier remède. Il ne s'agit donc en rien d'un gadget politique, bien au contraire. Créer les conditions nécessaires pour que chacun puisse agir sur les déterminants de santé et obtenir un cadre de vie équilibré, disposer d'une nourriture saine sont des objectifs que nous continuerons à porter. Merci de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Stéphane Prat. Je n'ai plus d'inscrits sur ce sujet. Ah, Saïd Hefad. Je t'en prie. »*

**M. HEFAD.** - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. En janvier 2017 en pleine campagne électorale, Emmanuel Macron déclarait qu'il fallait renforcer la couverture vaccinale aujourd'hui trop faible et pour améliorer ce taux de couverture, sa ministre de la Santé, Mme Agnès Buzyn s'apprête à rendre obligatoire, dès janvier 2018, les 11 vaccins du calendrier vaccinal actuellement en vigueur pour les enfants de moins de 2 ans. Les bénéfiques de la vaccination en termes de santé publique ne sont plus à démontrer, même si nous connaissons le poids des lobbys et des actionnaires des laboratoires pharmaceutiques et des assurances qui ne cessent de considérer la santé comme un grand business. Il s'agit bien d'un enjeu majeur de santé publique qui doit concerner toute la population sans distinction. C'est pour cette raison que le Comité d'orientation de la concertation citoyenne sur la vaccination a rendu public en juillet 2017 un rapport préconisant d'associer la gratuité à l'extension de l'obligation vaccinale de 3 à 11 vaccins pour les enfants. Visiblement, cette proposition n'a pas retenu l'attention du gouvernement Macron qui semble vouloir renforcer la couverture vaccinale sans la rendre encore plus accessible à tous. Est-il nécessaire en effet de rappeler que tout le monde n'a pas accès à une complémentaire santé et que le reste à charge constitue un frein à l'accès aux soins et donc aussi à la vaccination ? En modifiant le dispositif de financement, Emmanuel Macron détricote même les dispositifs de vaccination gratuite mis en place par exemple dans le Val-de-Marne, alors même que leur évaluation avait montré qu'il bénéficiait majoritairement aux plus précaires, population dont justement le taux de couverture vaccinale est plus bas que celui de la population en général. Quoi qu'il en soit, l'État semble avoir bel et bien décidé de moins prendre en charge les habitants les plus précaires de ce pays. Par exemple, pour compenser la baisse de l'APL, Macron demande aux bailleurs sociaux de baisser les loyers et pour assurer la couverture maximale des plus pauvres, il laisse aux communes le soin d'assumer le reste-à charge de la CPAM. Pour Emmanuel Macron, il est évident que le système de solidarité nationale n'a pas vocation à prendre en charge la totalité des dépenses de santé. Pour nous, il est évident qu'il incombe à l'État de garantir le droit à la santé pour tous et toutes, un droit sans condition à une couverture maladie universelle pour que l'ensemble de la population ait accès aux services*

*préventifs, curatifs, palliatifs, de réadaptation et de promotion de la santé dont elle a besoin. Le grignotage progressif de la Sécurité sociale par les assurances et les complémentaires santé aggrave et génère encore plus d'inégalités face aux soins. Il sanctionne l'abandon de cet acquis fondamental qu'était encore dans les années soixante-dix la possibilité de se soigner selon ses besoins et non selon ses moyens. Dans ce contexte global et malgré les réformes libérales de ces trente dernières années, l'accès à la santé pour tous reste à Ivry un combat primordial. La préservation et même l'agrandissement d'ici peu de notre Centre Municipal de Santé témoigne de cet engagement municipal. Nous devons donc continuer dans ce sens. Si l'État commanditaire de prestations via l'ARS permet bel et bien aux CMS d'Ivry et de Vitry d'assurer gratuitement des services comme la lutte contre la tuberculose, l'information, le dépistage et le diagnostic des maladies sexuellement transmissibles, le groupe CCI prend note mais surtout regrette et dénonce le retrait de l'État en ce qui concerne les vaccinations pour les adultes et les enfants de plus de 6 ans. C'est une question importante et nous remercions Catherine Vivien de nous avoir alertés sur ce point et d'avoir engagé le débat. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Saïd Hefad. Après Saïd Hefad, il n'y a pas d'intervention. Je m'associe à ce qui a été dit par tout le monde, remercier Catherine Vivien d'abord pour la qualité de son intervention et redire une fois encore - et effectivement Saïd Hefad vient de brosser un tableau très juste de ce que sont les reculs actuels du Gouvernement en la matière - que tout ce que nous développons dans le domaine de la santé à Ivry relève de la clause de compétence générale des communes, mais rien ne nous oblige à développer cette politique. Ça ne rentre pas dans les obligations d'une commune. Et quand on voit le nombre de centres municipaux de santé qui n'existent plus à travers l'Île-de-France dans de nombreuses villes, je pense qu'on peut être fier d'avoir cet outil qui non seulement est un outil de soin, de prévention, mais aussi un outil de santé publique qui porte des enjeux très forts en matière de santé publique et c'est extrêmement important. Et c'est l'occasion, on ne l'a pas souvent eue depuis le début de ce mandat, de souligner la qualité du travail qui est fait aussi par les professionnels de ces services qui vraiment jouent un rôle très important dans cette ville et notamment, comme ça vient d'être dit, en direction des plus démunis avec la pratique du tiers payant, etc., qui est une chose tout à fait essentielle. Je note que la même chose est vraie d'une certaine manière pour le dernier hôpital public qui reste sur notre territoire, qui est l'hôpital Charles-Foix et qui offre encore un plateau technique de qualité, avec des scanners, des IRM, des possibilités d'échographie, etc. Il faut savoir qu'aujourd'hui malheureusement, ce service public est aussi menacé d'un regroupement des plateaux techniques sur la plateforme de la Pitié-Salpêtrière. Il y a quand même des menaces au regard de l'activité qui sont portées et qui nécessiteront sans doute que des actions soient menées en partenariat avec l'ensemble des acteurs pour préserver sur notre territoire une offre de soins de qualité et de service public.*

*Alors, au regard du rapport qu'a présenté Catherine Vivien, nous avons au moins deux délibérations à adopter. La première concerne la convention de prestation 2017 avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France sur le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic. Donc je soumetts cette convention aux voix pour que je puisse la signer. Qui est pour son adoption ? Merci. Donc, il y a une unanimité du Conseil. Bravo Catherine Vivien ! Tu as très bien rapporté et tu obtiens l'unanimité.*

*Alors le deuxième vote, c'est en ce qui concerne la convention de prestation avec la même ARS d'Île-de-France, mais en ce qui concerne le centre de vaccination et de lutte contre la*

*tuberculose qui, comme tu l'as rappelé, est une maladie qui avait quasiment disparu et qui revient, liée à la précarité et à la pauvreté. Donc, qui est pour l'adoption de cette convention ? Merci. Deuxième unanimité de la soirée. Bravo Catherine Vivien, c'est très bien. Donc, je vous remercie pour ce vote. »*

LE CONSEIL,

**B/ RECOIT** l'information relative à la vaccination.

(affaire non sujette à un vote)

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

**C/ APPROUVE** la convention de prestation avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France pour l'année 2017 permettant de financer le CeGIDDIV à hauteur de 230 000 € pour la ville d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**D/ APPROUVE** la convention de prestation avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour l'année 2017 permettant de financer les actions recentralisées de santé publique en matière de vaccination et de lutte contre la tuberculose à hauteur de 56 000 €.

(unanimité)

## **E) LOGEMENT**

### **Politique de l'habitat**

Bilan de la politique d'attribution de la ville d'Ivry 2014-2016 et éléments statistiques (demandes de logement et attributions)

Information

Rapporteur : Bozena Wojciechowski

**M. BOUYSSOU.** - *« Et je passe la parole à Bozena Wojciechowski pour une information sur le bilan des attributions des logements. À toi Bozena Wojciechowski. »*

**Mme WOJCIECHOWSKI.** - *« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. La présentation du bilan d'attribution est l'occasion de faire le point sur l'accès au logement, droit fondamental de tout être humain, préoccupation majeure des Françaises et des Français. C'est aussi l'occasion de souligner les choix politiques municipaux dans un contexte de crise nationale du logement, crise qui frappe violemment près de 16 millions de personnes, soit  $\frac{1}{4}$  de la population selon le rapport 2017 de la Fondation Abbé Pierre. À Ivry, la priorité au logement social est un engagement structurant de notre programme. Pour permettre aux Ivryennes et aux Ivryens d'accéder au logement, il n'y a pas pléthore de solutions. Il faut construire, construire beaucoup et à des coûts abordables. Ainsi, notre ville compte 10 939 logements sociaux, soit 41 % du parc de logements, répartis entre l'OPH et une vingtaine d'autres bailleurs. Rappelons que 18 des 47 villes du Val-de-Marne se situent sous le seuil de 25 % de logements sociaux prévus par la loi de solidarité et de renouvellement*

urbain. Comme à Saint-Maur par exemple, ville emblématique du non-respect de cette loi avec 7 % de logements sociaux seulement. J'entends déjà la musique qui porte le doux nom de mixité sociale. Pour certains, il ne faudrait pas trop de logements sociaux afin de garantir la mixité sociale. Belle excuse pour Mme Péresse à la tête du Conseil Régional qui a décidé de mettre fin au financement des logements sociaux dans les communes en comptant plus de 30 %. Moi, je n'ai pas de problème théorique avec la mixité sociale. Et donc j'affirme avec une effarante évidence que si à Saint-Maur, il n'y a que 7 % de logements sociaux, c'est qu'il y en a 93 de logements non sociaux. Et ça, ce serait de la mixité sociale ? Les logements sociaux, il faut en construire davantage et de qualité, tout simplement pour répondre aux besoins, aux besoins des familles les plus précaires, mais aussi aux besoins des familles des couches moyennes. Malheureusement, les financements ne suivent pas aujourd'hui et ça ne semble pas être pour demain. L'État se désengage. Après la baisse des APL évoquée au début de ce conseil municipal, le Gouvernement vient d'annoncer une baisse du budget consacré au logement de 18 % sur les deux ans à venir. La réforme plus globale qui sera annoncée demain matin se résume surtout à une réduction des aides à la personne et à une baisse du financement des logements sociaux. C'est inadmissible, c'est inefficace et c'est même scandaleux au regard de ce que je disais tout à l'heure,  $\frac{1}{4}$  de la population frappée par la crise du logement.

Malgré cela, à Ivry, nous continuons notre politique de construction. 976 nouveaux logements sociaux ont été livrés en trois ans. C'est 9 % d'augmentation de notre parc social. Et parmi ces nouveaux logements, 13 % sont des logements de type PLAI, Prêt Locatif Aidé, c'est-à-dire des logements destinés aux ménages les plus modestes. Ivry est une ville populaire et le restera. C'est un choix politique, dogmatique ou idéologique, diront certains. Certes, j'assume. Il n'y a aucune raison que les plus pauvres soient interdits de cité, toujours les mêmes qui sont refoulés aux marges, toujours plus éloignés des transports, des emplois, des décisions. La gentrification est aussi un choix idéologique et ce n'est pas le nôtre. Mais c'est aussi par réalisme. À Ivry en 2016, nous comptons 5 410 demandeurs de logement, un nombre en augmentation de 11 % depuis 2014, augmentation que l'on retrouve à l'échelle du territoire. Ce n'est pas qu'une problématique ivryenne. Parmi ces 5 410 demandeurs, l'immense majorité, c'est-à-dire 80 %, sont des ménages très modestes qui relèvent des plafonds PLAI. PLAI, je vous le disais tout à l'heure, 13 % seulement des nouveaux logements que nous construisons, 80 % de nos demandeurs. Cette réalité reste stable depuis 2014. Or, l'État souhaiterait nous faire construire des logements dits « intermédiaires ». Dans l'élaboration actuelle du programme métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, l'État veut imposer aux villes comme Ivry, qui comptent plus de 35 % de logements sociaux, de construire avant tout du logement intermédiaire. Mais pour qui ? D'ores et déjà, ce sont des logements qu'aucun réservataire n'arrive à attribuer. Personne dans notre fichier de demandeurs de logement n'est prêt à payer 1 000 € pour un T3 ou 1 400 € pour un T5. Ceux qui en ont les moyens préfèrent acquérir et notre politique de prix maîtrisés pour les Ivryens les y aide bien.

Je ne vais pas vous abreuver de chiffres, mais quelques particularités significatives du bilan présenté ce soir avec tout d'abord un focus sur l'état actuel du fichier des demandeurs qui fait ressortir la persistance d'une demande très élevée et ancienne. À Ivry, les demandeurs se concentrent en deux grandes catégories qui ne se retrouvent pas forcément à l'échelle du territoire. Environ 50 % d'entre eux sont des personnes seules, jeunes ou personnes âgées, qui demandent des T1 ou des T2. C'est plutôt habituel, mais, et c'est là une spécificité ivryenne, l'autre moitié sont des familles, des couples, des couples avec enfants, qui recherchent des plus grands logements, des T3 à T5 ou plus, ce qui n'est pas le cas sur le

reste du territoire. En moyenne, les 2/3 des demandeurs ont une ancienneté inférieure à 5 ans,  $\frac{1}{4}$  entre 5 et 10 ans et 8 % attendent depuis 10 ans ou plus. Comparativement au territoire, l'ancienneté des demandes à Ivry est plus forte. Cette différence s'explique par l'inadéquation entre l'offre et la demande, de nombreuses grandes familles aux ressources modestes d'un côté et de l'autre un parc social ancien saturé et des constructions neuves trop chères, comme je l'ai indiqué.

J'en viens aux éléments concernant les attributions. Un rappel pour saisir la réalité des marges de manœuvre concernant les attributions. Le parc social est contingenté, environ 30 % de réservations pour la municipalité, 30 % pour l'État via la Préfecture, 35 % pour l'Action Logement, l'ancien 1 % patronal et les 5 % restants répartis entre le Conseil Départemental et le Conseil Régional. Sur la période 2014-2016, tous réservataires confondus, 2 207 logements ont été attribués, soit 735 par an. C'est à peu près 10 % du fichier. Donc, seule une demande sur dix a pu être satisfaite sur la commune par an. C'est un ratio que l'on retrouve à l'échelle du territoire et de la Métropole du Grand Paris. Si on prend uniquement le contingent municipal, avec une moyenne de 251 attributions par an, ce n'est que sur 5 % du fichier de demandeurs que la Ville a pu être décideuse. En moyenne pour 2014-2016, la moitié des ménages ont été relogés au bout de moins de 5 ans, 40 % entre 5 et 10 ans et près de 10 % ont attendu plus de 10 ans. La majorité des logements attribués sont de petite taille, T1 et T2, ou moyenne T3, ce qui est bien normal puisque les plus petites typologies se libèrent plus rapidement. Les grands logements T4 et plus se libèrent beaucoup moins souvent. Sur la période 2014-2016, nous avons dû prioriser le relogement des familles dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain Gagarine-Truillot. Ainsi, la part des demandeurs d'échange est, elle, plus importante. Avec 42 %, nous sommes au-dessus des 30 % que nous nous étions fixés. 28 % des attributions l'ont été en direction des jeunes et 30 % en direction des autres demandeurs. Un travail sur les demandes d'échange est à approfondir parce qu'elles mobilisent le contingent municipal, quel que soit le contingent réservataire d'origine. Ainsi, la Préfecture peut reloger un célibataire dans un T1 et ne pas s'occuper de son relogement si cette personne fonde une famille. La Ville sera alors la seule interlocutrice de la demande d'échange et devra mobiliser un logement de son propre contingent pour cette nouvelle famille sans disposer du logement libéré. Je ne développerai pas plus le détail du bilan dont chacune et chacun dispose.

Il a été présenté à la commission tripartite du logement composée d'élus de tout le conseil municipal, d'associations et de demandeurs tirés au sort. La commission tripartite du logement a donc validé ce bilan sur la base de remarques et de demandes qu'elle a formulées. Vous en avez également le détail. Cette commission a insisté sur la nécessité d'informer, de communiquer davantage afin de mieux faire connaître les contraintes et le fonctionnement des attributions de logement. La mise en place dans les jours qui viennent du système de cotation nous y aidera, je l'espère, en donnant une meilleure lisibilité et une transparence des critères et des mécanismes d'attribution. Depuis le début du mandat, nous travaillons à améliorer le lien entre la Ville et les demandeurs de logement. En plus des permanences individuelles au cours desquelles j'ai reçu, enfin pas toute seule, mais on a reçu 801 personnes depuis 2014, nous avons instauré des permanences collectives mensuelles en 2015. Celles-ci regroupent une trentaine de personnes qui présentent le même profil de demande et permettent ainsi de présenter la politique municipale, les difficultés d'accès au logement et surtout de construire une réflexion commune sur la question. Au total, 1 327 personnes auront ainsi été reçues en trois ans. Nous travaillons et nous travaillons du mieux que nous pouvons dans le contexte extrêmement contraint qui nous est imposé. Mais je suis



particulièrement inquiète des nouvelles dispositions législatives et des mesures annoncées qui risquent de remettre encore davantage en cause le peu de marges de manœuvre pour notre politique d'attribution. La loi égalité et citoyenneté oblige désormais les communes et EPCI à réserver 25 % de leurs attributions annuelles relevant de leur contingent aux personnes reconnues prioritaires par le DALO, ce qui était jusqu'à présent la responsabilité de l'État, ce qui était tout à fait normal. L'État instaure ses propres critères sur son propre contingent, tout comme la Ville a instruit ses propres critères qu'elle n'applique que sur son contingent. Mais non ! Désormais, nous devons réserver 25 % de nos attributions à des personnes reconnues prioritaires selon d'autres critères que ceux de la cotation ivryenne. Cette loi prévoit également de consacrer au moins 25 % des attributions annuelles de logements situés en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de réserver donc 25 % de ses attributions annuelles aux demandeurs les plus modestes et aux personnes relogées dans le cadre d'opération de renouvellement urbain. Concrètement, des familles parmi les plus modestes devront être relogées en dehors des quartiers de Monmousseau, de Pierre et Marie Curie, de Gagarine et d'Ivry Port. Autant dire qu'il ne reste pas grand-chose avec des loyers abordables. Pas grand-chose à Ivry. Mais peut-être que ces familles plus modestes pourront se retrouver à Vitry ou à Choisy ou encore à Paray-Vieille-Poste, dont je ne connais pas le nombre de logements sociaux, mais voilà. En effet, une conférence intercommunale du logement sera mise en place à l'échelle du Territoire. Pilotée par le Préfet et le Président du Territoire, elle pourra définir des objectifs quantifiés d'attributions. Ainsi, les orientations d'attribution et leur territorialisation seront décidées au niveau intercommunal. La conférence intercommunale devrait encadrer la mise en place d'un système de cotation à l'échelle du Territoire qui risque donc de remettre en cause la nôtre. De plus, une nouvelle charte ANRU prévoit aussi qu'une ville d'un territoire devra concourir au relogement des ménages issus d'opérations de renouvellement urbain situées sur d'autres villes du Territoire.

Cette territorialisation risque d'accentuer le déséquilibre entre les villes qui construisent du logement social et celles qui ne le font pas, et ce, au moment où le Gouvernement envisage de remettre en cause les obligations de la loi SRU concernant la construction de logements sociaux. Ce gouvernement prévoit de reporter à plus tard l'échéance initialement prévue à 2025 pour atteindre les 25 % de logements sociaux. Alors 2025, ce n'était déjà pas mal, mais reporter cette échéance encore plus tard, c'est faire fi de l'urgence la plus vitale dans laquelle se trouvent bon nombre de familles. Je rappelle,  $\frac{1}{4}$  de la population selon la Fondation Abbé Pierre. Deuxième chose, ce gouvernement prévoit de mettre les pénalités à la charge non plus des communes, mais des intercommunalités. Troisième chose, il prévoit de comptabiliser dans les 25 % de logements sociaux le nombre de logements intermédiaires, logement dont je vous ai dit tout à l'heure qui n'a rien de social et qui n'est accessible ni aux plus modestes ni même aux couches plutôt moyennes.

Je m'en arrêterai là, mais vous avez, je pense, bien compris mon niveau d'inquiétude voire de colère. Je voudrais remercier le service habitat pour la qualité du travail fourni tant dans la précision de l'excellent bilan présenté ce soir que dans la formulation et le partage des complexités auprès de personnes un peu éloignées qu'on a eues lors des commissions tripartites du logement où ce bilan a été présenté. Ce n'était pas évident de partager tout ça et le service habitat l'a très bien fait. Je vous remercie et je souhaite bien sûr bon courage à Mehdi Mokrani que je continuerai à épauler au besoin. »

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Bozena Wojciechowski pour cette excellente introduction au débat et merci surtout pour l'effort de clarté que tu as fait pour résumer ce que sont les nouveaux dispositifs avec la commission intercommunale du logement, etc. Mehdy Belabbas me le disait en aparté pendant le conseil, je pense qu'il faut souligner, moi je l'ai vécu, donc j'en parle en connaissance de cause, la difficulté qui pèse sur les épaules des maires adjoints qui sont en charge de l'habitat. C'est probablement, dans une configuration municipale, la délégation la plus difficile à tenir. Vraiment. Celle où on est en direct avec la difficulté concrète du quotidien des gens, où les pressions sont très fortes. Et ce qu'a rappelé Bozena Wojciechowski, 801 personnes reçues en permanence, c'est 801 histoires particulièrement difficiles, parfois douloureuses, des morceaux de vies face auxquels on est assez souvent, tu l'as rappelé avec les chiffres que tu as donnés, en difficulté pour apporter des réponses concrètes et tous ceux et celles qui se sont succédés à cette responsabilité ont pu mesurer à quel point c'est vraiment quelque chose de difficile. Donc, je profite de l'occasion pour remercier l'énergie que Bozena Wojciechowski a mise dans tout ça ces dernières années. Je trouve que c'est bien que ce poids, cette difficulté, on la partage à plusieurs et qu'on prenne de temps en temps le relais sur les choses pour continuer tout ça. Alors, qui souhaite intervenir sur ce point ? Sandrine Bernard. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Oui, rebonsoir. Très rapidement, je souhaitais au nom du groupe Socialiste intervenir sur cette question qui est une question extrêmement importante, comme l'a rappelé Bozena Wojciechowski. Alors d'abord, je souhaiterais saluer la démarche qui a été entreprise depuis le départ avec la commission tripartite, les élus de l'ensemble des groupes politiques et les différents publics qui y ont été associés, ce qui leur permet de mieux maîtriser les enjeux, les tenants et les aboutissants de ce dossier. Il me paraît important de rappeler également que nous avons émis un certain nombre de réserves sur la cotation qui a été retenue. Donc, je ne vais pas forcément y revenir ce soir. On a eu l'occasion d'en échanger dans la commission tripartite et de les exprimer dans ce conseil. Des réserves sur le traitement différencié de la catégorie des jeunes, de la catégorie des échanges, de la catégorie des autres nouveaux demandeurs de logement. Nous avons notamment proposé pour écouler plus vite les demandes que systématiquement un échange soit satisfait avant une attribution. Enfin, on a eu de nombreuses réflexions sur ces questions-là. Néanmoins, on peut saluer l'existence de cette cotation. Je souhaiterais rappeler également notre attente que soient traitées et introduites les attributions de l'ensemble des bailleurs dans cette démarche. Et c'est vrai qu'on a quand même vraiment une plus grande information sur l'OPH sur certains bailleurs et pas sur l'ensemble. Rappeler, par ailleurs, que nous avons toujours souhaité et exprimé la volonté que soit mise en place une véritable commission d'attribution qui soit pluraliste et transparente pour l'ensemble de la ville et donc l'ensemble des bailleurs. On a eu de nombreux débats sur ce point-là à l'occasion de nombreux conseils. On s'était même arrêté sur l'intitulé « commission de sélection des dossiers », dossiers qui seraient ensuite transmis aux bailleurs et très souvent, vous nous avez expliqué que ça n'était pas possible pour des questions de confidentialité. Néanmoins, nous maintenons notre position sur ce point-là, qui nous paraît extrêmement importante et qui ne nous paraît pas incompatible avec le devoir de réserve et de confidentialité sur les dossiers qui sont évoqués puisqu'il y a déjà des élus dans les commissions d'attribution et qu'ils respectent tout à fait ces devoirs.*

*Dernier rappel, nous avons une très grande réserve sur les rendez-vous élus. Alors là encore une fois, c'est un débat que nous avons déjà eu. C'est vrai que les demandeurs, comme l'ensemble des usagers, ont beaucoup d'intérêts, d'attentes, à être entendus, à pouvoir exposer leur situation aux élus qui ont un pouvoir sur les attributions. Néanmoins, cette*

*démarche n'étant pas conduite par l'ensemble des demandeurs, elle nous paraît, même si les situations sont tout à fait légitimes, provoquer, créer des inégalités entre ceux qui font cette démarche et ceux qui ne la font pas. Mais c'est une question très complexe. Ce ne sont que des rappels qui ne retirent rien, d'une part, à la qualité du dossier qui nous est fourni avec de très nombreuses et très riches informations et très intéressantes et puis qui ne suffiraient pas, quoi qu'il arrive, à résoudre cette situation dans laquelle nous sommes de ne pas parvenir à combler cette demande de plus en plus importante et faire face à notre incapacité à y répondre comme nous le souhaiterions. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Après Sandrine Bernard, M. Bouillaud. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Merci Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je ne défends pas la politique de Saint-Maur et je doute que cet exemple soit très répandu. Comparaison n'est pas raison. Votre vision de la mixité sociale n'est forcément pas la nôtre et je ne vous apprend rien. 40, 50, 60 % de logements sociaux voire plus, comme à Bonneuil-sur-Marne, n'a selon nous plus rien à voir avec la mixité sociale. Et l'évolution depuis 40 ans de grands ensembles ou de certains quartiers dans certaines communes témoigne bien de cette disparition de mixité sociale et c'est tout le cadre de vie de ces quartiers qui s'en trouve dégradé. Une répartition équilibrée, pragmatique et juste entre le logement social, location et propriété privée - qui n'est ni celle de Saint-Maur ni celle d'Ivry - nous semble plus équitable et durable surtout. Par ailleurs, analyser deux dossiers de 57 et de 32 pages en l'espace de cinq jours est un exercice relativement ardu. Surtout lorsque nous essayons d'y comprendre les chiffres, notamment le bilan des relogements dans le cadre de la ZAC Gagarine-Truillot. Les chiffres ont révélé un différentiel de 114 logements entre les démolis et les relogés. Que sont-ils devenus ? Ont-ils été relogés à Ivry ? Sur la ZAC Ivry Confluences, 48 foyers auraient été relogés dans le cadre de la charte de maintien des habitants, mais que reste-t-il à reloger aujourd'hui ?*

*Enfin, concernant la commission tripartite, dont l'effort de transparence est à saluer, mais la cotation initiale serait liée finalement à l'avis d'un collègue, ce qui remettait du subjectif dans une procédure qui se voulait objective. À la vue du nombre de demandes de logement par rapport au contingent réellement disponible, le poids de ce collègue risque, et je l'avais noté à l'époque, d'être prépondérant dans l'attribution. J'avais demandé notamment à ce qu'on ait un bilan un jour sur finalement le poids de cette commission tripartite et puis surtout du rôle de ce collègue finalement dans l'attribution du logement. Merci à vous. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Après M. Bouillaud, Sabrina Sebaihi. »*

**Mme SEBAIHI.** - *« Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Vivre dans un logement décent et adapté représente la première des dignités, d'où découlent toutes les autres. Cette condition fondatrice permet l'épanouissement de l'individu aussi bien que de la famille et favorise l'implication citoyenne dans les affaires de la Cité. Or, le logement est devenu durant ces dernières décennies un sujet d'inquiétude pour de nombreux Français fragilisés par la précarisation économique et par la rareté d'offres adéquates. À titre d'exemple, la part du revenu des ménages consacrée au logement est, en effet, passée de 16 % en 2001 à 18 % en 2013. Mais ce ratio grimpe à 31 % pour les 25 % de ménages les plus pauvres. Et d'ailleurs, on a pu souvent le constater en commission d'attribution logement. On a été obligé de refuser des dossiers parce que justement il y avait plus de 30 % d'effort concernant les loyers. Donc, cette situation se trouve amplifiée dans les aires métropolitaines comme l'Île-de-France.*

*Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement Philippe a annoncé, et on l'a vu en introduction au niveau du vœu, une baisse des aides au logement de 5 € par mois, afin d'économiser 390 millions d'euros par an. Ainsi, c'est près de 6,5 millions de ménages, dont 800 000 étudiants, un sur trois, qui vont voir leurs allocations diminuer dès octobre, qu'il s'agisse de l'aide personnalisée au logement, donc l'APL, de l'allocation locative familiale ou de l'allocation de logement à caractère social. Mais cela ne s'arrête pas là car avec ce gouvernement le pire est toujours certain. En effet, si l'idée de baisser les loyers est bonne dans son principe, la méthode pour y parvenir est totalement néfaste d'un point de vue social. Je pense ainsi aux offices les plus démunis qui pratiquent des loyers extrêmement modérés. Je pense à l'OPH d'Ivry qui n'a pas augmenté ses loyers depuis des années. Il est tout à fait illégitime de leur faire compenser la perte des APL car il est bon de rappeler que contrairement aux amis de M. Macron, les offices ne versent pas des dividendes toujours plus importants chaque année à leurs actionnaires.*

*Dans cette perspective, une politique ambitieuse et juste du logement social revêt plus que jamais une importance de premier ordre. Cela vaut bien évidemment pour les Ivryens et les Ivryennes. Cette politique ambitieuse commence par l'aide à la pierre qui permet aux offices de redevenir des vrais bâtisseurs de logements sociaux et notamment de logements aux loyers les plus bas et ceci afin de répondre au véritable besoin de développement du parc public de logement qui préserve la mixité sociale et pour lutter contre les marchands de sommeil et la spéculation liée à l'immobilier. Enfin les annonces concernant la simplification des réglementations d'urbanisme telle que celle visant à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et l'exigence des normes environnementales et sociales ne peuvent que nous inquiéter. En faisant ce choix, c'est le développement de la précarité énergétique, la destruction de notre environnement et le bétonnage à tout-va que nous risquons de privilégier. Avant cette étape peut-être faudrait-il d'abord faciliter la réquisition des logements vacants.*

*Au-delà des documents de qualité fournis par l'Administration et qui donnent une juste vision de l'ensemble, il nous faut nous projeter. Dans cette perspective, les informations relatives à la délégation de l'habitat, du bilan de mi-mandat, sont explicites quant aux faiblesses de notre dispositif actuel, mais donnent également la direction que nous devons suivre afin de les surmonter. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. D'autres interventions ? Apparemment, non. Bozena Wojciechowski, est-ce que tu souhaitais redonner des éléments par rapport aux questions ? C'est comme tu veux. Vas-y. »*

**Mme WOJCIECHOWSKI.** - *« Trois petites choses. Alors, je n'ai pas les éléments chiffrés sous les yeux là, mais on répondra plus précisément. Sur Gagarine, les différences s'expliquent par les décohabitations et par le fait qu'on a relogé plus de personnes que de logements. Donc, je ne sais pas si c'est de cette différence de chiffres dont il s'agissait, mais globalement, quand il y a des différences, c'est souvent celle-là. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Excuse-moi, Bozena Wojciechowski. Il faut que tu traduises « décohabitation ». Parce qu'apparemment, il y avait des hochements de tête sur les bancs de la Droite qui... Quand par exemple il y a un enfant, excuse-moi. Vas-y. »*

**Mme WOJCIECHOWSKI.** - *« Non, je t'en prie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Non, mais c'est pour traduire. Quand il y a un enfant qui est demandeur de logement dans un foyer, on profite du relogement de Gagarine pour se dire l'enfant qui a 25 ans et qui demande son autonomie et qui veut partir, on lui attribue un logement T2, par exemple et le papa et la maman et les deux petits frères et petites sœurs vont être dans un T3. Donc pour une famille qui loge à Gagarine, par exemple dans un T4 ou un T5, il y a deux logements qui sont attribués. C'est ce qui explique la différence. Poursuis, Bozena Wojciechowski. »*

**Mme WOJCIECHOWSKI.** - *« C'est ça. Donc, nous avons relogé plus de personnes que de logements. Sur Ivry Confluences, je n'ai pas les chiffres et je ne crois pas qu'on soit déjà sur la phase 2 et 3, sur le recensement exact du nombre de personnes à reloger. Par contre, il y a les éléments précis dans le bilan sur la première phase, là où on en est et ce qu'il nous reste à faire. Sur la cotation, je n'ai pas très bien compris la question non plus. On fera une évaluation quand la cotation sera mise en place. Ça n'a échappé à personne, vous vous doutez bien que si on a pris une telle décision, on va communiquer autour. Si personne n'a entendu parler de la mise en place de la cotation, c'est qu'elle n'a pas encore eu lieu. Donc, elle va avoir lieu là pour des questions purement techniques de fichiers, de convergence des fichiers et de critérisation des choses. Bref, la cotation va être mise en place dans les jours qui viennent et ils en feront l'évaluation. Je pense qu'il faut laisser un an de fonctionnement pour que les choses puissent se voir. On a toujours dit qu'on ne voulait pas mettre en place un système inhumain et que les vies humaines ne pouvaient pas rentrer dans une grille de cotation aussi fine qu'on a choisi de le faire. Mais on fera l'évaluation des choses au bout d'un an de fonctionnement.*

*Je voulais juste revenir sur la mixité sociale deux secondes parce que je ne voudrais pas caricaturer à outrance ce qui a été dit, mais la mixité, ce n'est pas de la mixité sociale dont dépend l'état de nos cités et la dégradation des conditions de vie dedans. Si la question, c'est quand on met trop de pauvres dans un endroit, ça ne va pas, la question, ce n'est pas d'éliminer les pauvres. La question, ce n'est pas de diviser, d'éloigner ces pauvres ou d'en mettre cinq ici et cinq là et de se dire ça ira mieux. La question, elle est bel et bien d'éradiquer la pauvreté et les conditions de vie des gens pour que les choses s'améliorent. Et de ce point de vue là, je reprendrais ce que Sabrina Sebaihi a dit sur effectivement les annonces qui sont faites sur le non-respect d'un certain nombre de normes, c'est concrètement la création des ghettos dans 10 ans, dans 20 ans, parce que quand on construit de la production de qualité médiocre, ça vieillit mal et on vit dans de mauvaises conditions et c'est comme ça que les choses se dégradent. Voilà ! »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci Bozena Wojciechowski. Je voulais réagir sur trois sujets mais tu as dit toute une série de choses. Le premier sur la question que pose Sandrine Bernard sur les rendez-vous élus. Moi-même, quand j'avais cette délégation, je me suis interrogé sur cette façon de faire. Je me disais, est-ce qu'on ne contribue pas à nourrir une illusion et à renforcer un certain nombre d'idées sur « il suffit de voir un élu pour que ma situation se règle », alors que dans la réalité, les choses sont beaucoup plus compliquées que ça. Et j'ai moi-même maintenu les permanences logement du temps où j'avais cette délégation, parce que pour les gens, c'est déjà très dur de ne pas avoir de logement et de ne pas avoir de réponse à ces besoins, mais si en plus, on ne peut même pas avoir accès à un élu pour pouvoir lui expliquer les choses, c'est comme une espèce de double peine. Du coup, c'est ce qui nous a conduit à maintenir cet espace de dialogue, d'analyse, de prise en compte de la situation des gens. Et je pense peut-être que dans les effets de la cotation, qui permettra à chaque*

demandeur de logement, au regard du bilan des attributions de l'année précédente (parce que quelqu'un qui aura  $x$  points et qui sera dans la catégorie PLAI - T3 par exemple sera dans la catégorie PLAI - T3 et l'année d'avant, il y a eu tant de personnes qui ont eu une attribution et que lui ou elle, avec ses points de cotation, ça fait une projection théorique sur le nombre d'années à attendre, etc.) de contester sa cotation et dire « vous n'avez pas pris en compte ça, vous n'avez pas pris en compte ça », ça peut redonner un sens précis à la permanence de l'élu et au fait de dialoguer, d'analyser et de rechercher les meilleures solutions pour les gens. Et d'ailleurs, dans ces permanences logement, la plupart du temps, ce qu'on fait, c'est de l'écoute mais c'est aussi des prescriptions. C'est-à-dire encourager les gens par exemple à demander le droit au logement opposable pour pouvoir élargir le périmètre de recherche sur les contingents de l'État, etc. Donc, il y a plutôt de la construction de démarche pour ne pas nourrir cette illusion des élus qui règlent tout.

Sur Gagarine, je souligne simplement que je suis vraiment très fier du travail qui a été accompli par nous tous et par les services de l'office et de la Ville. Jamais je n'aurais cru, quand on a pris les décisions stratégiques d'aller vers la démolition de la cité, qu'on atteindrait de tels objectifs sur le relogement des habitants. Je trouve que les choses jusqu'à présent (je touche du bois) se passent bien. Il y a tout une série de familles qui ont été relogées dans du logement neuf, notamment à Ivry Confluences, ce qui nous règle quand même une petite question sur l'idée que la Ville se construit pour d'autres, etc. Quand on voit le nombre de familles qui ont été relogées dans les livraisons récentes, que ce soit de l'OPH ou d'autres bailleurs d'ailleurs, sur les logements neufs d'Ivry Confluences, on voit que ce projet Confluences profite aux habitants de Gagarine et que ça crée une solidarité de territoire qui est tout à fait importante. Alors, après sur ce que tu disais, je rejoins complètement ce que dit Bozena Wojciechowski sur la mixité sociale. La mixité sociale, c'est toujours dans ce sens-là qu'on la voit. C'est-à-dire il y a trop de pauvres à un endroit, vous avez trop de logements sociaux, on va vous mettre encore un peu plus en difficulté si vous continuez à construire du logement social, on va vous empêcher de le faire. Mais pendant qu'on nous empêche à Ivry de répondre aux 5 600 familles qui attendent un logement, il n'y a personne d'autre à côté qui s'engage à y répondre avec beaucoup d'enthousiasme. Il suffit de regarder chaque année le nombre de logements qui sont mis en construction dans l'ensemble des villes du département. Alors, on peut se gausser de Saint-Maur effectivement. Vous avez raison, ce n'est pas un bon exemple. 7 % de logements sociaux, c'est une catastrophe. Vous avez raison. Ceux qui dirigent ces villes, c'est des maires-voyous qui ne respectent pas le quart du tiers d'une loi et qui ne devraient plus être éligibles à force, mais il faut regarder ça à une échelle beaucoup plus globale et avoir un véritable plan de construction. Et tout ce qui a été dit par les uns et par les autres sur les mesures, l'annonce du plan logement qui a été faite par le Gouvernement hier, c'est une catastrophe nationale. On va aller vers la ghettoïsation, on va aller vers quelque chose de dramatique en matière de logement et pour la vie des gens et vraiment il va falloir y résister. Il y a le congrès HLM qui se tient la semaine prochaine à Strasbourg, le congrès de l'USH, qu'on appelle le fameux congrès HLM, et je pense que ça va être sportif. Parce que tout le monde est vent debout, toutes tendances politiques confondues. Donc, il faut avoir ça en tête. Il y a vraiment quelque chose qui va péter de ce point de vue là. Donc, il n'y a pas de vote. C'était une information du conseil municipal. Et encore une fois Bozena Wojciechowski, merci à toi pour la qualité de ton travail, pas seulement ce soir, mais au cours de toutes ces années dans la responsabilité du logement. »

LE CONSEIL,

E/ EST INFORME du bilan de la politique d'attribution de la Ville d'Ivry 2014-2016 et des éléments statistiques sur les demandes de logement et les attributions).

(affaire non sujette à un vote)

## AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, est-ce qu'il y a des demandes de précision de vote sur les questions qui n'ont pas fait l'objet de présentation orale ? M. Bouillaud. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Merci Monsieur le Maire. J'ai plusieurs petites questions. Je pense qu'elles vont aller dans l'ordre des points. Je vais commencer par le point n°2 puisqu'en fait, il nous concerne un peu directement, mais un peu tous en même temps. Je voulais saluer ce soir le fait que la délibération relative à l'abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides, dont nous avons fait la proposition lors du dernier conseil municipal réservé aux questions de l'opposition, soit mise ce soir à l'ordre du jour. Je note donc une évolution de la majorité municipale sur cette question et notamment lors d'un riche débat que nous avons eu lors d'une commission exceptionnelle réunissant la commission finance et la commission solidarité, qui avait été assez longue et qui a été assez riche aussi en débats puis qui avait permis une évolution, je pense, sur cette question. Donc, cette délibération viendra surtout permettre une justice pour les personnes handicapées puis les plus modestes sur ce point. Donc, je vous remercie de le remettre ce soir à l'ordre du jour. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, je vous avais tendu un petit piège. Si vous ne l'aviez pas dit, j'aurais dit « Mais enfin quand même, c'est une délibération que vous avez portée, vous n'en parlez pas ». Donc, je vous remercie très sincèrement d'avoir, comme vous l'avez fait, souligné cette évolution des choses qui a été conduite. En plus, je remercie les présidents de commission qui ont bien fait le travail là-dessus et qui ont bien avancé. Sigrig Baillon, vous souhaitiez... »*

**Mme BAILLON.** - *« Oui, je voulais intervenir sur ce que vous avez appelé, Monsieur le Maire, questions diverses. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Les questions n'ayant pas fait l'objet de présentation orale. »*

**Mme BAILLON.** - *« D'accord. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Parce que depuis, il y a eu un « amendement Loichot » qui m'a traumatisé par le passé. Quand on utilisait avant, dans les documents du conseil, le terme « questions diverses », alors là, Élisabeth Loichot rentrait dans une rage et disait « Mais il n'y a pas de questions diverses. C'est toutes des questions qui sont soumises aux délibérations ». Et j'avoue avoir gardé ça en tête et je ne dis plus jamais « questions diverses », ni ce soir ni à un autre moment. »*

**Mme BAILLON.** - *« D'accord. J'ai entendu. Donc autre point et il doit y avoir un petit peu de Loichot en moi parce que ce sont les 19 autres décisions de notre conseil qui vont être prises et qui vont être prises sous cette forme. Et moi, ça, je regrette un peu que ce soit pris sous cette forme. Par exemple, parce que les débats ont été longs, parce que nous sommes*

*fatigués, parce qu'il faut avancer, c'est vrai, mais une observation. Par exemple lorsque Méhadée Bernard prend la parole pour présenter le bilan sur la rentrée, en fait, après les vœux, la question, c'est la pause et on voit beaucoup de nos collègues qui n'écoutent pas à ce moment-là. Moi, je trouve ça dommage. En même temps, je comprends qu'ils font une pause, mais on en est à ça quand même. Quand on a le bilan sur les attributions du logement, une préoccupation majeure, oui, moi aussi, je suis d'accord, c'est une préoccupation majeure, mais c'est si tardif qu'il reste quand même très peu de personnes dans le public. Donc, moi je trouve ça dommage. Je reviens sur la... »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Et vous avez épuisé les derniers. Regardez, ils partent. (Rires) Non, je plaisante, Sigrid Baillon. Je vous en prie. »*

**Mme BAILLON.** - *« Je reviens sur les 19 autres décisions que nous allons prendre ensemble ce soir. Moi, j'aurais préféré avoir une présentation succincte sur, par exemple, ce que sont les ateliers de prévention pour les personnes retraitées. C'est le point 17. Et puis un vote rapide à main levée. Savoir ce que vont faire, ce que font Les petits débrouillards dans notre ville, les points 12 et 13. C'est pareil, une présentation succincte et un vote à main levée. Je suppose que ça va être voté à l'unanimité sur ces points-là mais en fait, je ne peux, là maintenant ce soir, que le supposer. Un vote à main levée, même rapide, comme cela est fait dans beaucoup d'autres conseils municipaux, aurait au moins le mérite de faire savoir quelles sont les prérogatives du conseil municipal et comment les groupes se positionnent sur les sujets pour lesquels ils représentent les Ivryens. Et puis je reviens aussi sur le point 2 qui concerne la taxe d'habitation et l'abattement spécial en faveur des personnes en situation de handicap. Vous nous aviez dit que ça passerait en commission. C'est ce qui a été fait. D'une commission puis à l'autre, des échanges intéressants, parfois des communications un peu heurtantes, mais en tout cas une vraie réflexion commune qui fait que ce soir, cette délibération est présentée sans nouveaux échanges. Mais moi ce qui m'intéresserait plus, c'est de savoir maintenant après le travail des commissions, de quelle manière nos groupes vont se positionner. Et s'il est possible, je ne sais pas si le règlement intérieur le permet, mais si cela était possible, j'aimerais que sur ce point tout au moins, ce soir, on puisse voter à main levée. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Ma chère Sigrid Baillon, je vais vous répondre sur le fond à votre intervention. Il y a différentes pratiques sur la conduite d'un conseil municipal. Depuis des années et des années, on a reconduit la même pratique ici. C'est-à-dire que dans l'ensemble des questions faisant l'objet d'une délibération ou d'une information au conseil, nous choisissons quelques questions qui nous semblent, aux uns et aux autres, devoir faire l'objet d'un débat politique intéressant et utile. Je laisse de côté notre débat sur les vœux, les questions. Je parle vraiment des questions soumises réglementairement à l'approbation du conseil municipal. Et on passe effectivement les autres questions, pas sous silence, puisqu'à la fin de chaque conseil, on permet bien sûr à tous les groupes de donner un point de vue, un avis sur tel ou tel sujet mais c'est une pratique ivryenne qui existe depuis longtemps. Moi, je ne suis pas fermé à ce qu'on réfléchisse à la faire évoluer. Par contre, d'expériences que peuvent avoir les uns et les autres, soit dans leur vie professionnelle, soit dans leur connaissance des autres élus, c'est très minoritaire comme pratique. La plupart des autres conseils passent dans des votes enchaînés à main levée, tout à égalité, l'ensemble des délibérations qui sont là. C'est-à-dire qu'il y a plein de maires qui arrivent au conseil, qui disent « Ce soir, on a 26 questions si on compte les trois délibérations sur la santé et on passe à la chaîne », ce qu'on fait un peu au Conseil de Territoire et qu'on essaye de faire évoluer là-bas pour donner de*



*l'intérêt. Et je peux vous assurer - mais après le débat est ouvert - s'il faut changer les pratiques et s'il y a une majorité qui se dégageait au sein de ce conseil pour ne plus avoir de questions avec présentation orale et avoir toutes les questions avec présentation orale avec chaque adjoint qui à tour de rôle dit un petit mot, je pense que ça va perdre de l'intérêt. C'est mon point de vue. Mais moi, je ne suis pas fermé à ce qu'en conférence des présidents, on puisse rééchanger, reformuler les choses autour de tout ça.*

*Le deuxième élément que ça pointe, moi j'ai très envie qu'ensemble, et vous l'avez fait d'ailleurs dans votre intervention, on revalorise quand même le rôle des commissions, parce que théoriquement toutes les questions qui sont mises à la délibération du conseil municipal doivent être présentées en commissions. Alors, il y a certaines commissions qui ont une bonne habitude de travail et qui le font systématiquement, d'expérience et d'ancienneté, puis il y a d'autres commissions où c'est plus compliqué. Puis il y a aussi un découragement, je l'entends, de la part des présidents de commissions du peu de fréquentation des commissions. Il y a toutes ces questions-là qui sont posées, mais théoriquement, les commissions sont là pour ça. Et je rappelle quand même par rapport à ce que vous disiez Sigrid Baillon que dans les documents du conseil, même si j'ai conscience que les uns et les autres ne disposent pas du même temps pour s'appropriier les choses, ça j'en ai pleinement conscience, mais les exposés de motif qui accompagnent les délibérations et qui sont réalisés par l'administration sous le contrôle des élus en charge de délégation sont en général d'une très grande qualité. Par exemple, sur Les petits débrouillards, ce que vous disiez, je crois que la convention, c'est pour le Petit Robespierre pour aider à la culture scientifique et il y a pour la maison de quartier Monmousseau, mais l'exposé de motif qui est dans les documents du conseil est tout à fait explicite. Alors, j'ai conscience que lire les 26 exposés des motifs reçus, même sur FAST-Élus, en une semaine (délai légal de transmission des documents au conseil) soit cinq jours francs, c'est difficile. Je ne suis pas sûr qu'une petite introduction de trois minutes par un maire-adjoint, vite fait, pour voter à la chaîne, lever, baisser, lever, baisser, corrige ça. Je compte plus sur les commissions pour remettre un peu d'égalité dans la manière dont les conseillers municipaux travaillent. Donc, j'appelle à la vitalité des commissions municipales. Sinon, sur ces questions, vous aviez des points précis ? »*

**Mme BAILLON.** - « *Je veux bien savoir, du coup, si nous pouvons voter à main levée.* »

**M. BOUYSSOU.** - « *Avec plaisir. Donc, je mets à la délibération le point 2, taxe d'habitation abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides. Je sou mets aux voix cette délibération. Qui est pour son adoption ? Merci. C'est encore une délibération adoptée à l'unanimité et c'est très bien. Merci. Alors, Olivier Beaubillard, tu souhaitais intervenir.* »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

2/ INSTITUE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur la taxe d'habitation, l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.

(unanimité)

**M. BEAUBILLARD.** - *« Ce n'est même pas une intervention, c'est juste pour un tout petit peu insister sur le fait que ce soir on décide de nommer deux rues à Ivry. Ce n'est pas si fréquent. Et c'est donc une rue Madeleine Delbrêl et une rue Allain Leprest qu'on décide de créer ce soir. On y reviendra puisqu'elles sont en fabrication, elles ne sont pas créées ces rues. C'est pour amorcer le travail avec les urbanistes, architectes, pour le boulot. Mais effectivement quand elles seront inaugurées, on en reparlera et on fêtera dignement ces deux évènements. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Du coup, j'ai parlé de « l'amendement Loichot » tout à l'heure, mais il va y avoir « l'amendement Sigrid Baillon ». Je vais proposer qu'on mette aux voix ces deux délibérations parce que ce n'est pas un acte anodin. Non, mais tu as raison de le dire, Olivier Beaubillard parce que c'est important. Puis, je trouve que c'est une fierté et il faut en faire état. Donc, qui est pour l'adoption de la dénomination d'une voirie Madeleine Delbrêl ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, c'est l'unanimité. C'est très bien. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

6/ DECIDE de dénommer « allée Madeleine Delbrêl » la future voie communale piétonne aménagée, dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences, entre les rues Lénine et Jean-Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**M. BOUYSSOU.** - *« Qui est pour l'adoption de la dénomination d'une voirie Allain Leprest ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voilà ! Je vous remercie. M. Bouillaud. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

7/ DECIDE de dénommer « allée Allain Leprest » la future voie piétonne communale, aménagée pour desservir les nouveaux bâtiments entre la rue André Voguet et la rue René Villars à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**M. BOUILLAUD.** - *« Oui, justement parce qu'en fait, je rejoins un peu Sigrid Baillon sur les autres points à l'ordre du jour sans présentation orale qui sont quand même intéressants et les délibérations sont intéressantes et j'avais quand même d'autres questions. Alors, je vois que les affaires sont rangées pour la plupart. Alors, si ça n'intéresse personne, ça m'embête quand même. J'avais plusieurs questions parce qu'il y a quand même beaucoup de points qui sont intéressants et le point 5 notamment qui est le secteur Picard / Buessard / Hoche / Henri Barbusse / Jean Le Galleu, mise en place d'un périmètre d'études. Alors, c'est vrai que je n'ai pas pu assister à la dernière commission développement de la ville, j'en suis désolé. En fait, c'est quand même un point important parce que la mise en place d'un périmètre d'études signifie quand même le lancement d'une étude et d'un projet qui peut s'étaler sur 10 - 15 ans, peut-être la mise en place d'une ZAC ou de documents d'urbanisme importants. En fait, je voulais savoir pourquoi cette mise en place de périmètre d'études. Dans l'exposé des motifs, on voit bien qu'il y a la prise en compte d'un quartier un peu pavillonnaire ou d'une certaine structure au sein de ce quartier, mais j'imagine que s'il y a la mise en place d'un périmètre d'études, c'est aussi parce qu'il y a éventuellement des idées, même si l'étude affinera peut-*

*être plus le projet qui sera derrière. Mais aujourd'hui, pourquoi cette étude sur ce quartier, ce périmètre et quels sont éventuellement les projets qui peuvent ressortir derrière ? »*

**M. MARCHAND.** - *« Le secteur Picard, oui, c'est ça. Je vais vous répondre, M. Bouillaud. Vos inquiétudes sont infondées. C'est exactement l'inverse. On a observé sur ce secteur pavillonnaire une pression foncière qui s'est accrue ces derniers temps, avec notamment plusieurs tentatives de regroupements parcellaires pour mener des projets qui sont incompatibles de notre point de vue avec la préservation de ce secteur pavillonnaire, avec parfois des bâtiments montant jusqu'à R+5. Et donc le périmètre d'études va nous permettre dans un premier temps de surseoir à statuer, c'est-à-dire en gros de geler les autorisations d'urbanisme sur ce secteur. C'est-à-dire que quand nous le souhaiterons, nous pourrons ne pas donner suite à une demande de construction de ce type et l'étude urbaine nous permettra, dans les prochaines modifications du PLU, de regarder quelles règles on peut se donner pour rendre un peu moins mutable ce secteur dont on souhaite préserver les caractéristiques. Il n'y a pas de projet de ZAC derrière, je vous rassure clairement. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Et le délai de l'étude, la durée de l'étude ? Parce que j'imagine qu'il y aura peut-être une restitution à un moment en commission développement de la ville. »*

**M. MARCHAND.** - *« Les principes de l'étude ont été développés en commission développement de la ville et bien sûr ses conclusions le seront, comme l'ont été toutes les études précédentes. Le directeur du développement urbain nous dit un an. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« D'accord. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, M. Bouillaud, vous avez d'autres... Oui ? »*

**Mme ZERNER.** - *« Sauf erreur de ma part, l'esprit de la chose avait été déjà évoqué en réunion publique, la dernière réunion qu'on a eue autour du bien dénommé lot Saint-Maclou, à savoir le lot 13 à la ZAC Plateau. On a évoqué justement l'esprit de ce qu'on cherchait dans ce secteur avec les habitants déjà. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Moi, je ne peux pas être partout. Mais oui, c'est intéressant. Non, c'est bien à savoir et puis pour l'avenir surtout. On sera attentif à d'autres réunions publiques. Sur le point 10, je suis tatillon sur un point assez technique. Puisqu'en fait, ce soir, il est proposé d'acter une garantie communale de refinancement autour de 3 millions d'euros concernant une renégociation de dettes de l'OPH. Donc, je voulais savoir si ... en fait cette renégociation de dette auprès de la SFIL m'embête un petit peu, parce qu'en fait l'emprunt... Alors, je ne sais pas si tous les élus ici sont capables de m'expliquer le montage de cette renégociation. Je ne sais pas si tous les élus sont capables ici de me dire s'ils ont un esprit ouvert pour comprendre les deux phrases qui sont importantes de cette dette, qui est en fait de dire, parce que dans le capital, ici, on passe de 2,5 millions à 3 millions. Donc déjà, ça veut dire que la dette de l'OPH prend 500 000 € en capital à rembourser en plus. Ça, déjà est-ce que tout le monde l'avait bien vu ? Et surtout les petites phrases qui sont intéressantes de cet emprunt, c'est de dire que, pourquoi 500 000 € ? En fait, c'est des intérêts qui passent en capital maintenant. Et les deux phrases qui sont intéressantes, c'est la prise en compte « dans les conditions financières du contrat de prêt et de refinancement à hauteur de 345 000 € » et « financée par intégration dans le capital du contrat de prêt et de refinancement à hauteur de 570 000 € ». Je voudrais bien savoir qui est capable de m'expliquer ça ce soir, parce qu'en fait, ça m'embête quand même. Sur un emprunt qui n'était pas à un taux si élevé que ça, de*

*renégocier et de prendre 500 000 de capital en plus et l'autre partie, parce que c'est ça qu'il faut bien voir, c'est les 345 000 € qui, eux, passent dans les intérêts. Donc en fait, on renégocie un prêt et on prend 900 000 € en plus. C'est juste ça. En fait, on passe d'un taux de 6,5 % potentiel à 2,45 % plus 900 000 €. Donc les 900 000 € de différence sont pris dedans. Je ne sais pas si vous avez tous bien vu ça quand même. Sur 2,5 millions, on se prend 30 % de plus. C'est quand même beaucoup. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Je pense que c'est l'inverse, M. Bouillaud. Si, je vous assure. Relisez la phrase. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Il y a 915 000 € d'indemnités compensatrices qui sont détaillées en 345 000 € dans les conditions financières du contrat de prêt et 570 000 € dans le capital. Il y a 570 000 € dans le capital et 345 000 € dans les intérêts. Ça veut dire que quand même là-dedans, les 915 000 € sont fondés un peu dans le capital et dans les intérêts, mais on les paye quand même. En fait, l'indemnité compensatrice est payée. Donc le taux qui est affiché à 2,45 % est joli, mais il faut savoir quand même qu'on passe de 2,5 millions à 3 millions à rembourser. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« C'est l'objet, vous savez qu'on renégocie avec les banques. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Ce n'est pas toujours intéressant de renégocier. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Non, mais si. Surtout qu'on est dans le cadre de la CGLLS (caisse de garantie du logement locatif social), ce qui est la situation de l'office aujourd'hui. Ces renégociations de prêts sont faites sous le contrôle de nos partenaires de la Caisse des Dépôts et c'est un réétalement des choses qui effectivement fait passer une partie des choses des intérêts au capital, mais qui à terme, sur la durée du prêt, sera plus intéressant pour l'office. Et le fait que la commune soit conduite à redonner sa garantie communale, c'est normal. Quand un prêt change de nature, la commune regarantit l'emprunt qu'elle avait déjà garanti il y a quelque temps et donc cette garantie d'emprunt se réajuste au même niveau. C'est-à-dire que là, la garantie d'emprunt n'abonde pas le stock des garanties d'emprunt que nous avons données, mais se substitue à ce qu'était la garantie d'emprunt précédente. Mais si vous voulez plus de détails, je demanderai à la directrice financière de notre office HLM, Mme Anne Rajchman, elle en sera ravie d'ailleurs, de vous accorder un rendez-vous et de vous expliquer encore mieux que je viens de le faire les subtilités de cet emprunt. D'accord ? Oui, de cette renégociation. Merci Stéphane Prat. D'autres questions, M. Bouillaud ? »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Une dernière. De toute façon, j'ai bien compris l'emprunt. La seule question, c'est de savoir le montant des intérêts qu'il y avait à payer avant. C'est la seule différence qu'il y a à regarder, le cumul des deux. Le tableau d'amortissement précédent, je ne suis pas sûr qu'il soit dedans. Sur le dernier point, le tout dernier point, c'est le point 19 sur la revalorisation, l'actualisation surtout du taux de rémunération du personnel vacataire notamment. C'est vrai que c'est un personnel aussi important dans leurs missions, notamment l'été et les vacances scolaires. Il y a une revalorisation, une réactualisation par rapport à une délibération de 1993. Dans l'exposé des motifs, on n'a pas le taux précédent. On n'a pas la comparaison en fait. On sait que c'est actualisé par rapport au SMIC et on considère que c'est mieux. Oui, ce n'est pas normal. »*

**Mme BERNARD Méhadée.** - « *Oui, vous avez raison. Je me suis fait la remarque tardivement qu'il n'y avait pas les tableaux de 1993. En fait, pour que vous ayez des éléments du pourquoi on fait ça, on développe nos sites extramuros et du coup, le travail en régie directe de nos services publics sur les vacances en février et pendant les vacances d'été, mais aussi tout au long de l'année avec les classes de découverte. On fait appel à des animateurs diplômés qui, pour certains, travaillent depuis des années à la ville ou ont travaillé et ne travaillent plus ou des gens qui souhaitent travailler avec nous. On a une difficulté sur cette question-là à garder nos personnels parce que c'est des conditions qui sont assez difficiles. On est avec les enfants 24h/24. Ce n'est pas du tout la même chose que l'animation dans le cadre de centre de loisirs qu'on connaît. Donc, il nous a semblé très important de travailler, donc le service vacances a travaillé avec les services du personnel pour regarder comment on revaloriserait. Je demanderai à ce que les tableaux vous soient transmis assez rapidement parce que c'est vrai que je m'en suis rendue compte et je me suis fait la remarque.* »

**M. BOUYSSOU.** - « *Mais on vous transmettra quand même le tableau de 1993. On vous le transmettra.* »

**M. BOUILLAUD.** - « *Non, c'était le dernier point.* »

**M. BOUYSSOU.** - « *Très bien. Écoutez, je vous remercie.* »

LE CONSEIL,

1/ MODIFIE la délibération du 23 février 2017 concernant les tarifs 2017 des droits de voirie par l'ajout de l'article supplémentaire suivant :

« *ARTICLE 6 : FIXE l'évolution de la révision annuelle des droits de voirie figurant à l'article I.37 « Kiosque à journaux » de la nomenclature des droits de voirie, dans la limite d'une évolution de + ou - 1.5 %.* »

Et APPROUVE la convention d'occupation du domaine public relative à l'implantation d'un kiosque à journaux et fleurs place Charles de Gaulle avec la société Mediakiosk pour une durée de 15 ans.

(unanimité)

3/ ACCORDE un mandat spécial à Sabrina Sebaihi, adjointe à la prévention/sécurité et à l'EMMAD et Aïssa Ghalmi, collaborateur de Madame Sabrina Sebaihi, afin qu'ils se rendent à la conférence internationale « Sécurité, Démocratie & Villes », les 15,16 et 17 novembre 2017 à Barcelone (Espagne).

(34 voix pour et 10 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE, Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

4/ ACCORDE un mandat spécial à Stéphane Prat, adjoint en charge de l'écologie urbaine et du Plan climat-énergie afin qu'il se rende au 21<sup>ème</sup> congrès du Club des villes et territoires cyclables les 10, 11, 12 octobre 2017 à Marseille.

(34 voix pour et 10 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE, Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

**5/ DECIDE** de prendre en considération les réflexions et études menées par la ville sur le secteur des rues Gaston Picard/Roger Buessard/Hoche/Henri Barbusse/Jean Le Galleu avec pour objectif d'anticiper les mutations futures et préserver l'avenir, notamment en termes de liaisons et d'espaces publics à créer, pour mieux relier les différents quartiers entre eux tout en assurant à la zone UP (pavillonnaire et petits collectifs) son caractère urbain actuel,

APPROUVE l'instauration d'un périmètre d'études sur le secteur des rues Gaston Picard/Roger Buessard/Hoche/Henri Barbusse/Jean Le Galleu tel que délimité au plan présenté, PRECISE que le sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisation d'urbanisme concernant des travaux, constructions ou installations à l'intérieur du périmètre susmentionné susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution du projet de la ville.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

**8/ ACCORDE** la garantie communale à hauteur de 40 % à SADEV 94, pour un prêt souscrit auprès de la Banque Postale pour un montant de 25 000 000 € (montant en principal garanti de 10 000 000 €).

(25 voix pour, 17 voix contre : MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE et 2 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD)

**9/ MODIFIE** les dispositions des articles 1 et 2 de la délibération du 18 juin 2015, portant sur la garantie communale accordée par la Ville à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour le remboursement de 6 prêts d'un montant total de 6 059 519 € qu'elle se proposait de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 40 logements sociaux situés à l'angle Jean-Jacques Rousseau et Jules Vanzuppe à Ivry-sur-Seine, comme suit :

*« ARTICLE 1 : ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour le remboursement de 6 prêts d'un montant total de 5 979 949 € qu'elle se propose de contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations pour la construction de 40 logements sociaux situés à l'angle Jean-Jacques Rousseau et Jules Vanzuppe à Ivry-sur-Seine (94200). »*

*« ARTICLE 2 : PRECISE que les caractéristiques des 6 prêts consentis par la caisse des dépôts et consignations sont détaillées dans le contrat de prêt n° 66735 de la CDC annexé à la présente délibération. »*

Et APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de garantie d'emprunt avec l'OPH d'Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

**10/ ACCORDE** la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 3 001 266,80 € qu'il se propose de contracter auprès de la CAFFIL pour la renégociation de sa dette.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

**11/ APPROUVE** la convention de transfert des logiciels «MELODIE», «REQUIEM», «ALTO» au SIIM94.

(unanimité)

**12/ APPROUVE** le versement par la Ville d'une aide à projet de 2 000 € à l'association Les Petits Débrouillards afin de soutenir son projet « Explore la science ».

(unanimité)

**13/ APPROUVE** le versement par la Ville d'une aide à projet de 2 000 € à l'association Les Petits Débrouillards afin de soutenir son projet « Formation-Action à l'animation scientifique et technique ».

(unanimité)

**14/ APPROUVE** le versement par la Ville d'une aide à projet de 2 200 € à l'association Soleil à Parmentier pour la mise en place de l'action relative aux ateliers d'apprentissage du Point Informatique pour Tous.

(unanimité)

**15/ ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit du Secours Populaire Français et de 2 000 € au profit de la Croix Rouge Française pour l'aide aux victimes de l'ouragan Irma.

(unanimité)

**16/ APPROUVE** la convention à passer avec Mondial assistance GTS relative au service départemental de téléassistance.

(unanimité)

**17/ APPROUVE**, dans le cadre de l'action sociale facultative, l'organisation des ateliers de formation à la tablette numérique pour l'année 2017.

(unanimité)

**18A/ DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, la création de 5 emplois d'adjoint technique, et, à compter du 1<sup>er</sup> octobre, la création des emplois suivants :

- 1 emploi de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 3 emplois d'animateur,
- 1 emploi d'agent social,
- 2 emplois de psychologues de classe normale à temps non complet,

Et la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi d'ingénieur,
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 3 emplois d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 emploi de psychologue de classe normale à temps complet.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

**18B/ DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 2 mois d'adjoint administratif,
- 14 mois d'adjoint d'animation,
- 8 mois d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 4 mois d'animateur,
- 1 mois de rédacteur.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

**19/ DECIDE** de fixer les taux de la rémunération journalière des personnels vacataires intervenant pour les séjours et classes de découvertes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

(unanimité)

/ EST INFORME du bilan de l'occupation du patrimoine locatif privé de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (habitation et hors habitation).

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2016 du SIIM94.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2017.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À MINUIT

LE SECRÉTAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU